

RAPPORT SUR LES DROITS DE LA PERSONNE AU VIETNAM 2015 | ACTUALITÉS DE 2014





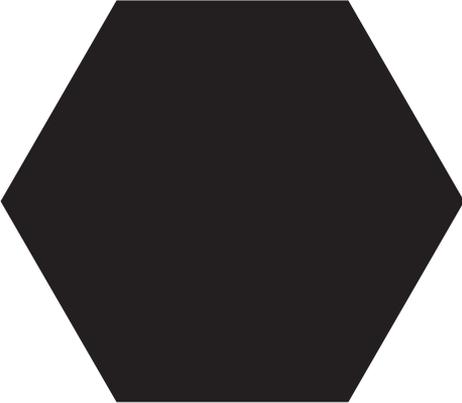
**BUREAU DU SÉNATEUR THANH HAI NGO
ÉDIFICE VICTORIA, BUREAU 314,
140, RUE WELLINGTON
SÉNAT DU CANADA
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0A4**

COURRIEL: NGOTH@SEN.PARL.GC.CA

**TÉL. : 613-943-1599
NUMÉRO SANS FRAIS : 1-800-267-7362
TÉLÉC. : 613-943-1592**

**LE RAPPORT A ÉTÉ RÉDIGÉ PAR LES STAGIAIRES DU
BUREAU DU SÉNATEUR NGO :**

**TIFFANY DANG - *Mississauga, ONT*
TIMOTHY DOAN - *Ottawa, ONT*
LISA HUYEN - *Halifax, N.-É.*
JULIE NGUYEN- *Toronto, ONT*
PHUONG TRUONG-*Toronto, ONT*
FREDERIC VO VAN - *Montréal, QC*
TRACY VU - *Calgary, ALB***





MESSAGE DU SÉNATEUR

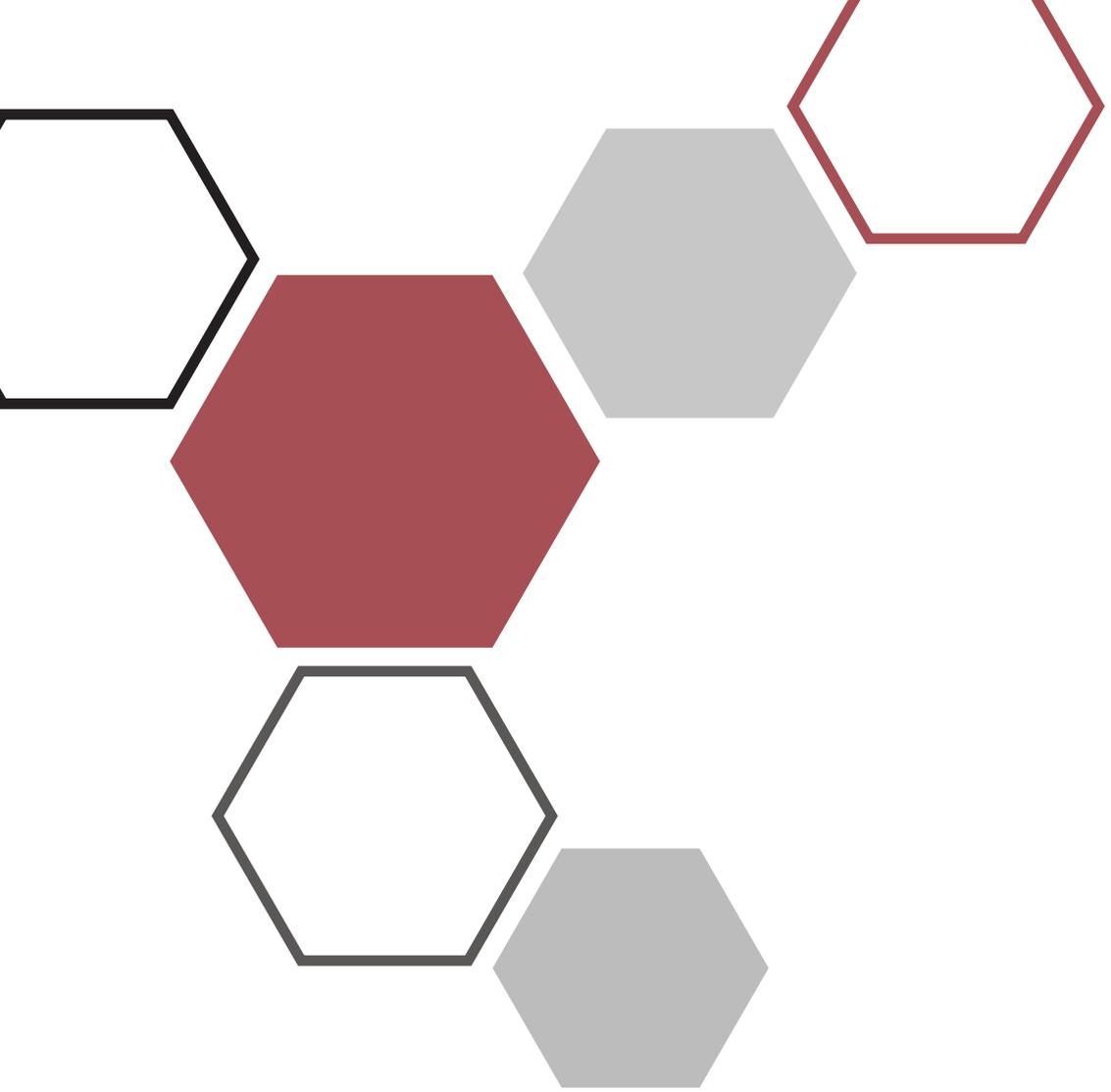
Le 30 avril 1975 marque la chute de Saïgon et la fin de la guerre du Vietnam et, pour la communauté vietnamienne du Canada, il s'agit du début d'un parcours long et périlleux dans sa poursuite de la liberté. Ce jour là, les forces communistes ont défait le gouvernement démocratique du Vietnam du Sud, soutenu par les Américains, suscitant toutes sortes de tragédies, notamment la perte d'êtres chers, de leur gagne-pain, mais par dessus tout, de liberté. Plus de deux millions de personnes ont été contraintes de fuir leur patrie pour s'affranchir du nouveau régime autoritaire sinon elles s'exposaient à la persécution, à l'emprisonnement ou au camp de rééducation. Celles qui ont choisi l'exode montaient souvent à bord de bateaux décrépits et surpeuplés. De fait, elles s'exposaient aux dangers comme les actes de piraterie, la déshydratation, la maladie, la faim et les tempêtes. Ces personnes, communément appelées « réfugiés de la mer », ont bravé les océans en quête d'espoir — l'espoir de liberté, de démocratie et d'un brillant avenir pour eux-mêmes et leur descendance. Des centaines de milliers de réfugiés de la mer ont eu la bonne fortune de se réinstaller en Australie, en Europe et en Amérique du Nord. Les Canadiens ont ouvert, dans leur bonté, leurs foyers et leur cœur à 120 000 réfugiés. De nos jours, la communauté vietnamienne du Canada, prospère et dynamique, fait désormais partie de la mosaïque culturelle du Canada et commémore le 40e anniversaire de la réinstallation des réfugiés vietnamiens.

Depuis le renversement de la république socialiste, le régime communiste totalitaire opprime le peuple vietnamien. Les citoyens qui s'expriment pacifiquement et qui demandent des réformes juridiques sont détenus et incarcérés, voire torturés. L'an dernier, les violations des droits de la personne répétées n'ont fait qu'aggraver la situation au Vietnam. Le peuple est gouverné par un régime autoritaire et régi par une constitution au libellé plutôt vague qui les prive de leurs droits et libertés, notamment la liberté d'expression, la liberté de rassemblement pacifique et la liberté de religion.

À titre de premier sénateur du Canada d'origine vietnamienne, je suis extrêmement fier des actions du Canada à sensibiliser le monde au sujet des constantes violations des droits de la personne au Vietnam. Informer les Canadiens des injustices et des violations quotidiennes dans mon pays d'origine faisant partie de mon mandat personnel, je suis ravi de présenter le Rapport sur les droits de la personne au Vietnam de 2014, qui se veut une étude exhaustive de la situation des droits de la personne. La présente plaquette brosse un tableau exact de l'appareil judiciaire, du gouvernement et des violations au Vietnam à l'heure actuelle. Poursuivant le travail remarquable du tout premier groupe de stagiaires que mon bureau ait accueillis l'an dernier, les stagiaires de cette année ont œuvré à la rédaction de la plaquette. Je remercie Tiffany Dang, Timothy Doan, Lisa Huyen, Julie Nguyen, Phuong Truong, Frederic Vo-Van et Tracy Vu pour leur diligence, leur enthousiasme et leur travail acharné dans la recherche et la préparation de la plaquette. Sans leurs efforts, elle n'aurait pas été possible. Par la publication de ce document, j'espère nouer un dialogue avec les jeunes du Canada, qui peuvent devenir apôtres du changement au Vietnam. Je les encourage fortement à reprendre le flambeau, car l'avenir repose entre leurs mains.



L'honorable sénateur Thanh Hai Ngo



« **Tous les êtres humains**, quelle que soit leur base culturelle ou historique, **souffrent quand ils sont intimidés, emprisonnés et torturés.** . . .

Nous devons donc insister sur un consensus global non seulement en ce qui concerne la nécessité du **respect des droits de l'homme dans le monde entier**, mais davantage encore sur l'importance de leur définition. . . car il est de la nature inhérente à tous les êtres humains d'aspirer **à la liberté et à la dignité**, et ils ont tous **un droit égal à y parvenir.** »

- *Tenzin Gyatso, le 14^e Dalai Lama*

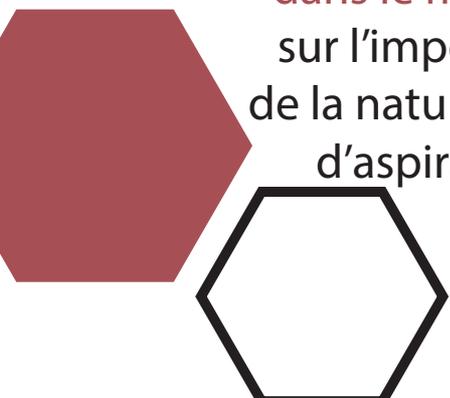
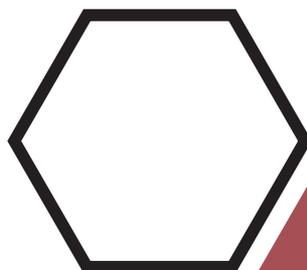


TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 : L'APPAREIL JUDICIAIRE DU VIETNAM	8
CHAPITRE 2 : LA CENSURE DANS LES MÉDIAS	22
CHAPITRE 3 : LA TRAITE DE PERSONNES	32
CHAPITRE 4 : L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU VIETNAM	38
CHAPITRE 5: LES RÉPERCUSSIONS DE LA MONDIALISATION	46
CHAPITRE 6 : LA LIBERTÉ DE RELIGION AU VIETNAM	52
CONCLUSIONS	60
ANNEXES	62
BIBLIOGRAPHIE	70



INTRODUCTION

Dans le Rapport sur les droits de la personne au Vietnam de 2012 2013, on constate la véracité des témoignages de violations de droits de la personne dans ce pays. Une analyse approfondie de l'histoire du Vietnam, après l'occupation française et la montée du régime communiste, explique la toile de fond des problèmes de développement du pays. Pour éviter les erreurs du passé, la nouvelle République socialiste du Vietnam estimait nécessaire de régner d'une main de fer et d'arrêter des décisions de manière unilatérale, donc sans égard pour la primauté du droit, ni pour l'opinion et croyances du peuple.

Le présent Rapport, deuxième en date, offre une analyse plus exhaustive des conditions de vie au Vietnam, en tablant sur les fondements énoncés dans le premier rapport. Cette année, on a constaté peu de changements au sein du gouvernement vietnamien, mais bien une forte intensification des violations des droits de la personne. Des questions telles l'absence de liberté de religion ainsi que la suppression des libertés d'expression et de presse seront examinées de manière plus poussée, car elles font partie des droits et libertés fondamentaux dont le peuple voudrait se prévaloir. Après tout, les droits de la personne sont nommés ainsi parce qu'ils sont accordés à tous, sans considération entre autres choses pour l'origine, le sexe, la religion et l'orientation sexuelle d'une personne, pour peu qu'on appartienne à la race humaine. Il y a cependant des nouveautés dans le rapport : on aborde aussi la traite des personnes, la répression de l'homosexualité et la corruption ainsi que leur incidence sur les programmes d'aide au développement et sur la participation du Vietnam à l'Examen périodique universel, en plus des répercussions de la mondialisation sur le développement du pays.

Le premier chapitre porte sur l'appareil judiciaire du Vietnam et les raisons de son non-respect des droits de la personne, compte tenu de son manque d'indépendance et d'impartialité. Les réformes judiciaires et constitutionnelles seront passées en revue pour en faire ressortir les avancées réalisées ces dernières années. On abordera ensuite le système correctionnel et le traitement des prisonniers, tout particulièrement des prisonniers d'opinion.

Dans le deuxième chapitre, on examine l'utilisation d'Internet comme outil de surveillance et d'innovation au bénéfice des utilisateurs, qui peuvent ainsi communiquer et s'exprimer en toute liberté sans être inquiétés par l'État. En combinant la surveillance, la censure et la suppression, le Parti communiste vietnamien (PCV) restreint grandement l'utilisation d'Internet et des protocoles de presse, devenant ainsi l'un des pays les moins respectueux à cet égard.

Le troisième chapitre a pour objet la traite des enfants et des adultes vendus ou achetés aux fins de travail forcé ou d'exploitation sexuelle commerciale. La traite des personnes, une violation des droits de l'homme, est considérée comme une forme d'esclavage des temps modernes. Il n'est guère étonnant que les gens deviennent victimes de la traite des personnes principalement à cause de la pauvreté, du désir d'un meilleur avenir et par l'absence de débouchés dans les régions éloignées du Vietnam, ce qui force beaucoup de gens à adopter des modes de travail non sécuritaires.

Étant aux prises avec de nombreux problèmes, le Vietnam a besoin de l'aide au développement de la communauté internationale pour améliorer les conditions de vie. Le chapitre mettra en lumière les avancées du Vietnam réalisées depuis le lancement du Đổi Mới (le Renouveau) en 1986. L'analyse mettra en lumière le statut et le rang du Vietnam quant à la corruption et au développement, aux agents de développement de la société civile et moderne ainsi qu'au rôle joué par la corruption dans l'allocation d'aide au développement et les fonds envoyés au Vietnam par la diaspora. En passant en revue les problèmes persistants dans ce pays, le chapitre expliquera les raisons du développement du pays, qui tarde à se réaliser.

L'aide au développement internationale et les répercussions de la mondialisation n'incitent pas, à elles seules, le Vietnam à améliorer son bilan des droits de la personne et son développement. Le chapitre étudiera l'état actuel de la mondialisation et la manière dont l'avancement de la technologie a lancé une ère d'intégration internationale des idées, des cultures et des opinions du monde. Certes le Vietnam s'efforce de jouer un plus grand rôle sur la scène internationale, mais il sacrifie les droits de la personne dans sa quête de l'innovation économique. Même après avoir gagné un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, il est très loin d'atteindre les normes internationales attendues en matière des droits de la personne.

Le dernier chapitre représentera la conclusion du Rapport avec une analyse de l'oppression des religions au Vietnam. Comme un bon nombre de groupes religieux minoritaires demeurent non reconnus, bien des citoyens s'exposent régulièrement au harcèlement, à l'arrestation et à l'emprisonnement. En outre, le chapitre expliquera l'adoption du décret 92, qui a malheureusement renforcé les pouvoirs du gouvernement quant à la reconnaissance et à l'enregistrement des groupes religieux. Les autorités vietnamiennes abusent encore de leur pouvoir pour imposer une conformité religieuse aux citoyens. Ces questions doivent éclater au grand jour, et il faut faire en sorte que le peuple vietnamien se voit accorder davantage de liberté.

Le présent Rapport sur les violations des droits de la personne qui ont eu lieu au Vietnam en 2014 servira d'outil pour défendre les personnes incapables d'exprimer leurs opinions et croyances ouvertement et en toute liberté. Avec cette plaquette, nous espérons que le lecteur se rendra compte que la situation des droits de la personne au Vietnam ne pourra s'améliorer que par la voie de la sensibilisation internationale, d'un changement interne et externe ainsi que de la pression diplomatique.

CHAPITRE 1

L'APPAREIL JUDICIAIRE DU VIETNAM

“

L'HISTOIRE
QUE LA CROISSANCE
MÈNE À LA PRIMAUTÉ DU
DROIT, ET NON L'INVERSE.

”

-POLANYI & CHANG, CITÉ PAR
ARMYTAGE (2012)

L'APPAREIL JUDICIAIRE DU VIETNAM

L'appareil judiciaire du Vietnam est d'une complexité tortueuse, voulue et « pratiquement im-pénétrable » selon les universitaires. Le présent chapitre traite des problèmes du système judiciaire et propose des recommandations pratiques et réalistes, qui peuvent être mises en œuvre à court et à long terme afin d'améliorer les conditions de vie dans ce pays. Il examine d'abord la structure du gouvernement vietnamien et l'interaction entre les divers pouvoirs. Il semble superflu de signaler que l'appareil judiciaire manque d'indépendance et d'obligation de rendre des comptes. En fait, il existe plus pour la forme que pour le fond. Le chapitre relève par ailleurs les raisons qui expliquent l'absence d'indépendance et proposera des options de réforme. Il passe aussi en revue les réformes juridiques et constitutionnelles entreprises en 1992, en 2002 et en 2013 en vue de suivre les avancées du gouvernement vietnamien et de formuler des recommandations pour d'autres améliorations. Pour finir, il étudie les autres rapports au sein de l'appareil judiciaire, principalement les prisons et les conditions de traitement des prisonniers, puis formule des recommandations à cet effet.

APERÇU DU GOUVERNEMENT VIETNAMIEN

Le Vietnam est gouverné par un seul parti, le Parti communiste vietnamien (PCV). Dans ce pays, le gouvernement, la Cour populaire suprême et le Bureau populaire de supervision et de contrôle se partagent les pouvoirs. Ceux-ci leur sont conférés par l'Assemblée nationale, qui à son tour est sous l'emprise du PCV et du Front de la Patrie du Vietnam. Malgré une séparation apparente des pouvoirs, les organes de l'État ne sont pas autonomes et sont fortement influencés par l'Assemblée nationale et leurs dirigeants¹.

Le Parti communiste vietnamien (PCV)

Au Vietnam, le pouvoir politique repose essentiellement entre les mains du PCV, lequel a été fondé en 1930. En effet, le parti, qui comptait 3,6 millions de membres² en 2011, détient le monopole des pouvoirs et des responsabilités au sein de l'État et contrôle tous les organes du gouvernement. Il en confère toutefois certains à l'Assemblée nationale³.

Front de la Patrie du Vietnam

Le Front de la Patrie est une coalition politique dirigée par le PCV, dont la fonction officielle est de représenter l'opinion du peuple⁴. Sous le régime de l'article 1 de la Loi sur le Front de la Patrie du Vietnam adoptée le 12 juin 1999, il se compose de particuliers, qui représentent toutes les classes, couches sociales, groupes ethniques et religions⁵.

1 B. Quinn, « Legal Reform and its Context in Vietnam », *Columbia Journal of Asian Law*, vol. 15, n° 2, 2002, p. 221 [EN ANGLAIS].

2 B. Turner, dir., *The Stateman's Yearbook 2014: The Politics, Cultures and Economies of the World. Vietnam*, New York, NY : Palgrave MacMillan, 2014, p. 1491 [EN ANGLAIS].

3 Quinn, 2002, p. 221.

4 ASEAN Law Association, *Vietnamese Legal System*, 2010, http://www.aseanlawassociation.org/papers/viet_chp1.pdf [EN ANGLAIS]; Quinn, 2002, p. 228.

5 Vietnam, Ministère des Technologies de l'information, 2005, http://vbqpp1.moj.gov.vn/vbpq/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?itemID=916 [EN ANGLAIS].

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est de plus en plus active et indépendante de la sphère politique du Vietnam. Au fil du temps, le mandat de l'Assemblée s'est élargi pour englober le budget et les pouvoirs de vérification, le pouvoir de surveiller la corruption ainsi que la capacité de présenter des motions de confiance et de censure⁶. L'Assemblée nationale se compose de 500 députés, élus pour un mandat de cinq ans. Les candidats sont nommés et approuvés par soit le PCV soit le Front de la Patrie du Vietnam. Ils peuvent néanmoins se présenter à titre d'indépendant⁷. Lors des dernières élections tenues le 22 mai 2011, le PCV a remporté 458 des 500 sièges à l'Assemblée nationale, le restant des sièges ayant été gagnés par des candidats indépendants. Des 500 députés, 496 étaient membres du Front de la Patrie du Vietnam. Le taux de participation aux élections de 2011 s'élevait à plus de 99 %⁸.

L'appareil judiciaire

L'appareil judiciaire du Vietnam est composé d'instances de médiation et de conciliation, soit les tribunaux du peuple qui se divisent en trois niveaux (la Cour populaire suprême, les cours provinciales et les cours de district), les cours martiales et les tribunaux d'arbitrage pour l'économie⁹. Les cours de district sont des tribunaux de première instance dont on peut faire appel des décisions auprès des cours provinciales. Ces dernières sont des tribunaux de deuxième instance ou alors des tribunaux de première instance pour les délits plus graves. La Cour populaire suprême est le tribunal de dernière instance au Vietnam, et ses décisions sont sans appel. Il se trouve à Hanoï, capitale du Vietnam¹⁰.

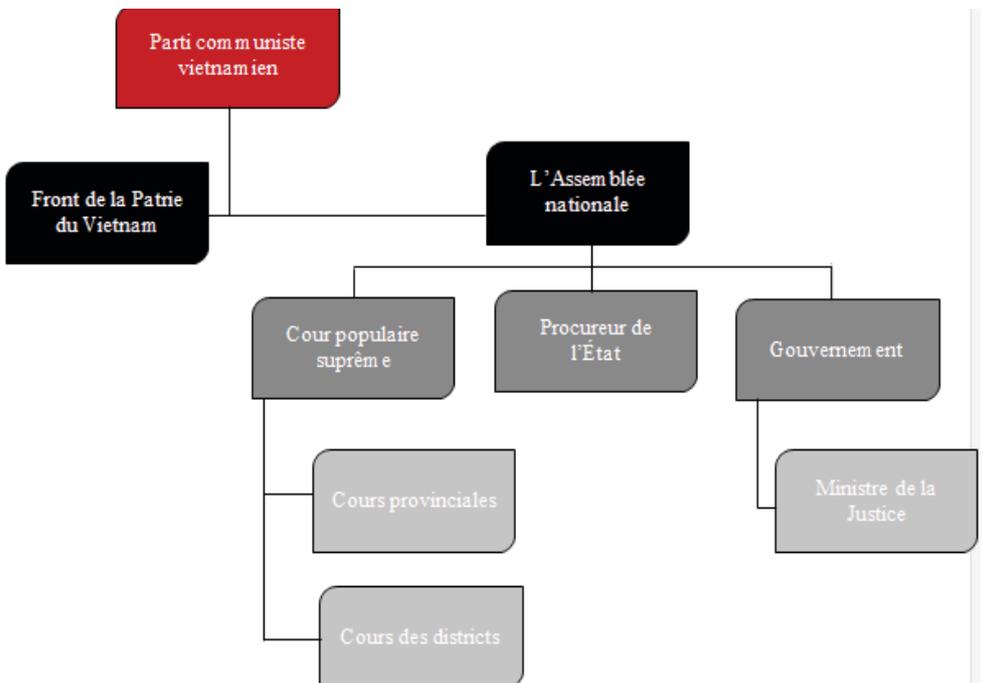


Figure 1 : Organigramme du gouvernement vietnamien.

6 Palmieri, 2010, p 3.

7 Turner, 2010, p. 1491.

8 Turner, 2010, p. 1492.

9 ASEAN Law Association, 2010.

10 *Ibid.*

Distinction entre État de droit et État de loi

Il importe de distinguer les concepts juridiques d'« État de droit » et d'« État de loi », puisque ceux-ci révèlent le mode de fonctionnement des gouvernements. Par exemple, le Canada est un État de droit, alors que le Vietnam est un État de loi¹¹.

Le philosophe grec Aristote a dit que « l'État de droit est au-dessus de tout individu ». Il défendait ardemment le concept selon lequel « la loi doit gouverner » et ceux au pouvoir n'en sont que les « serviteurs ».

On entend par État de droit un État où les individus agissent en toute liberté et égalité, mais le gouvernement possède une autorité discrétionnaire et des pouvoirs limités¹². Les individus au pouvoir sont tenus d'exercer leurs fonctions conformément au cadre des lois plutôt qu'en fonction de préférences ou d'idéologies. En outre, les lois doivent fournir un cadre de responsabilités juridiques visant les pouvoirs exercés¹³. Selon l'État de droit, les lois doivent être « générales, publiques, compréhensibles, non contradictoires, inébranlables et appliquées de façon uniforme »¹⁴. L'État de droit est nécessaire pour qu'un pays respecte et protège des droits de la personne et qu'il souscrive implicitement au principe que les individus ne sont pas assujettis à l'exercice arbitraire des pouvoirs¹⁵.

L'État de loi est l'antithèse de l'État de droit, puisque le gouvernement peut exercer à sa guise des pouvoirs exécutifs de manière arbitraire et nier les libertés civiles conférées par la Constitution à leur guise¹⁶. L'État de loi signifie qu'une loi est un instrument du gouvernement et que le gouvernement se place au-dessus de la loi¹⁷. Il ne met en place aucune balise contre l'abus de pouvoir¹⁸. Le Vietnam est ainsi gouverné, puisque le gouvernement adopte souvent des lois pour parvenir à ses fins et mettre en place ses politiques. Le PCV abuse de l'appareil judiciaire, de la magistrature et des procureurs pour réaliser ses objectifs. Par conséquent, l'indépendance et l'autonomie du pouvoir judiciaire n'existent tout simplement pas.

Indépendance du pouvoir judiciaire au Vietnam

Le concept des droits de la personne au Vietnam est profondément enraciné dans l'idéologie socialiste ainsi que dans le principe juridique selon lequel la souveraineté du pays a préséance sur ceux-ci. Les droits de la personne sont donc évalués en fonction d'un contexte social élargi et non selon les besoins des individus. Ainsi, le PCV promulgue des lois qui garantissent les droits de la personne dans la mesure où ils ne portent pas atteinte aux droits du PCV de gouverner le pays¹⁹. Le principe et l'application des droits de la personne ont commencé à changer grandement à la fin des années 1980 lorsque le pays a adopté les réformes économiques du *Đổi Mới* et a ouvert son économie au monde. Gagnant de l'ampleur, les droits de la personne sont devenus un thème important, qui refait souvent surface dans les sphères juridiques et politiques au Vietnam²⁰.

11 Quinn, 2002, p. 221.

12 J.G. Ibanez, « International Role of Law and Human Rights: The Aspiration of a Work in Progress », *Journal of Jurisprudence*, 2012, p. 523 [EN ANGLAIS].

13 J. Waldron, « Stare Decisis and the Rule of Law: A Layered Approach », *Michigan Law Review*, vol. 111, n° 1, 2012, p. 5 [EN ANGLAIS].

14 R.R. Balasubramaniam, « Judicial Politics in Authoritarian Regimes », *University of Toronto Law Journal*, vol. 59, n° 3, 2009, p. 405-415 [EN ANGLAIS].

15 K. Buhman, « Building Blocks for the Rule of Law? Legal Reforms and Public Administration in Vietnam », *Vietnam's New Order: International Perspectives on the State and Reform in Vietnam*, sous la direction de S. Balme et M. Sidel, New York, NY : Palgrave Macmillan, 2007, p. 238 [EN ANGLAIS].

16 C.I. Lugosi, « Rule of Law or Rule by Law: The Detention of Yaser Hamdi », *American Journal of Criminal Law*, vol. 30, n° 2, 2003, p. 228 [EN ANGLAIS].

17 B. Li, « What is Rule of Law », *Perspectives*, vol. 1, n° 5, http://oycf.org/Perspectives2/5_043000/what_is_rule_of_law.htm [EN ANGLAIS].

18 Buhman, 2007, p. 238-239.

19 T.H. Bui, « Deconstructing the "Socialist" Rule of Law in Vietnam: The Changing Discourse on Human Rights in Vietnam's Constitutional Reform Process », *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International & Strategic Affairs*, vol. 36, n° 1, 2014, p. 86 [EN ANGLAIS].

20 *Ibid.*

Reposant sur l'indépendance et l'impartialité, un appareil judiciaire efficace sert lui-même de fondement à une société démocratique fondée sur la primauté du droit²¹. Les juges doivent pouvoir fonder leurs décisions sur la loi, en expliquer les motifs d'après celle-ci et être à l'abri d'ingérence²². Si un système judiciaire est incapable d'être impartial ou indépendant, ou d'agir conformément à la loi, son rôle devient travesti, et le peuple n'a plus du tout confiance dans le gouvernement²³.

«
Toute réforme
judiciaire devrait avoir
pour but la promotion de la
justice, de l'équité et de l'égalité.



-Armytage (2012)

Au Vietnam, l'indépendance judiciaire est réduite à peau de chagrin puisque les tribunaux n'ont aucun pouvoir sur leur administration ou sur l'issue des affaires dont ils sont saisiés. Au lieu de cela, ce sont le ministre de la Justice, les gouvernements provinciaux et le PCV qui s'arrogent les droits judiciaires²⁴. En conséquence, il devient plus difficile, voire impossible, pour les tribunaux de protéger les citoyens vietnamiens contre les abus et les violations des droits de la personne.

Réformes judiciaires et constitutionnelles

Armytage a décrit la véritable réforme judiciaire comme un processus axé sur l'amélioration et le renforcement du système, qui comprend les tribunaux, les juges, et le personnel connexe qui tranchent les conflits et administrent la justice²⁵. Ce renforcement signifie qu'il faut rendre le système judiciaire indépendant, rattraper le retard des affaires et professionnaliser la magistrature (p. ex. les juges)²⁶. Le PCV a déployé énormément d'efforts en ce sens au cours des 30 dernières années. Or, ils n'ont pas remporté beaucoup de succès²⁷. En plus de manquer d'indépendance par rapport au gouvernement, la Cour populaire suprême a déclaré ouvertement qu'il y avait pénurie de magistrats, et de juges en général, et que les affaires accusaient beaucoup de retard²⁸. Cette partie du chapitre examine les trois vagues de réforme judiciaire qui ont eu lieu en 2013.

Réformes constitutionnelles de 2013

En novembre 2013, l'Assemblée nationale a adopté la nouvelle Constitution du Vietnam à 97 % des voix. Après un examen approfondi, on constate que la Constitution ne diffère pas tellement de la version précédente. En fait, elle n'avait pour but que de renforcer les pouvoirs du PCV sur le Vietnam et ses citoyens ainsi que le statut des sociétés d'État. Les détracteurs de ces réformes affirment que le gouvernement craint que la libéralisation de l'économie mènerait au mécontentement et à la révolte²⁹.

Le processus de réforme constitutionnelle de 2013 est la première en son genre dans l'histoire du Vietnam. Le gouvernement a sollicité l'opinion du peuple et a même facilité les consultations pour l'obtenir. Cependant, ces consultations se sont révélées inutiles puisqu'aucune recommandation du peuple n'a été mise en œuvre³⁰. On a tout de même apporté à la Constitution des changements de moindre envergure. En premier lieu, les fonctions des trois divisions de l'État sont plus clairement définies.

21 États-Unis, Agency for International Development Office of Democracy and Governance, *Guidance for Promoting Judicial Independence and Impartiality*, janvier 2002, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACM007.pdf [EN ANGLAIS].

22 Armytage, 2012, p. 35; *Ibid.*, p. 5.

23 USAID, 2002, p. 6 tel que cité par Armytage, 2012, p. 35.

24 Quinn, 2002, p. 241.

25 Armytage, 2012, p. 29.

26 Messick, 1999 tel que cité par Armytage, 2012, p. 49.

27 Bui, 2014, p. 90.

28 Quinn, 2002, p. 234.

29 P.M. Nguyen, *New Vietnam Constitution Cements Party Dominance*, 29 novembre 2013, <http://blogs.wsj.com/economics/2013/11/29/vietnam-passes-amended-constitution-confirming-communist-party-leadership> [EN ANGLAIS].

30 *Ibid.*

En deuxième lieu, l'indépendance judiciaire est renforcée, car on reconnaît manifestement le rôle des tribunaux dans la protection de la justice et des droits de la personne et qu'on interdit aux organismes d'État de s'ingérer dans les décisions judiciaires³¹. Il s'agit certes d'une avancée, mais les tribunaux demeurent sous la coupe de l'Assemblée nationale et sont contraints par les lois.

Le processus de réforme constitutionnelle de 2013 représente une véritable percée, car on sollicite l'avis du peuple et on favorise le dialogue entre le gouvernement et la population. Un groupe de 72 anciens hauts dirigeants du parti, d'universitaires et d'anciens combattants, dont l'ancien ministre de la Justice Đinh Lộc Nguyễn était à la tête, a présenté la pétition 72 au gouvernement à la suite du dépôt du projet de constitution de 2013³². La pétition 72, signée par environ 15 000 citoyens vietnamiens, comportait sept principaux points qui respectent les idéologies occidentales du constitutionnalisme libéral et des systèmes multipartites :



Un pétitionnaire, M. Đinh Lộc Nguyễn, présente la pétition à M. Minh Thông Lê, vice-président de la Commission de rédaction des modifications à la Constitution.

Source: Dan Tri

1 Les objectifs de la Constitution devraient être redéfinis afin de limiter le pouvoir de l'État ainsi que de protéger la sécurité, la liberté et le bonheur du peuple. En outre, « nous le peuple » devons être reconnus comme le pouvoir constitutif dans le préambule et dans l'article 1 de la Constitution de 1992;

2 La pétition critique les dispositions du projet de constitution qui restreignent les droits de la personne pour des motifs de défense nationale, de sécurité et d'ordre social. Les pétitionnaires estiment que ces restrictions mèneraient à une répression des droits de la personne. La pétition 72 propose l'instauration d'une commission indépendante des droits de la personne;

3 La pétition propose la reconnaissance constitutionnelle de multiples formes de propriété foncière, notamment la propriété privée, qui sont contraires à la propriété par l'État de tout le territoire protégé par la Constitution actuelle;

4 La pétition demande la séparation des pouvoirs et autres mécanismes d'équilibre des pouvoirs, s'inscrivant en faux au dogme soviétique du pouvoir unitaire qui domine l'ordre constitutionnel actuel au Vietnam;

5 La pétition propose la suppression de dispositions dans le projet de constitution, selon lesquelles les forces armées doivent demeurer loyales au PCV. Au contraire, les pétitionnaires proposent que les forces armées protègent la patrie et qu'elles soient au service du peuple au lieu de se montrer loyales à une organisation ou parti politique en particulier;

6 La nouvelle Constitution doit être approuvée par le peuple lors d'un référendum transparent, supervisé par le peuple et les médias;

7 La période des consultations publiques sur le projet de constitution devrait être prolongée jusqu'à la fin 2013³³.

31 *Ibid.*

32 C. Thayer, « Vietnam in 2013 Domestic Contestation and Foreign Policy Success », *Southeast Asian Affairs*, 2014, p. 361 [EN ANGLAIS].

33 N.S. Bui, « *Petition 72: The Struggle for Constitutional Reforms in Vietnam* », 2008, <http://www.iconnectblog.com/2013/03/petition-72-the-struggle-for-constitutional-reforms-in-vietnam/>. [EN ANGLAIS].

Il ne faut pas sous-estimer l'importance de la pétition 72, car elle démontre que le processus d'élaboration d'une constitution au Vietnam tend à s'ouvrir au dialogue et à la participation comme il n'a jamais été permis auparavant. Cette ouverture tient à la mondialisation du constitutionnalisme, même si le dialogue s'est avéré inefficace dans cette réforme³⁴.

LA SYSTÈME CORRECTIONNEL AU VIETNAM

La Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, adoptée en 1948, protège les citoyens lors de procédures judiciaires, soulignant le droit d'une personne à un procès équitable, à une application régulière de la loi et à la protection de tout châtement cruel ou dégradant. Elle s'inscrit dans la lignée du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, de la Convention contre la torture de l'ONU ainsi que de la Constitution et des documents relatifs à divers procès criminels au Vietnam. Dans ces traités et conventions internationales, les droits de la personne sont censés être protégés. Or, le gouvernement vietnamien contrevient à ces ententes par autoritarisme et par ses actions, comme en font foi ces documents. Les citoyens vietnamiens arrêtés et accusés de commettre des crimes contre l'État sont continuellement victimes de détention en secret, d'intimidation, de procès truqués et diverses formes de torture en prison. D'après les rapports de nombreuses ONG et de l'État, les conditions de détention ne respectent pas les traités internationaux dont le Vietnam est signataire.

Même si le Code de procédure criminelle du Vietnam prévoit des formalités d'arrestation et de procès que toutes les autorités doivent respecter, la police vietnamienne ne se conforme toujours pas aux normes juridiques. En conséquence, les prisonniers vietnamiens, incarcérés pour des délits mineurs ou encore les prisonniers d'opinion*, sont tenus en détention pour de longues périodes de temps sans avoir droit à un procès équitable ou d'indications de libération. Il existe des preuves que le gouvernement vietnamien a recours à la brutalité à toutes les étapes des procédures criminelles, abusant de son autorité pour soutirer une confession ou pour infliger de la souffrance aux détenus.

Le Vietnam ne reconnaît aucun prisonnier d'opinion. M. Heiner Bielefeldt, rapporteur spécial de l'ONU sur la liberté de religion et de croyance, a signalé que les prisonniers d'opinion n'existaient pas au Vietnam au dire du gouvernement³⁷.

*Qu'est ce qu'un PRISONNIER D'OPINION?

Le journaliste Peter Benenson l'a décrit en premier dans son article « The Forgotten Prisoners », publié le 28 mai 1961 dans The Observer, comme « toute personne physiquement retenue (par l'emprisonnement ou autre) d'exprimer (par mots ou symboles) toute opinion à laquelle il souscrit avec honnêteté et qui ne prône pas la violence personnelle³⁵ ». Voir le chapitre³⁶ sur l'Examen universel périodique pour d'autres informations sur la définition de prisonnier d'opinion.

Dans plus de 44 des 58 provinces du Vietnam et dans les grandes villes (Hanoï, Hai Phong, Da Nang, Can Tho et Hô Chi Minh-Ville), les décès de personnes détenues par la police ont été signalés³⁸.

³⁴ Bui, 2008.

³⁵ Amnesty International USA, *The Forgotten Prisoners by Peter Benenson*, 2013, <http://www.amnestyusa.org/about-us/amnesty-50-years/peter-benenson-remembered/the-forgotten-prisoners-by-peter-benenson> [EN ANGLAIS].

³⁶ Voir p. 46.

³⁷ Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Press Statement on the visit to the Socialist Republic of Viet Nam by the Special Rapporteur on freedom of religion or belief*, 31 juillet 2013, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14914&LangID=E> [EN ANGLAIS].

³⁸ Human Rights Watch, *Public Insecurity: Deaths in Custody and Police Brutality in Vietnam*, 2014, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/vietnam0914_ForUpload_0.pdf [EN ANGLAIS].

Human Rights Watch a rapporté 19 incidents de brutalité policière dont 15 ont mené au décès de la personne détenue en 2010³⁹. En juillet 2014, ce chiffre s'est élevé à au moins 28⁴⁰. La gravité des infractions variait grandement, allant de vol soupçonné à propagande contre l'État. Le nombre effarant de ces décès est largement attribuable à l'absence d'une commission indépendante de plainte contre la police, qui enquêterait sur ces allégations d'abus de la police. En outre, la loi n'exige pas d'enquête indépendante ou de reddition de comptes publics des décès en détention⁴¹.

Dans le cas particulier des défenseurs des droits de la personne et autres militants, les individus sont souvent tenus au secret pendant de longues périodes et peuvent passer jusqu'à 18 mois en isolement. Cette période d'emprisonnement prolongée constitue une violation du Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui prévoit que quiconque détenu du chef d'une infraction pénale a le droit d'être jugé dans un délai raisonnable ou d'être mis en liberté avant la tenue du procès. En outre, le Code de procédure criminelle du Vietnam fixe la période maximale de détention avant procès à 16 mois pour « les crimes graves », dont ceux indiqués dans la section sur la sécurité nationale du Code pénal du Vietnam. Văn Hải Nguyễn, aussi connu comme le blogueur *Điêu Cày*, a été détenu en isolement pendant près de deux ans avant la tenue de tout procès⁴².

L'Ensemble de principes de l'ONU dicte que, à l'arrestation, les détenus ont le droit d'informer leurs proches ou amis de leur détention et de communiquer avec eux ainsi qu'avec un avocat. Contrairement à la loi, les membres de sa famille n'ont pas pu le visiter ni être informés de son état ou de son lieu de détention. C'est sans avis officiel que les prisonniers sont transférés d'une installation à l'autre, ce qui rend la tâche difficile pour les proches et amis de faire les visites mensuelles.

ÉTUDE DES CAS : ACTE DE LA POLICE CIBLANT UN ÉTUDIANT BLOGUEUR

En outre, la plupart des prisonniers n'ont pas le droit à un avocat puisqu'on ne les informe pas de ce droit. Ils ont donc peu ou pas du tout le temps de se préparer avant le procès. Le gouvernement

LE 26 SEPTEMBRE 2013:

La police vietnamienne a pénétré sans mandat dans la maison du blogueur *Tường Thụy Nguyễn*, alors que des dissidents et leurs familles dînaient ensemble. Elle les a jetés par terre puis les a traînés sous la pluie jusqu'à la voiture de police. Parmi les dissidents on trouvait le militant *Phương Uyên Nguyễn*, *Thị Tân Dương* (ex-femme du blogueur *Văn Hải Nguyễn*), *Quốc Quyết Lê* (frère de l'avocat *Quốc Quân Lê*), le blogueur *Bá Hải Phạm* et la mère d'*Uyên*, *Thị Nhung Nguyễn*.⁴³



L'étudiant militant *Phương Uyên Nguyễn* détenu par la police à l'aéroport *Nội Bài* peu après la descente à son domicile.

Source: *Nguyễn Lân Thắng* via Facebook

vietnamien retarde avec des manœuvres bureaucratiques le moment où les détenus sont autorisés à demander à parler à un avocat. C'est seulement après environ quatre mois, ou le temps nécessaire pour terminer l'enquête ou procéder à la mise en accusation criminelle officielle, que les détenus se

39 Human Rights Watch, *Vietnam: Widespread Police Brutality, Deaths in Custody*, 2010, <http://www.hrw.org/news/2010/09/22/vietnam-widespread-police-brutality-deaths-custody> [EN ANGLAIS].

40 Human Rights Watch, *Public Insecurity: Deaths in Custody and Police Brutality in Vietnam*, 2014, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/vietnam0914_ForUpload_0.pdf [EN ANGLAIS].

41 *ibid.*, p.6.

42 Amnesty Internationale, *Des voix réduites au silence : Prisonniers d'opinion au Vietnam*, 7 novembre 2013, <https://www.amnesty.org/download/Documents/12000/asa410072013fr.pdf>.

43 Radio Free Asia, *Police swoop on Vietnamese dissidents was 'like an abduction'*, 23 septembre 2013, <http://www.refworld.org/docid/5261030212.html> [EN ANGLAIS].

voient accorder du temps pour en consulter un⁴⁴. Dépourvu de mesures de protection juridique, le Vietnam contrevient à l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui prévoit que les personnes accusées d'un crime ont le droit de disposer de suffisamment de temps pour communiquer avec un avocat et de préparer leur défense, être informées de ce droit et être jugées sans retard excessif⁴⁵. Les procès des dissidents religieux ou politiques sont généralement tenus à huis clos, soit sans la présence du public et de journalistes étrangers, voire parfois des membres de la famille⁴⁶.

Les prisons vietnamiennes relèvent du ministère de la Sécurité publique. Partout au pays, les prisons demeurent surpeuplées. Le Centre international d'études sur les prisons, une organisation non gouvernementale, a rapporté qu'au milieu de 2011, la population carcérale, sauf les détenus en attente de procès, s'élève à 113 018 personnes, dont 10,9 % sont des femmes⁴⁷. Souvent, des prisonniers partagent une cellule avec jusqu'à 40 personnes et ont peu accès aux installations récréatives. Ils sont forcés de travailler et sont punis en cas de refus. Les rations de nourriture sont si petites que les prisonniers comptent sur ce que leur apporte leur famille pour manger à leur faim. Il faut savoir qu'il n'y a aucune inspection indépendante des prisons et que les abus signalés sont traités à l'interne par le ministère de la Sécurité publique. Le pouvoir repose donc entre les mains des autorités correctionnelles, et la responsabilité et le devoir qu'a le Vietnam de respecter la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies s'en trouvent transformés⁴⁸.

Les autorités châtent toujours les prisonniers malgré l'article 38 de la Loi n° 53 sur l'exécution de jugements criminels au Vietnam adoptée en 2010. Sous le régime de l'article, les prisonniers qui violaient le règlement de la prison ou qui commettaient des actes illégaux étaient l'objet de procédures disciplinaires comme la réprimande, l'avertissement ou la séquestration dans une cellule disciplinaire jusqu'à 10 jours (parfois la mise aux fers)⁴⁹. La police des prisons réduit les



Détenus à la prison de Hoang Tién à l'extérieur de Hanoi

Source: Reuters/Kham

44 États-Unis, Département d'État, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Vietnam 2012 Human Rights Report*, 2012, <http://www.state.gov/documents/organization/204463.pdf> [EN ANGLAIS].

45 Amnesty Internationale, 2013.

46 S. Colm, *Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners*, 2014, <http://democraticvoicevn.files.wordpress.com/2014/01/vietnam-torture-and-abuse-01-16-2014.pdf> [EN ANGLAIS].

47 États-Unis, Département d'État, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Vietnam 2012 Human Rights Report*, 2012, <http://www.state.gov/documents/organization/204463.pdf> [EN ANGLAIS].

48 Royaume-Uni, Foreign and Commonwealth Office, *Human Rights and Democracy: The 2010 Foreign and Commonwealth Office Report – Vietnam*, 31 mars 2011, <http://www.refworld.org/docid/4d99aa7b50.html> [EN ANGLAIS].

49 Campaign to Abolish Torture in Vietnam, *Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners*, 2014, <http://dvov.org/campaign-to-abolish-torture-in-vietnam/> [EN ANGLAIS].

rations de nourriture, suspend les visites de la famille et ordonne la mise en isolement pendant une semaine, toutes des mesures qui contreviennent aux politiques vietnamiennes et internationales sur les prisons. D'autres formes de châtement peuvent aussi causer la mort : tabassage, malnutrition, travail dans un environnement toxique, travail physique exigeant, sommeil sur le béton, exposition à la malaria ou à la dengue par l'absence de moustiquaires, le manque d'eau saine, de savon et de literie (cause possible de maladies de peau).



Prisonniers du Vietnam effectuant des travaux agricoles conformément au règlement des prisons.

Source: Campaign to Abolish Torture in Vietnam

Parce qu'on leur refuse l'accès à des soins médicaux, les prisonniers meurent souvent de maladies traitables comme la diarrhée et la dysenterie⁵⁰.

La thérapie par le travail prend de l'ampleur en tant que méthode de « guérison » et de « réhabilitation » des prisonniers et des toxicomanes. Quelque 123 centres du pays abritent environ 40 000 personnes, dont des enfants aussi jeunes que 12 ans. Leur détention n'est pas assujettie à une application régulière de la loi ou à la surveillance judiciaire et elle dure souvent aussi longtemps que quatre ans. Le non-respect du règlement des prisons – dont l'obligation de travailler – entraîne des châtements comme le tabassage à la matraque, l'électrocution avec un bâton à impulsion électrique et la séquestration dans une cellule disciplinaire où les prisonniers sont privés de nourriture et d'eau. Des anciens détenus rapportent que les autorités les forçaient à travailler dans des usines de transformation de noix de cajou et d'autres productions agricoles, notamment la culture des pommes de terre et des grains de café; les travaux de construction; la confection de vêtements et autres types de fabrication⁵¹.

⁵⁰ *Ibid.*

⁵¹ Human Rights Watch, *World Report 2013 Vietnam*, 2013, <http://www.hrw.org/world-report/2013/country-chapters/vietnam?page=3>. [EN ANGLAIS].

Torture au Vietnam

Les Nations Unies définissent la torture dans leur Convention contre la torture selon les termes suivants :

« [T]out acte par lequel une douleur ou des souffrances aiguës, physiques ou mentales, sont intentionnellement infligées à une personne aux fins notamment d'obtenir d'elle ou d'une tierce personne des renseignements ou des aveux, de la punir d'un acte qu'elle ou une tierce personne a commis ou est soupçonnée d'avoir commis, de l'intimider ou de faire pression sur elle ou d'intimider ou de faire pression sur une tierce personne, ou pour tout autre motif fondé sur une forme de discrimination quelle qu'elle soit, lorsqu'une telle douleur ou de telles souffrances sont infligées par un agent de la fonction publique ou toute autre personne agissant à titre officiel ou à son instigation ou avec son consentement exprès ou tacite. Ce terme ne s'étend pas à la douleur ou aux souffrances résultant uniquement de sanctions légitimes, inhérentes à ces sanctions ou occasionnées par elles⁵² ».

La torture est utilisée pour atteindre divers objectifs. Voici une liste des méthodes⁵³ :

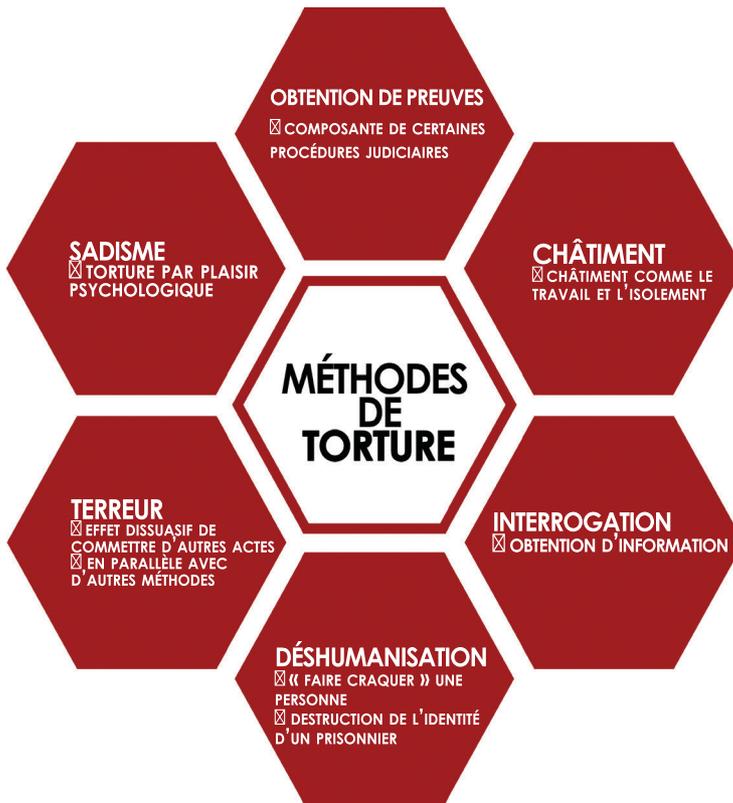


Figure 2 : Aperçu des diverses catégories de la torture

52 Nations Unies, *Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 2013, http://legal.un.org/avl/pdf/ha/catcidtp/catcidtp_f.pdf.

53 R.D. Emeric et J.J. Wisnewski, *The Ethics of Torture*, New York : Continuum Books, 2009 p. 6-7 [EN ANGLAIS].

D'après le témoignage de prisonniers politiques partout au Vietnam, le ministère de la Sécurité publique a infligé de violents actes de torture à des prisonniers afin de les intimider, de les persuader et de les faire souffrir pour des crimes qu'ils auraient commis. En infligeant de la violence physique et psychologique, les autorités vietnamiennes abusent de leur pouvoir sur les détenus et les dépouillent de leurs droits à la sécurité, aux soins médicaux, aux choix et aux qualités essentielles à la vie.

La torture physique s'entend d'un effet physiologique causé par un tiers. Le tabassage, l'électrocution, le supplice de la goutte d'eau, l'agression sexuelle, l'isolement et le travail forcé peuvent tous être considérés comme de mauvais traitements ou de la torture d'après la définition de la torture des Nations Unies. L'expérience personnelle du Père Nguyen Van Ly en prison fait ressortir l'éventail des tactiques de torture commise sur les prisonniers au Vietnam. On trouve ci-dessous une liste des diverses méthodes employées sur le prisonnier de conscience, tirées de « Testament No. 4: Over 20 Torture Techniques and Methods that are Being Used by the Vietnamese Communist Officers on Inmates at the Custody Facilities, Detention Centres, and Prisons in Vietnam at Present – 2010⁵⁴ ». Voir l'annexe A pour la description complète de ces méthodes.

RÉSUMÉ DU RAPPORT SUR LA TORTURE DU PÈRE LY

Travaux forcés de nature dégradante	Tabassage par un groupe
Bâton, sandales et chaussures de cuir utilisés pour frapper les prisonniers à coups de poing et de pied notamment au visage, au torse et aux parties génitales	Prisonniers forcés de s'étendre sur le ventre ou le dos et frappés à coups de pied sur le torse, le ventre, les épaules ou le dos
Menottage et suspension des prisonniers aux barreaux des fenêtres	Exposition prolongée au soleil
Séquestration dans des cellules disciplinaires péciales et isolement total	Prisonniers détenus dans un espace réduit pendant 1 ou 2 ans sans voir le soleil
Électrocution au pénis par un bâton à impulsion électrique	Coups sur le pénis
Prisonnière agenouillée tout en ayant une matraque dans la bouche	Privation de nourriture aux prisonniers affamés
Menottage des mains croisées	Tortionnaire assis sur une chaise placée sur les pieds du prisonnier
Frottement continu d'une règle ou de stylo entre les doigts	« Nettoyage des oreilles »
Coups répétés sur la tête	Coups sur les doigts avec un cadenas, une clé de porte ou une matraque
Dénudation complète	Électrocution aux mamelons par un bâton à impulsion électrique
Électrocution aux parties génitales par un bâton à impulsion électrique	Insertion d'une matraque ou d'un bâton de bois dans le vagin

54 Bureau de l'honorable sénateur Thanh Hai Ngo, *Prisoners of Conscience: Cases of Interest*, Ottawa : Sénat du Canada, 2014 [EN ANGLAIS].

En novembre 2013, le Vietnam a signé la Convention mentionnée plus tôt et a ainsi ratifié son contenu par la voie d'une promesse internationale. Les autres instruments, que le Vietnam a signés et promulgués, comportaient aussi des dispositions sur la prévention de la torture :

DÉCLARATION UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

ARTICLE 5 : Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants.
 ARTICLE 9 : Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ni exilé.
 PARAGRAPHE 25(1) : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires; elle a droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie, d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté.⁵⁵

PACTE INTERNATIONAL RELATIF AUX DROITS CIVILS ET POLITIQUES

ARTICLE 7 : Nul ne sera soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. En particulier, il est interdit de soumettre une personne sans son libre consentement à une expérience médicale ou scientifique.⁵⁶

CONSTITUTION DU VIETNAM

ARTICLE 71 : Le citoyen se voit conférer « le droit à inviolabilité du corps ainsi que la protection juridique de sa vie, de sa santé, de son honneur et de sa dignité ».

CODE DE PROCÉDURE CRIMINELLE DU VIETNAM

ARTICLE 6 : Il est interdit d'exercer « toute forme de coercition et de châtiment corporel ».

L'Examen périodique universel du Vietnam a fait état des étapes pour résoudre le problème de la torture dans ce pays. En 2008, le Canada a proposé les diverses mesures suivantes :

- 1 Adresser une invitation ouverte à toutes les procédures spéciales de l'ONU, dont la visite au Vietnam du rapporteur spécial sur la torture.
- 2 Établir et rendre public un registre de toutes les personnes détenues en vertu des lois sur la sécurité.
- 3 Assurer aux personnes détenues en vertu de lois sur la sécurité ou la propagande des garanties juridiques de base, dont un procès public et la représentation par un avocat de leur choix pendant les procédures.
- 4 Réduire le recours aux lois sur la sécurité pour limiter le débat public sur la démocratie ou la critique du gouvernement, notamment par la prise des mesures afin de rendre ces lois conformes au Pacte international relatif aux droits civils et politiques⁵⁹.

Ces recommandations constituent des propositions solides pour aider le Vietnam à honorer ses promesses internationales et ses diverses ententes pour que les Vietnamiens s'épanouissent et soient à l'abri de la souffrance et des sévices. La torture prive l'homme des libertés fondamentales au choix et à la sécurité, le laissant vulnérable et en mauvaise santé malgré tout acte répréhensible confirmé. Le gouvernement vietnamien doit radicalement modifier sa manière de traiter ses prisonniers, mettre fin à la brutalité des autorités et tenir les policiers responsables de leurs actes.

⁵⁵ Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 2015, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>.

⁵⁶ Nations Unies, Haut-Commissariat aux droits de l'homme, *Pacte international relatif aux droits civils et politiques*, 2014, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>.

⁵⁷ Arthur Robinson Allens, *1992 Constitution of the Socialist Republic of Vietnam*, 2001, <http://www.vietnamlaws.com/freelaws/Constitution92%28aa01%29.pdf> [EN ANGLAIS].

⁵⁸ Vietnam, Office national de la propriété intellectuelle, *Criminal Procedure Code*, 2003, [http://www.noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/3457A7711572E0534725767200203DDA/\\$FILE/CRIMINAL%20PROCEDURE%20CODE.pdf](http://www.noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/3457A7711572E0534725767200203DDA/$FILE/CRIMINAL%20PROCEDURE%20CODE.pdf) [EN ANGLAIS].

⁵⁹ Observatoire mondial des droits de l'homme, *Examen périodique universel : Vietnam*, 2009, <http://www.upr-epu.com/pays.php?id=125>.

ÉTUDE DE CAS: TRAITEMENT DES PRISONNIERS AU VIETNAM



La syndicaliste Đổ Thị Minh Hạnh a été condamnée à sept ans de prison pour avoir distribué, avec deux autres militants, des tracts ainsi que pour avoir participé à l'organisation d'une grève des 10 000 travailleurs de l'usine de chaussures My Phong. Aucun d'eux n'a eu droit à un avocat à leur procès, ni à la parole pour se défendre⁶¹.

En prison, Do a été torturée, car elle a été battue au point de **devenir sourde d'une oreille**. De plus, on lui a **refusé l'accès à des soins médicaux** même si l'on soupçonnait un cancer du sein⁶².

Do a été relâchée le 26 juin 2014 et elle continue à défendre les droits des travailleurs et à sensibiliser les gens aux conditions de détention⁶³.

« Dans toutes les prison, j'étais terrorisée par la violence physique et psychologique. On m'a battue. On a ordonné aux autres prisonniers de me battre et de me manquer de respect. On m'a enfermée dans une camionnette pour montrer aux autres qu'ils me traitaient comme un animal.⁶⁰ »

- Đổ Thị Minh Hạnh

Source: Radio Free Asia

Comme il a été démontré dans le chapitre, le gouvernement vietnamien est organisé de manière à ce que le PCV règne en roi et maître. Dans les faits, le PCV détient tous les pouvoirs, dont le pouvoir judiciaire et fait en sorte que sa légitimité n'est ni contestée ni minée. Ces 20 dernières années, il a prétendu vouloir accorder plus d'indépendance à l'appareil judiciaire. Or, il persiste à garder le contrôle des juges, les empêchant d'arrêter leurs propres décisions. En conséquence, les juges sont pratiquement incapables de protéger les droits fondamentaux de la personne des citoyens vietnamiens, énoncés dans les instruments nationaux et internationaux, par crainte de représailles du PCV.

Il a été expliqué que le PCV fait fi des lois et traite les Vietnamiens de manière arbitraire et injuste même s'il a adopté les lois officielles qui prétendent protéger les droits fondamentaux de la personne. C'est ce qu'on appelle un « État de loi ». Cependant, pour amorcer son changement, le Vietnam doit adopter un autre mode de gouvernance et passer à un « État de droit », où les individus en position d'autorité doivent respecter les lois de l'État comme tous les autres citoyens. Pour pouvoir justifier leurs actions, les individus en position de pouvoir doivent être en mesure de citer des autorités légitimes et ne pas agir selon leur préférence ou leur caprice.

Le chapitre a aussi porté sur le système correctionnel du Vietnam ainsi que sur la torture et la brutalité infligées aux personnes incarcérées. L'Examen universel périodique de 2009 et 2014 ont fait état du traitement des détenus, mais le Vietnam a choisi d'ignorer la plupart des recommandations du comité au sujet de la torture en prison.

60 Radio Free Asia, « They Gave Me Strength to Face Torment in Prison », 1er juillet 2014, <http://www.rfa.org/english/women/strength-07012014154741.html> [EN ANGLAIS].

61 Human Rights Watch, *Vietnam: Overturn Labor Activists' Harsh Prison Sentences*, 16 mars 2011, <http://www.hrw.org/news/2011/03/16/vietnam-overturn-labor-activists-harsh-prison-sentences> [EN ANGLAIS].

62 Freedom Now, *For Immediate Release: Members of Congress Call for the Release of Imprisoned Vietnamese Labor Activists*, 10 février 2014, <http://www.freedom-now.org/news/for-immediate-release-members-of-congress-call-for-the-release-of-imprisoned-vietnamese-labor-activists/> [EN ANGLAIS].

63 Amnesty Internationale, *Release of woman labour rights activist positive but scores remain behind bar*, 30 juin 2014, <http://www.amnesty.org/en/news/vietnam-release-woman-labour-rights-activist-positive-scores-remain-behind-bars-2014-06-30> [EN ANGLAIS].

CHAPITRE 2

LA CENSURE DANS LES MÉDIAS

“

LA QUANTITÉ DE VIOLATIONS
DES DROITS DE LA PERSONNE QUI
SE PRODUIT DANS UN PAYS EST TOU-
JOURS PROPORTIONNELLEMENT IN-
VERSE À LA QUANTITÉ DE PLAINTES EN
LA MATIÈRE QUI NOUS PARVIEN-
NENT DU MÊME PAYS.

”

-DANIEL PATRICK MOYNIHAN

LA CENSURE DANS LES MÉDIAS

Lorsqu'Internet a fait son apparition, on pensait que cet outil de communication révolutionnaire revisiterait les échanges sociaux et le journalisme et qu'il serait exempt de l'influence de l'État et de l'entreprise privée. On le percevait comme une ressource novatrice qui allait élargir les horizons de l'information en la rendant plus libre, accessible et souple.¹ Dans les faits, Internet est un outil qui, dans les régimes autoritaires surtout, permet à l'État d'exercer un contrôle idéologique de masse.

Selon Lawrence Lessig, les technologies qui facilitent le commerce électronique facilitent du même souffle la réglementation électronique, ce qui peut amener les gouvernements à exercer leur contrôle sur l'architecture d'Internet.² La surveillance intensive, la censure et la suppression de contenu dans Internet montrent que le PCV a effectivement réussi à réglementer Internet, ce qui confirme les théories de Lessig. En vue de protéger sa souveraineté politique tout en exploitant le potentiel économique du Web, le PCV a décidé de restreindre l'accès à Internet plutôt que d'en priver la population.³ En invoquant la sécurité publique, le PCV applique aux publications électroniques, à la presse écrite et à l'ensemble du contenu médiatique l'un des régimes de censure les plus stricts au monde pour renforcer ses valeurs communistes et éliminer les voix dissidentes.⁴ Cette censure risque fort de se poursuivre indéfiniment.

Dans le présent chapitre, nous nous penchons sur les deux principaux droits dont sont privés les Vietnamiens en raison des mesures de contrôle strictes appliquées aux communications : le droit à l'information et la liberté d'expression. Le contrôle de l'information dicte le type d'information à offrir à la population vietnamienne et à faire circuler; pour l'heure, cela semble se résumer à la promotion des doctrines du PCV. Nous examinons également les liens complexes entre le droit à l'information et la liberté d'expression, la stricte réglementation s'appliquant aux médias, les méthodes de censure, les cas de blogueurs emprisonnés et les interventions susceptibles de rendre une certaine liberté aux médias.

LES TROIS COMPOSANTES DE LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

La liberté d'exprimer son opinion librement – une liberté enchâssée dans la Déclaration universelle des droits de l'homme – est fondamentale pour toute société égalitaire. Cette liberté est le pilier de la démocratie : tous ont une chance égale de s'exprimer et de faire circuler de l'information et des idées en utilisant le médium de leur choix. La liberté d'expression comprend trois composantes : la liberté de parole, la liberté de s'informer et la liberté de communiquer.⁵

1 A.C. Lerner et A.W. Lerner, *Freedom of Expression*, Farmington Hills, MI : Greenhaven Press, 2009, p. 16.

2 L. Lessig, *Code Version 2.0*, New York : Basic Books, 2006, p. 61.

3 C. Gillispie, *Maintaining the Balancing Act: Internet Censorship in Vietnam*, thèse universitaire non publiée, Université Georgetown, Washington (D.C.), 2007.

4 Freedom House, *Freedom of the Press 2013 Report*, 2013, http://www.freedomhouse.org/report/freedom-press/freedompress-2013#U_du-pjD-70.

5 P.G. Ingram, *Censorship and Free Speech: Some Philosophical Bearings*, Burlington, VT : Dartmouth Publishing Co. Ltd., 2000, p. 9.

● **La liberté de parole** est synonyme de liberté d'expression : les deux traduisent le droit d'exprimer des idées et des convictions. Des trois composantes, la liberté de parole est celle qui compte le plus, car si les mesures de censure prises par le gouvernement l'annihilent, il y a des conséquences directes sur les deux autres composantes.

● **La liberté de s'informer** (que nous explorerons plus en profondeur dans la prochaine section) s'exprime par la capacité d'accéder à de l'information en utilisant différents médiums.

● **La liberté de communiquer** est une sorte d'amalgame des deux composantes précédentes, car l'échange d'information et les discussions permettent d'enrichir les connaissances individuelles et l'émergence d'idées.⁶ Toutes ces composantes sont interreliées et également touchées lorsqu'on censure les médias.

La démocratie ne peut exister qu'en présence de ces trois composantes, car la démocratie veut et encourage la transparence gouvernementale, l'accès à l'information, la critique politique et les interactions sociales. Sans cette liberté, les citoyens n'ont aucune influence sur le gouvernement, qui détient alors tous les pouvoirs de façon exclusive.

LE VIETNAM ET LA LIBERTÉ D'EXPRESSION

Le régime autoritaire du PCV fait obstacle à la liberté d'expression et à la liberté de s'informer et menace celles-ci par l'ampleur de ses mesures de censure. Les courageux écrivains et militants qui mettent leur liberté en péril en abordant des sujets constituant une menace contre l'État ou la sécurité publique sont bâillonnés par le gouvernement ou ses représentants. Les journalistes sont très mal protégés contre le gouvernement. Les cas de harcèlement de journalistes par des fonctionnaires du gouvernement sont passés de 359 en 2009 à 749 en janvier 2010 seulement, et il est très rare que des mesures disciplinaires soient prises contre des policiers ou autres responsables.⁷ L'augmentation des arrestations de journalistes et des mesures de répression a donné un élan au journalisme citoyen, qui prend la forme de blogues surtout.

Le réseautage social et la blogosphère ont fait naître une communauté en ligne; les net-citoyens y participent à des discussions éclairées, font des rencontres, créent des groupes, échangent des idées, etc. – tout cela dans un cyberspace hautement réglementé.⁸ Les services de blogues, comme Yahoo! 360, qui comptait environ 15 millions d'utilisateurs au plus fort de sa popularité, ainsi que différents médias sociaux et outils comme Facebook, WordPress, Blogger et YuMe, ont permis aux gens d'aborder des sujets exclus des nouvelles.⁹



Des civils participant à une discussion d'un réseau des blogueurs sur le droit à la liberté de mouvement.

● Source: Danlambao

⁶ *Ibid.*, p. 11.

⁷ Vietnam Committee on Human Rights, « Vietnam From Vision to Facts », *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme*, 10 août 2010, <http://queme.net/eng>.

⁸ A. Nguyen, Globalisation, « Citizen Journalism, and the Nation State: A Vietnamese Perspective », *Citizen Journalism: Global Perspectives*, sous la direction de S. Allan et E. Thorsen, New York : Peter Lang, 2009.

⁹ A. Sternberg, « Vietnam Online: Then and Now », *iMedia Connection*, 5 janvier 2010, <http://imediainconnection.com/content/25480.asp>.

La persécution exercée contre les journalistes a pourtant fini par se propager à la blogosphère : 33 net-citoyens ont été emprisonnés en mai 2014.¹⁰ Le Vietnam est ainsi devenu le deuxième pays du monde, après la Chine, au regard du nombre d'emprisonnements d'internautes.¹¹

Paradoxalement, le Vietnam a adopté plusieurs lois garantissant la liberté d'expression au pays. En tant que signataire du Pacte international relatif aux droits civils et politiques, le Vietnam a l'obligation d'adhérer bien sûr au Pacte, mais aussi à l'article 19 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, deux textes qui garantissent la liberté d'expression. De façon plus précise, l'article 69 de la Constitution de 1992 de la République socialiste du Vietnam établit ceci :

“Le citoyen a droit à la liberté de parole, de presse, le droit à l'information; le droit de se réunir, de fonder des associations, de manifester conformément aux dispositions de la loi.”¹²

Outre l'emprisonnement, les blogueurs, journalistes, écrivains, militants et leur famille risquent les attaques physiques, la perte de leur emploi, la restriction de leurs déplacements, la déconnexion d'Internet et d'autres graves sanctions.¹³ Qu'ils se trouvent dans la rue, dans leur cellule ou même dans leur maison, les militants ne sont nulle part protégés contre la police ou les fonctionnaires de la sécurité publique.

ÉTUDE DE CAS: COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE

Le 5 février 2014, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a procédé, à Genève, au deuxième examen périodique universel sur le bilan du Vietnam en matière de droits de la personne. Le 7 avril 2014, le Comité sénatorial permanent des droits de la personne a pu entendre le témoignage de plusieurs blogueurs et défenseurs des droits de la personne vietnamiens ayant participé à cet examen.

Le Comité a tenu une réunion spéciale pour discuter de la situation des droits de la personne au Vietnam et s'est penché de façon particulière sur les questions de la liberté d'expression et de la liberté de la presse. Dans le cadre de la réunion, les participants ont discuté des questions soulevées dans le cadre de l'examen périodique universel et entendu les témoignages de membres de la blogosphère vietnamienne venus s'exprimer en personne.

Les témoins ayant comparu devant le Comité ont insisté sur le fait que les journalistes et les blogueurs ne peuvent pas compter sur le respect des droits que la Constitution est censée leur offrir, comme le droit à la liberté d'expression. Dans le rapport qu'il a présenté pour l'examen périodique universel, le gouvernement vietnamien affirme que la liberté d'expression, la liberté de la presse et la liberté de s'informer sont enchâssées dans la version récemment modifiée de la Constitution, entrée en vigueur le 1er janvier 2014.¹⁴ Le directeur exécutif de l'organisme VOICE, M. Hôi Trinh, a toutefois signalé que, selon l'article 4 de la Constitution, le «Parti communiste du Vietnam [...] est la force dirigeante de l'État et de la société». Devant cette contradiction fondamentale, M. Trinh estime que soit on a tous les pouvoirs, soit on a la liberté d'expression.¹⁵

10 Reporters Sans frontières, *Press Freedom Barometer – Netizens Imprisoned*, 15 août 2014, <http://en.rsf.org/press-freedom-barometer-netizens-imprisoned.html?annee=2014>.

11 *Ibid.*, 2014.

12 Constitution de la République socialiste du Vietnam, chapitre V, article 69.

13 Freedom House, « Freedom of the Net 2013 », 2013, <http://freedomhouse.org>.

14 Assemblée générale des Nations Unies, Conseil des droits de l'homme, *Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme*: Vietnam, 8 novembre 2013, p. 7, paragr. 25.

15 Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 7 avril 2014.

“

Les témoignages montrent très clairement que, dans les faits, la République socialiste du Vietnam ne respecte pas la liberté d'expression fondamentale, contrairement à ce qu'elle a affirmé durant son examen périodique universel. Nous devons continuer de rappeler au gouvernement du Vietnam ses obligations juridiques de protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales de tous ses habitants.

”

-Le sénateur Thanh Hai Ngo

Les témoins ont également souligné qu'en ce qui concerne la protection de la liberté d'expression au Vietnam, le droit et la pratique ne s'arriment pas. Le gouvernement vietnamien empêche la liberté d'expression et la liberté de la presse par l'application d'une loi anti-diffamation visant à assurer la sécurité du pays. Selon Doan Trang Phạm, journaliste et blogueuse pour vietnamrightnow.com, des dizaines de blogueurs et de journalistes ont été mis sous les verrous au cours des cinq dernières années conformément à des lois visant à restreindre la liberté médiatique au Vietnam¹⁶. Le Vietnam utilise en effet, pour emprisonner blogueurs et journalistes, les dispositions du Code pénal criminalisant les actes visant à renverser le gouvernement (article 79), à faire de la propagande contre l'État (article 88) et à abuser des libertés démocratiques (article 258).

Au Vietnam, les blogueurs qui s'expriment sur des questions comme la corruption, la réforme démocratique et les droits de la personne risquent d'être arrêtés et jugés pour des motifs politiques, ou encore intimidés, surveillés et privés d'Internet. M. Trịnh a expliqué le cas de Đinh Đăng Định, un enseignant ayant publié dans Internet des articles sur la démocratie et la liberté au Vietnam et qui a été reconnu coupable en 2012 de propagande contre l'État en vertu de l'article 88 du Code pénal. On lui a imposé une peine d'emprisonnement de six ans; il a été relâché le 21 mars 2014, deux ans après le début de sa peine, puis est rapidement décédé d'une maladie mortelle qu'on avait refusé de traiter en prison.¹⁷ M. Trịnh a fait remarquer que les funérailles de M. Đinh ont attiré la foule, ce qui représente un signe d'appui et de vent de changement au Vietnam. Selon lui, la société civile du Vietnam est prête à se redresser l'échine et à prendre la parole.¹⁸

Des témoins se sont exprimés sur la confiance nouvelle acquise par la société vietnamienne grâce à Internet et aux organisations de la société civile ainsi que sur les répercussions en matière de droits de la personne. Selon M. Trịnh, les gains en matière de droits de la personne au cours des 10 dernières années au Vietnam sont largement attribuables aux pressions exercées par le peuple lui-même ainsi que par la communauté internationale. Il a souligné les effets positifs de Facebook, qui compte plus de 20 millions d'utilisateurs au Vietnam et grâce auquel toute violation des droits de la personne commise au Vietnam peut désormais être instantanément dénoncée au pays et dans le monde, ce qui n'aurait jamais été possible auparavant.¹⁹



Phạm Doan Trang, a Vietnamese journalist/reporter, presents her case at the Standing Senate Committee on Human Rights

Source: ParlVU

Le gouvernement vietnamien oblige toutes les organisations de la société civile actives à s'inscrire et interdit la création de toute organisation indépendante du gouvernement ou du parti. Malgré ces conditions, Tuấn Nguyễn, militant en matière de droits de la personne du réseau des blogueurs vietnamiens, a indiqué au Comité qu'une « vingtaine d'OSC indépendantes défendent actuelle-

¹⁶ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 7 avril 2014.

¹⁷ Le cas de M. Dinh est aussi documenté par le département d'État américain, bureau de la démocratie, des droits de la personne et du travail, Country Reports on Human Rights Practices for 2013 – Vietnam, 2013.

¹⁸ Comité sénatorial permanent des droits de la personne, *Témoignages*, 7 avril 2014.

¹⁹ *Ibid.*

ment les droits de la personne, soit la liberté d'expression, la liberté de religion, la liberté de réunion et la liberté sur Internet²⁰. M. Nguyễn a par ailleurs parlé des obstacles auxquels se heurtent les organisations indépendantes, notamment le grave manque de ressources, ainsi que d'autres grandes difficultés comme le harcèlement par la police.

LA CENSURE DANS LES MÉDIAS

Il est important de connaître les implications de la censure elle-même. La censure s'exprime de différentes façons et peut être définie différemment en fonction de son degré de gravité, du médium qui fait l'objet de la censure et du pourquoi de cette censure. Dans le présent chapitre, nous donnons au mot « censure » la définition traditionnelle, mais toujours actuelle, formulée par H.D. Lasswell:

« Politique qui consiste à restreindre l'expression d'idées, d'opinions, de conceptions ou d'élans pouvant brimer l'autorité ou bouleverser l'ordre social et moral que cette autorité s'est donné pour mandat de protéger. »²¹ [traduction]

Le pourquoi de la censure

Les motifs pour imposer un régime de censure sont multiples, et beaucoup se recoupent. On peut vouloir restreindre la diffusion d'information pour assurer la sécurité nationale, protéger la vérité, supprimer du contenu offensant, assurer l'ordre public, protéger la propriété intellectuelle ou préserver l'ordre social.²² Les mécanismes de censure qui ont émergé au cours des 10 dernières années (en particulier dans les pays d'Asie du Sud-Est) ont été mis en place pour renforcer les valeurs étatiques dans le but d'éliminer la dissidence politique, de bâillonner les détracteurs de l'État et d'opprimer les minorités ethniques ou religieuses.²³ Au Vietnam, le PCV se sert de la censure pour des motifs de cette nature et fait des médias ses courroies de transmission:²⁴ on favorise ainsi la diffusion de l'information favorable au parti et on empêche la diffusion de tout ce qui pourrait compromettre les structures politiques, idéologiques ou sociales du PCV.²⁵

LE VIETNAM ET LA CENSURE

Neuf Vietnamiens sur 10 (89,8 %) disent avoir accès aux informations quotidiennes,²⁶ mais le climat de la diffusion de leur pays est l'un des plus restreints au monde. Selon le classement mondial de la liberté de presse de 2014, le Vietnam obtient l'une des pires cotes et se classe 183e sur 197 pays pour ce qui est de sa liberté de presse.²⁷ Tous les médias vietnamiens appartiennent à l'État, au gouvernement ou à l'armée et sont contrôlés par le département de la propagande et de la mobilisation du PCV. Il n'existe pratiquement aucune entreprise médiatique indépendante privée, et le gouvernement répète que le Vietnam ne permettra jamais la liberté de presse de style occidental.²⁸

²⁰ *Ibid.*

²¹ Lasswell. H.D (1930). *Censorship*. In *Encyclopedia of the Social Sciences* (Vol III, p. 290). New York.

²² P. G. Ingram, 2000, p. 16-21; B. Warf, « Geographies of Global Internet Censorship », *Géojournal*, 76, p. 3, 2010.

²³ B. Warf, 2010, p. 4

²⁴ C. McKinley, *Financially Viable Media in Emerging and Developing Markets: Vietnam, 2013*, www.wan-ifra.org/articles/2012/12/04/research-and-policy-for-financially-viable-media.

²⁵ Gillispie, 2007, p. 7.

²⁶ Broadcasting Board of Governors, *Media Use in Vietnam 2013*, 2013, www.bbg.gov/wp-content/media/2013/12/Vietnamresearch-brief-final1.pdf.

²⁷ Freedom House, *Freedom of the Press 2013*, 2013, [www.freedomhouse.org/sites/default/files/FOTP %202013%20Full%20Report.pdf](http://www.freedomhouse.org/sites/default/files/FOTP%202013%20Full%20Report.pdf).

²⁸ Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Deuxième cycle de l'Examen périodique universel – Vietnam: Rapport national*, 2013, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/185/15/PDF/G1318515.pdf?OpenElement>.

Encore à ce jour, tout contenu qui critique le PCV ou qui traite de démocratie multipartite, de corruption gouvernementale, de droits de la personne, de liberté de religion ou de conflits avec la Chine sur la souveraineté est soit bloqué soit supprimé dans les heures suivant sa publication.²⁹ Les personnes qui s'intéressent à ce genre d'information risquent une stricte surveillance, et les personnes qui diffusent ou publient cette information risquent le harcèlement, les poursuites et même l'emprisonnement.³⁰

Au plan de la liberté de la presse, le Vietnam se classe **183^e sur 197 pays.**

Freedom House, 2013



Salle de contrôle de la chaîne An Ninh (ANTV), une chaîne de la police vietnamienne qui diffuse des émissions de nouvelles et d'ordre public.

Source: Etere

En 2013, on comptait au Vietnam environ 812 journaux écrits et 1 024 publications; tous bénéficiaient de subventions importantes pour stimuler la presse au pays.³¹ Mais le nombre n'est pas garant de diversité. Le département vietnamien de l'information et des communications ordonne que tout article jugé inadmissible soit recouvert de peinture argentée.³² Les journalistes et la presse doivent respecter des lois très strictes qui encadrent lourdement le processus d'impression et de publication, et tous doivent rendre des comptes hebdomadaires au département de l'information et des communications.³³ Le Décret 02/2011/ND CP a récemment été adopté pour gérer les infractions administratives de la presse et des publications.

La radio et la télévision n'échappent pas à cette réglementation et sont aussi encadrés que populaires : plus de 94 % des personnes interrogées disent avoir regardé la télévision au cours des 24 dernières heures, et 23 % disent avoir écouté la radio.³⁴ Le Décret 02/2011 prévoit aussi l'application de lois strictes à la radiodiffusion et impose des amendes d'un million à 40 millions de VND aux radiodiffuseurs qui omettent de traduire en vietnamien le contenu des chaînes étrangères,³⁵ d'informer le département de l'information et des communications de tout changement au contenu³⁶ ou d'intégrer une émission d'information politique dans leur programmation.³⁷ Certaines chaînes étrangères sont diffusées de façon intermittente mais, légalement, toutes les chaînes doivent prévoir un délai de 30 minutes pour la vérification du contenu.³⁸

29 Bureau of Democracy, « Human Rights, and Labor », *Country Reports on Human Rights Practices for 2013: Vietnam*, 2013, www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dliid=220244.

30 *Ibid.*

31 Conseil des droits de l'homme, 2013.

32 *Ibid.*

33 McKinley, 2013.

34 Broadcasting Board of Governors, 2013.

35 Décret 02/2011/ND CP, article 15, disposition 5(d).

36 Décret 02/2011/ND-CP, article 16, disposition 1(b).

37 Décret 02/2011/ND-CP, article 16, disposition 1(a).

38 Bureau of Democracy, Human Rights, and Labor, 2013.

LE VIETNAM ET LA CENSURE SUR INTERNET

En 2012, 34 % des Vietnamiens (la population totalisant 31 millions de personnes) utilisaient Internet.³⁹ Le Vietnam est donc bien présent sur le Web. Dans la plupart des villes importantes, Internet constitue d'ailleurs une source d'information plus populaire que la presse écrite.⁴⁰ Mais le gouvernement, plutôt que d'encourager la liberté de communication et d'information, manipule le cyberspace pour contrôler l'information qui entre au pays. Pour illustrer la gravité de la censure, notons que le représentant du ministre des Affaires étrangères, Dũng Lê, a indiqué que la politique du PCV visait à empêcher les jeunes d'accéder à des sites Internet malsains et qu'il n'y avait là rien de politique.⁴¹ Comme la Chine, qui exerce une surveillance massive des activités sur Internet, le PCV impose son régime par divers moyens : il s'approprie les fournisseurs de services, adopte des lois vagues, embauche des faiseurs d'opinions, etc.

Le Vietnam, qui compte 23 net citoyens sous les verrous, vient au deuxième rang des pays les plus durs à l'égard des internautes.

Reporters Without Borders, 2014



Nguyễn Lan Thắng, un internaute militant, publie sur Facebook à partir d'un café

Source: Reuters/Kham

des sites Web bloqués par les trois grands fournisseurs de services Internet critiquent le gouvernement et parlent de liberté d'expression, de réformes politiques, de droits de la personne et de religion.⁴⁴

Comme les médias électroniques et la presse écrite, les plus importants fournisseurs de services Internet du pays appartiennent à l'État. Vietnam Posts and Telecommunications, Viettel et FPT Telecom occupent une place dominante sur le marché et monopolisent l'accès à Internet. Les fournisseurs de services Internet privés ne sont pas illégaux, mais ils doivent obligatoirement se connecter à un point d'échangeur contrôlé par l'État pour accéder aux sites Internet mondiaux.⁴² De cette façon, le gouvernement contrôle les pages Web accessibles au public, chaque fournisseur de services Internet disposant d'une liste de liens bloqués.⁴³ Selon le rapport produit en 2012 par l'ONI, la majorité

39 Internet World Stats, Vietnam Internet Usage Stats and Marketing Report, 2014, <http://www.internet-worldstats.com/asia/vn.htm>.

40 VNVIC, Tình hình sử dụng Internet tại Việt Nam 2011, 3 août 2011, <http://vnvic.com/tin-tuc-cong-nghe/140-tinh-hinh-sudung-internet-tai-viet-nam-2011.html>.

41 Agence France-Presse, « Politics a no-no but porn okay », The Australian, 11 août 2006, <http://theaustralian.com.au>.

42 B. Hayton, Vietnam: Rising Dragon, New Haven, CT : Yale University Press, 2010, p. 77.

43 I. Poetranto, Update on threats to freedom of expression online in Vietnam, OpenNet Initiative, 2012, <http://opennet.net/blog/2012/09/update-threats-freedom-expression-online-vietnam>.

44 Résultats des tests de l'ONI de 2012, 2013, <https://docs.google.com/spreadsheets/pub?key=0Ar8YpV-Gdlc5dGdTZ1VDZ01xUVFhbE92UFpGWNVbHc&gid=4>.

En avril 2010, le Décret no 15/2010/QĐ UBND a été adopté; selon ce dernier, les cybercafés et entreprises fournissant des services Internet sont tenus d'installer un logiciel de l'État avant d'entreprendre leurs activités. La fonction du logiciel est vague, et certains croient qu'il s'agit d'un outil de surveillance qui permet de bloquer certains sites et de surveiller l'usage d'Internet. Le Décret interdit par ailleurs l'utilisation de logiciels visant à contourner le pare-feu de l'État.

Les attaques numériques contre les blogueurs dissidents sont monnaie courante au Vietnam. Pour éliminer leur présence virtuelle, le gouvernement emploie différentes méthodes en fonction de la gravité des infractions. Dans le cas des infractions les moins graves, le gouvernement impose des amendes ou oblige le blogueur à présenter des excuses en ligne et à renier ses propos.⁴⁵ Pour les infractions plus graves, on procède à du sabotage virtuel. En 2009 et 2010, des centaines de milliers d'attaques de dénis de service distribué (DDoS) ont été dirigées contre des blogues exprimant des critiques politiques pour les rendre inaccessibles. Ces attaques sont perpétrées par un réseau d'ordinateurs infectés, qu'on appelle « réseau de zombies » (bot net). Pour ce genre d'attaques, on utilise un logiciel malveillant (cheval de Troie) qui apparaît à l'utilisateur comme une mise à jour du logiciel VPSKeys – un logiciel populaire d'utilisation du clavier pour la langue vietnamienne. De cette façon, on infecte des ordinateurs aux quatre coins du monde et, à leur tour, ces ordinateurs lancent des attaques de dénis de service contre les blogues en cause (voir la figure 3 ci dessous⁴⁶). Le 13 août 2011, un réseau de zombies comprenant 77 000 ordinateurs a lancé une attaque DDos massive contre www.viettan.org, soit le site Web du Parti pour la réforme du Vietnam, un parti prodémocratie. Le gouvernement avait, pour l'occasion, désactivé le pare-feu du site Web pour l'attaque du réseau de zombies⁴⁷. Il faut toutefois savoir que les liens entre les cyberattaques et le gouvernement vietnamien sont implicites : aucune information solide ne permet d'établir la collaboration du gouvernement avec le responsable des attaques.⁴⁸

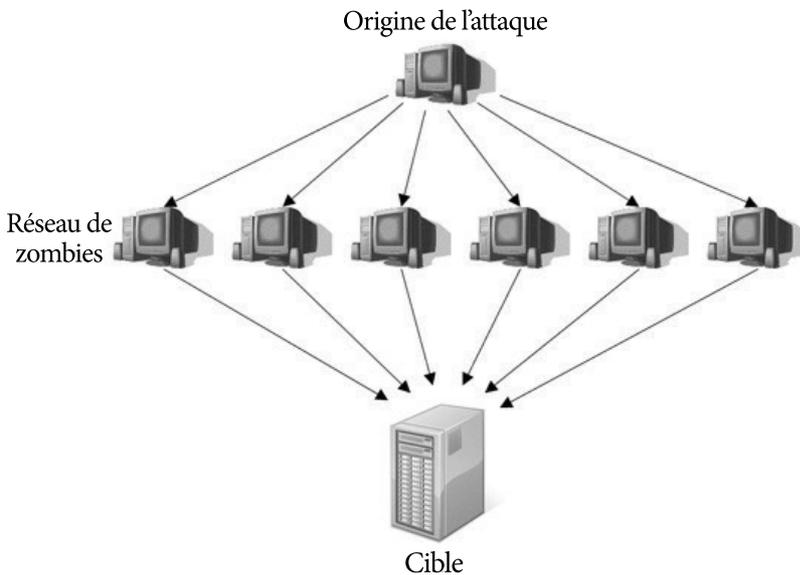


Figure 3: Illustration d'une attaque DDos. L'ordinateur responsable de l'attaque communique une commande au réseau de zombies, et ces derniers inondent le serveur cible de messages.

45 Gillispie, 2007, p. 15.

46 E. Zuckerman, H. Roberts, R. McGrady, J. York et J. Palfrey, Distributed Denial of Service Attacks Against Independent Media and Human Rights Sites, décembre 2010, http://cyber.law.harvard.edu/sites/cyber.law.harvard.edu/files/2010_DDoS_Attacks_Human_Rights_and_Media.pdf.

47 Viet Tan, Vietnamese authorities orchestrate DDos attack against Viet Tan website, communiqué, 22 août 2011, <http://www.viettan.org/>.

48 Zuckerman et coll., 2010.

De nombreux tiers ont été embauchés par le gouvernement pour assurer l'omniprésence du PCV en ligne. Le chef du département de la propagande et de l'éducation de Hanoi, Quang Lợi Hồ, a confirmé que son département avait embauché plus de 1 000 faiseurs d'opinions (dư luận viên) pour promouvoir les idées du PCV en ligne. Ces internautes polémistes gèrent jusqu'à 400 comptes virtuels et 20 blogues grâce auxquels ils participent à des discussions virtuelles et attaquent les détracteurs du gouvernement.⁴⁹ Comme pour les attaques DDos, ces polémistes visent les militants qui sont sur Facebook en recourant collectivement à la fonction « signaler un abus ». De cette façon, des centaines de signalements pour discours haineux ou contenu inapproprié sont effectués en même temps, ce qui provoque la suspension des comptes en cause.⁵⁰

Comme on peut le voir, le droit à l'information existe au Vietnam, mais l'information disponible est strictement pro-PCV, ce qui fait que les nouvelles ne reflètent qu'un pôle de la société. La réglementation ambiguë et sévère, en plus de compliquer au possible les activités des médias, impose des mesures nombreuses pour réprimer les opinions dissidentes et mettre en vedette les valeurs du parti. Cet intense régime de censure réduit au silence de nombreux citoyens vietnamiens pacifiques qui souhaitent la progression de leur pays.

ÉTUDE DE CAS : LA DIMENSION NUMÉRIQUE DES DROITS DE LA PERSONNE

L'informatique et Internet ont modifié la notion de diplomatie publique par la nouvelle dimension qu'ils représentent. Les États ont un nouveau territoire à explorer : ils doivent arrimer les pratiques de longue date et la modernité grâce à la cyberdiplomatie – ou diplomatie publique 2.0. La circulation mondiale de l'information n'est pas nouvelle, mais la qualité et la quantité de cette information et sa fréquence de diffusion sont évidemment sans précédent. La technologie numérique n'a peut-être pas modifié la structure internationale, mais a certainement joué un rôle dans l'évolution de la diplomatie et des politiques étrangères. Par exemple, il était autrefois pratiquement impossible, pour le citoyen normal, de s'adresser à un ambassadeur. Aujourd'hui, un simple gazouillis change complètement la donne. Mais Internet nous ramène à d'importants droits de la personne : la liberté d'expression et la liberté de s'informer. La cyberdiplomatie peut non seulement servir à promouvoir les échanges, mais également à faire œuvre pédagogique et à promouvoir des idées démocratiques. Même si l'État s'emploie à censurer, les jeunes Vietnamiens, très friands de technologie, sont souvent capables de passer outre les pare-feu en utilisant des réseaux privés anonymes. Par la cyberdiplomatie, les fonctionnaires publics peuvent susciter des prises de conscience sur des questions liées aux droits de la personne en interagissant directement avec des Canadiens et des Vietnamiens par la voie des médias sociaux et des forums de discussion virtuels.

Le PCV agit tant virtuellement que concrètement pour exercer un contrôle serré des médias. Étant donné que presque tous les médias et fournisseurs de services Internet du Vietnam appartiennent à l'État ou sont sous son contrôle, la circulation de l'information est censurée directement à la source. Même dans un contexte d'émergence du journalisme citoyen, les blogueurs et les militants du Vietnam sont harcelés ou réduits au silence par l'État dans l'espoir que leurs opinions sur la liberté politique ou religieuse ne circulent pas. Les lois vagues du Vietnam permettent cette censure puisqu'elles sont interprétées de façon arbitraire pour emprisonner des dissidents. La circulation d'informations éclairées – à la télévision, à la radio, dans la presse écrite ou en ligne – passe par un intermédiaire, une sorte de Big Brother. Pour l'heure, les solutions temporaires comme la cyberdiplomatie et les logiciels de contournement sont les seuls outils à la disposition des Vietnamiens pour promouvoir leur droit à la liberté d'expression, à la liberté de s'informer et à la liberté de communication.

49 N. Pham, Vietnam admits deploying bloggers to support government, BBC News, 11 janvier 2013, <http://bbc.com/news/world/asia>.

50 D. Hoang, Vietnamese Government 'Opinion Shapers' Target Activist Facebook Pages, Global Voices Online, 18 juillet 2014, <http://advocacy.globalvoicesonline.org/>.

CHAPITRE 3

LA TRAITE DE PERSONNES

“

IL N'Y A DE PAIX POSSIBLE
QUE DANS LA MESURE OÙ LES
DROITS DE LA PERSONNE SONT
RESPECTÉS ET QUE LES GENS ONT DE
QUOI MANGER, DANS UN PAYS
LIBRE OÙ LE CITOYEN EST LIBRE.

”

-TENZIN GYATSO,
14E DALAÏ LAMA

LA TRAITE DE PERSONNES

La traite de personnes – l’esclavagisme moderne – est une grave violation des droits de la personne et un fléau en Asie du Sud Est. Le monde compte actuellement plus de 29,8 millions de victimes de la traite de personnes,¹ soit une personne sur 236.² De nombreuses victimes – des personnes souvent en marge de la société – deviennent esclaves par la force ou la duperie.³ Ces victimes sont exploitées pour le travail ou pour le sexe, ou encore pour l’obtention d’organes. De nombreux Vietnamiens sont victimes de la traite de personnes et ont besoin d’une aide immédiate. Le présent chapitre définit la traite de personnes et discute de ses formes et causes au Vietnam.

Définition

Voici une définition de la traite de personnes:

“L’expression « traite de personnes » désigne le recrutement, le transport, le transfert, l’hébergement ou l’accueil de personnes, par la menace de recours ou le recours à la force ou à d’autres formes de contrainte, par enlèvement, fraude, tromperie, abus d’autorité ou d’une situation de vulnérabilité, ou par l’offre ou l’acceptation de paiements ou d’avantages pour obtenir le consentement d’une personne ayant autorité sur une autre aux fins d’exploitation (article 3 du protocole sur la traite de personnes).”⁴

Voici les trois grands axes de la traite de personnes:

ACTE CONCRET	MOYENS	OBJECTIF
<ul style="list-style-type: none"> ● Recrutement ● Transport ● Transfert ● Hébergement ● Réception de personnes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Menace ou usage de la force ● Contrainte ● Enlèvement ● Fraude ● Tromperie ● Abus de pouvoir ● Offre d’argent ou d’avantages 	<ul style="list-style-type: none"> ● Exploitation, y compris le proxénétisme ● Exploitation sexuelle ● Travail forcé ● Esclavage ou pratiques similaires ● Retrait d’organes ● Autres types d’exploitation

Figure 4 - Les trois axes de la traite de personnes.⁵

1 Ecouterre, Over 29 Million People Enslaved, Says World’s First Slavery Index, 2013, <http://www.ecouterre.com/more-than-29-mil-lion-people-enslaved-says-worlds-first-global-slavery-index/>.

2 The Global Slavery Index, What is modern slavery, 2013, <http://www.globalslaveryindex.org>.

3 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Traite des personnes et trafic de migrants, 2014, <http://www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/index.html?ref=menuaside>.

4 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, Référentiel d’aide à la lutte contre la traite des personnes, Programme mondial contre la traite des êtres humains, 2009, http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/V0789376_French-E-Book.pdf.

5 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2009, p. 3.

LES LOIS SUR LA TRAITE DE PERSONNES AU VIETNAM

Au Vietnam, des lois répriment et punissent la traite de personnes. Celle-ci est gérée comme une infraction criminelle, mais pas comme un problème de société. Les lois criminalisent la traite de personnes, sans toutefois protéger les victimes et sans prévoir leur réintégration sociale.

● **Le Code pénal** – en particulier les **articles 119 et 120** – criminalise la traite de personnes pour leur exploitation commerciale et sexuelle.

● **L'article 5 du Code du travail** interdit le travail forcé et l'embauche d'enfants de moins de 15 ans.

● **La loi vietnamienne sur la prévention et l'élimination de la traite de personnes**, en vigueur depuis 2012, a été la première loi à reconnaître le problème de la traite de personnes nationale et transfrontalière⁶ et à offrir une protection aux victimes. Il s'agit toutefois d'une loi vague qui n'établit aucune mesure concrète de protection des victimes.

● **Le Décret 62, adopté en 2012 sous la pression sociale**, traite de l'identification des victimes.⁷

● Pour lutter contre le problème, le Vietnam a mis sur pied **un corps policier spécialisé dans les enquêtes criminelles** en matière de traite de personnes.⁸

LES DIFFÉRENTES FORMES DE TRAITE DE PERSONNES AU VIETNAM

(a) La traite de femmes et d'enfants

De 2005 à 2009, on a identifié au Vietnam environ 6 000 victimes de la traite de personnes. Dans 3 000 cas, il y a eu des poursuites. Toutefois, plus de 40 000 femmes et enfants vietnamiens sont portés disparus – d'autres victimes sans doute du fléau.⁹

(b) Traite d'hommes

Les politiques adoptées pour lutter contre la traite de personnes visent principalement les femmes. De nombreux hommes figurent toutefois parmi les victimes; on les force à travailler dans les mines d'or, les manufactures d'Hô Chi Minh Ville et les chantiers de construction. Les garçons sont aussi la victime de la traite : de plus en plus de jeunes garçons sont expédiés au Royaume-Uni pour l'exploitation du cannabis.¹⁰

(c) Traite d'enfants: exploitation sexuelle

Selon la Pacific Links Foundation, 1 000 enfants vietnamiens sont victimes de la traite de personnes depuis 2005. De 350 à 500 de ces enfants ont été envoyés en Chine, et 58 au Royaume-Uni, en 2009 et 2010. Plus facilement manipulables que les adultes, les enfants sont souvent des cibles. Dans les bordels, la plupart des filles ont plus de 15 ans, mais certaines d'entre elles peuvent même avoir 12 ans. Dans certains cas, des familles vietnamiennes très pauvres vendent leurs propres enfants, la plupart du temps à des familles chinoises qui souhaitent une famille plus nombreuse. Dans les régions agricoles, l'arrivée d'un garçon permet d'accroître la force de travail, ce qui explique le haut pourcentage (jusqu'à 44 %) d'hommes et de garçons mis au travail forcé. Des Chinois achètent des Vietnamiennes pour qu'elles leur fassent des fils, qu'on leur retire aussitôt. Dans 98 % des cas, les femmes victimes de la traite de personnes sont exploitées sexuellement.¹¹

6 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, *Needs Assessment for Establishing a National Referral Mechanism in Vietnam*, 2012, http://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/Publications/2013/NRM/Final_Draft_Vietnam_NRM_.pdf, p. 2.

7 Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, 2012, p. 16.

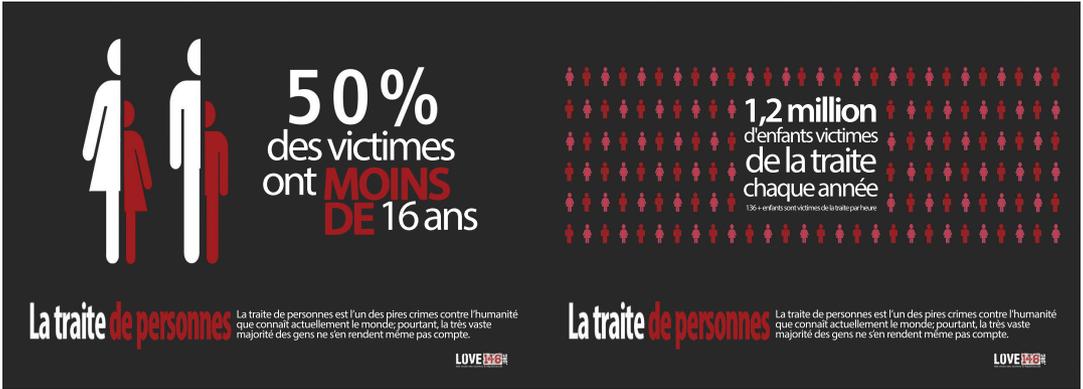
8 C. Tucker, K. Kammel, H. Lehman et E. Ward, *An Analysis of Human Trafficking for Sexual Exploitation in the Socialist Republic of Vietnam and a Comprehensive Approach to Combatting the Problem*, Chicago, Illinois : International Human Rights Law Institute of DePaul University College of Law, 2010.

9 Child Exploitation and Online Protection Centre (CEOP), *International relations*, 2000, <http://www.ceop.police.uk/International-Child-Protection-Network/>.

10 Child Exploitation and Online Protection Centre, en association avec l'ambassade britannique, Hanoi, 2011, p. 11.

11 International Labour Office, *A Global Alliance Against Forced Labor*, 2005, <http://www.ilo.org/wcmsp5/>

LA TRAITE DE PERSONNES CIBLANT LES ENFANTS : STATISTIQUES INTERNATIONALES

Figure 5 - Sensibilisation publique sur la traite de personnes.¹²**(d) Travail forcé et servitude pour dettes**

La principale forme d'exploitation est de nature économique. Les entreprises vietnamiennes d'exportation de main d'œuvre qui, pour la plupart, sont liées à l'État, peuvent demander jusqu'à 10 000 \$ aux travailleurs qui souhaitent travailler à l'étranger. Pour quitter leur pays, de nombreux Vietnamiens s'endettent lourdement et deviennent hautement vulnérables au travail forcé et à la servitude. Certaines entreprises d'exportation de main d'œuvre profitent de la situation : elles font signer aux travailleurs des contrats dans une langue étrangère ou les incitent à signer sans lire jusqu'à la fin.¹³



Deux enfants au travail dans une manufacture de vêtements.

Source: CMVN: Báo Chí Với Trẻ Em

(e) Ateliers clandestins

Les conditions de travail déplorables des ateliers clandestins provoquent des scandales. En juin 2014, des consommateurs ont découvert des messages cousus dans des vêtements de marque Primark.¹⁴ L'affaire a rouvert les débats sur les conditions de travail dans l'industrie du vêtement. Il devient impératif que les grandes entreprises se dotent d'un code d'éthique respectant les normes internationales en matière de travail.

groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_081882.pdf.

¹² Child Exploitation and Online Protection Centre, en association avec l'ambassade britannique, 2011, p. 11-13.

¹³ Human trafficking, *Vietnam Tier 2 Watch List*, 2011, http://www.humantrafficking.org/uploads/publications/CountryNarra-tives-T-Z_and_SpecialCases.pdf, p. 384.

¹⁴ S. Rustin, « This cry for help on a Primark label can't be ignored », *The Guardian*, 25 juin 2014.

FACTEURS POUVANT EXPLIQUER LA TRAITE DE PERSONNES AU VIETNAM

(a) Crime organisé

Les trafiquants confisquent systématiquement les passeports et autres documents légaux de leurs victimes, qu'il s'agisse d'exploitation sexuelle, de travail forcé ou de servitude pour dettes. Ainsi privées d'identité, les victimes deviennent prisonnières des trafiquants; elles ne peuvent s'échapper ou contacter la police. En outre, les trafiquants menacent les proches des victimes si celles-ci refusent de coopérer.¹⁵

(b) Recrutement : la pauvreté, source du problème

La pauvreté est à l'origine de cette activité lucrative pour les organisations criminelles. Les trafiquants exploitent la vulnérabilité des gens qui sont au chômage ou vivent des situations familiales difficiles et qui souhaitent améliorer leur sort. Les chômeurs et les moins bien nantis sont attirés en grand nombre par les possibilités des grandes villes.

(c) Facteurs de vulnérabilité

◆ **Genre**: Les femmes et les enfants sont beaucoup plus vulnérables à la traite de personnes que les hommes. L'Organisation internationale du Travail estime que 80 % des victimes sont des femmes et que 98 % d'entre elles sont exploitées dans l'industrie du sexe. Si officiellement le Vietnam garantit l'égalité entre les sexes, la culture misogyne est encore bien présente au pays. Le confucianisme est encore profondément ancré dans les traditions, les us et coutumes et l'esprit des Vietnamiens. La société vietnamienne exerce donc de la discrimination à l'égard des femmes, ce qui les rend beaucoup plus vulnérables à la traite de personnes et plus facilement victimes du crime organisé.

◆ **Situation économique et éducation**: La pauvreté peut augmenter la vulnérabilité des gens; les organisations criminelles exploitent cette vulnérabilité pour piéger les gens. La pauvreté s'explique par le faible taux d'éducation, surtout chez les femmes vietnamiennes. Les familles à faibles revenus ne peuvent assumer des frais de scolarité élevés, et l'argent disponible va d'abord à l'éducation des garçons. Bien des filles vietnamiennes ne savent pas du tout ce qu'elles risquent lorsqu'elles acceptent l'offre de trafiquants. On estime que seulement 57 % des Vietnamiennes comprennent les risques liés à la traite de personnes.¹⁶ L'école est obligatoire jusqu'à l'âge de 14 ans, mais seulement 40 % des enfants des régions rurales poursuivent leurs études. Selon un rapport produit en 2005 par l'organisme Aide à l'enfance, près de 94 % des victimes de la traite de personnes sont très peu éduquées, 10 % d'entre elles étant analphabètes.¹⁷

◆ **Âge**: Les enfants sont les plus vulnérables. Ils n'ont pas la capacité cognitive, sociale ou financière de se protéger adéquatement contre la traite de personnes. De nombreux enfants, notamment des orphelins, sont kidnappés par des organisations criminelles qui leur offrent un toit et de la nourriture pour gagner leur confiance et mieux les exploiter ensuite. Parfois, des familles très pauvres confient leurs enfants à des trafiquants pour qu'ils soient entre de «meilleures mains», tout en étant parfaitement au courant que leurs enfants seront exploités sexuellement.¹⁸

◆ **Demande**: Les enfants et les jeunes Vietnamiennes sont en forte demande, en particulier pour l'exploitation sexuelle. En Chine et en Asie du Sud Est, les vierges sont particulièrement prisées et recherchées par des hommes qui les prennent pour épouses. Le Cambodge est désormais le plus important importateur de vierges mineures; un quart des vierges en provenance du Vietnam se retrouvent dans ce pays.¹⁹ Le Vietnam attire par ailleurs le tourisme sexuel.

D'autres facteurs, comme la corruption, les programmes sociaux inadéquats, la guerre et les conflits aggravent le problème de la traite de personnes.

15 Human trafficking, *Vietnam Tier 2 Watch List*, 2011, http://www.humantrafficking.org/uploads/publications/Countrynarratives-T-Z_and_SpecialCases.pdf, p. 384.

16 C. Tucker, K. Kammel, H. Lehman et E. Ward, 2010, p. 450-451.

17 Child Exploitation and Online Protection Centre, en association avec l'ambassade britannique, Hanoi, 2011, p. 13-14.

18 C. Tucker, K. Kammel, H. Lehman et E. Ward, 2010, p. 451.

19 *Ibid.*, p. 452.

(d) Ostracisme

Au lieu de vouloir la protection des victimes, le gouvernement vietnamien s'inquiète des répercussions de la traite de personnes sur les mœurs sociales. Il considère le commerce sexuel comme un mal social qui doit être éradiqué pour protéger les valeurs morales de l'État.²⁰ À cause des connotations péjoratives utilisées par le gouvernement dans ses campagnes visant à contrer la traite de personnes, la population voit d'un mauvais œil les travailleurs du sexe et les victimes de la traite de personnes. Ainsi, en plus d'être des victimes, les filles et les femmes sont souvent rejetées par leur propre famille en raison du déshonneur qu'elles leur apportent.



Figure 6 - Raisons qui expliquent pourquoi les victimes de la traite de personnes ne dénoncent pas.

La traite de personnes constitue une grave violation des droits de la personne qui touche de nombreux aspects économiques, sociaux et culturels. Malgré les tentatives visant à lutter contre la traite de personnes, l'exploitation des plus vulnérables demeure un grave problème au Vietnam. Mais le problème transcende les frontières du pays. À l'ère de la mondialisation, la communauté internationale a la responsabilité de mettre en place une politique efficace pour lutter contre la traite de personnes de façon à prendre en compte toutes les complexités socioéconomiques et les interactions mondiales.²¹

Malheureusement, les autorités vietnamiennes ne voient pas la traite de personnes comme un problème en matière de droits de la personne, mais plutôt comme une souillure à éradiquer pour le bien de la société. Cette façon de voir les choses a des répercussions directes sur les victimes, que le gouvernement et la population considèrent comme des parasites et des délinquants ne méritant aucune attention. Cet ostracisme crée un problème double : que les victimes retombent dans le piège de la traite de personnes et de l'exploitation et que leurs souffrances perdurent.²²

20 R. Vijayarasa, « The State, the family and language of 'social evils': re stigmatizing victims of trafficking in Vietnam », *Culture, Health & Sexuality* 1, 2010, p. 89-102.

21 M.A. Kieu et al., *Le Bureau du Sénateur Thanh Hai Ngo : rapport sur les droits de la personne au Vietnam 2012-2013*, Ottawa, Sénat du Canada, 2013, p. 35.

22 M.A. Kieu et al., 2013, p. 34.

CHAPITRE 4

AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU VIETNAM

EN 2012-2013, LE CANADA A OFFERT DE LA FORMATION SUR LES NOUVELLES TECHNOLOGIES, QUI A CONTRIBUÉ À LA HAUSSE DES REVENUS DE PAS MOINS DE 30 % POUR PLUS DE 8 000 AGRICULTEURS, ET À LA RÉDUCTION DES PERTES APRÈS RÉCOLTES DE 33 %.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU VIETNAM

Le chapitre explique la manière dont les objectifs en matière des droits de la personne sont intégrés à l'aide au développement à l'échelon national et international. Pour ce faire, on étudie les problèmes persistants au Vietnam et la façon de les résoudre. En premier lieu, le chapitre aborde le niveau de développement du pays et les progrès réalisés depuis la réforme du Đổi Mới entreprise en 1986. Il traitera aussi du statut du Vietnam sur la scène internationale et de son classement à l'égard des Objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies. En deuxième lieu, le chapitre examinera les agents de développement comme les organismes de la société civile du Vietnam, dont les modernes. En troisième lieu, il traitera du rôle du Canada dans l'allocation de l'aide au développement et le versement des fonds d'aide au développement à des secteurs précis au Vietnam. En dernier lieu, le chapitre expliquera le rôle de la corruption dans la prestation de l'aide au développement et le versement des fonds, en plus de formuler des recommandations pour déjouer la corruption.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT ET DROITS DE LA PERSONNE

Plus d'une cinquantaine d'États viennent en aide au Vietnam selon différentes priorités visant à régler ou à promouvoir diverses questions : bonne gouvernance, réforme judiciaire, lutte contre la pauvreté, développement économique, sécurité alimentaire, égalité des sexes, questions autochtones et facteurs liés à la santé.¹ Certains des projets d'aide se consacrent sensiblement aux droits de la personne par la promotion d'objectifs comme la bonne gouvernance et l'éradication de la pauvreté.²

Il incombe à tout gouvernement et à tout État de se conformer au droit international en vue de favoriser et de protéger les droits de la personne et les libertés fondamentales des individus et des groupes.³ Les droits de la personne revêtent désormais davantage d'importance dans les politiques de développement et les politiques étrangères depuis la fin de la guerre froide,⁴ et on reconnaît de plus en plus la corrélation entre les violations des droits de la personne et la pauvreté, l'exclusion, la vulnérabilité et les conflits. Depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, un nombre croissant de donateurs bilatéraux et multilatéraux ont soumis des politiques qui englobent les droits de la personne afin d'améliorer la qualité des relations de développement.⁵ Pour y parvenir, les donateurs s'y sont pris de cinq manières différentes : l'adoption d'une approche fondée sur les droits de la personne, l'intégration de ceux-ci, le dialogue à ce sujet, des projets sur les droits de la personne et le travail sous le manteau en la matière. Ces manières sont expliquées dans la figure 7 à la page suivante.⁶

1 S. J. Randall, « Canada and the Americas: Human Rights, Development, and Foreign Aid », *Canadian International Council*, 2010, http://opencanada.org/wp-content/uploads/2011/05/Canada-and-the-Americas_-Human-Rights-Development-and-Foreign-Aid-Stephen-J.-Randall.pdf, p. 6 [EN ANGLAIS].

2 *Ibid.*, p. 11.

3 Haut-Commissariat des droits de l'homme, 2014.

4 L.H. Prion et T. O'Neil, « Integrating Human Rights into Development: A Synthesis of Donor Approaches and Experiences », Overseas Development Institute, 2005, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/4403.pdf> [EN ANGLAIS].

5 Organisation de coopération et de développement économiques, *Human rights and development*, 2014, <http://www.oecd.org/dac/humanrightsanddevelopmentdacnewsnov-dec2005.htm> [EN ANGLAIS].

6 Prion et O'Neil, 2005.

APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE	INTÉGRATION DES DROITS DE LA PERSONNE*	DIALOGUE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE*	PROJETS SUR LES DROITS DE LA PERSONNE*	TRAVAIL SOUS LE MANTEAU EN MATIÈRE DES DROITS DE LA PERSONNE
Les droits de la personne constituent l'assise de l'objectif de développement, qui aboutit à une nouvelle approche en matière d'aide et qui exige des changements institutionnels.	Les efforts pour que les droits de la personne soient intégrés dans tous les champs d'intervention (eau, éducation). Ils peuvent comprendre des aspects de « non-préjudice ».	Des politiques étrangères et des dialogues sur l'aide font notamment état des questions des droits de la personne, selon certaines conditions. Les modalités et montants d'aide peuvent être affectés par des cas d'importantes violations des droits de la personne.	Des projets ou programmes ciblent la réalisation de droits précis (liberté d'expression), des groupes précis (les enfants) ou le soutien d'organisations de défense des droits de la personne (dans la société civile).	Les organismes ne travaillent pas ouvertement sur les questions des droits de la personne et préfèrent utiliser d'autres qualificatifs (protection, autonomisation, bonne gouvernance générale). Au lieu de les présenter différemment, on renvoie l'objectif, le contenu et l'approche à d'autres formes explicites d'intégration des droits de la personne.

Figure 7 - Sommaire des cinq manières employées par les donateurs pour intégrer les droits de la personne à l'aide au développement. Ce tableau est tiré directement de Prion et O'Neil (2005), p. 3. L'astérisque (*) indique les méthodes les plus utilisées.

AIDE AU DÉVELOPPEMENT : LE CANADA ET LE VIETNAM

En 1986, le Vietnam a levé l'interdiction frappant l'entreprise privée, et le PCV a entrepris une campagne appelée *Đổi Mới*, pour réformer le milieu politique et économique. La *Đổi Mới* visait à faciliter une transition harmonieuse d'une économie centralisée à une économie de marché socialiste.⁷ Très bénéfique au Vietnam, elle a permis de ramener le taux de pauvreté de 60 à 20 %, en plus d'améliorer le tourisme et d'attirer l'investissement étranger.⁸

Les relations bilatérales entre le Canada et le Vietnam se sont amorcées en 1973. En 2009, le Vietnam a été désigné l'un des 20 premiers pays ciblés par le Canada en fonction des besoins, de l'admissibilité à l'aide et du respect des objectifs énoncés dans la politique étrangère du Canada.⁹ De 1990 à 2012, le Canada a investi plus de 793 millions de dollars en aide au développement dans la réforme économique et les initiatives de réduction de la pauvreté¹⁰ au Vietnam. La figure 8, à la page suivante, indique les champs prioritaires où le Canada était au premier rang dans l'aide au développement au Vietnam.

Le Canada travaille toujours à l'intégration des principes de durabilité de l'environnement, de promotion de l'égalité des sexes ainsi que de consolidation des pratiques et des organes de

7 W. Pesek, *Vietnam's star is dimming*, 9 mars 2013, <http://www.bloombergvew.com/articles/2013-05-09/vietnam-s-star-is-dimming> [EN ANGLAIS].

8 D. Lamb, *Revolutionary Road*, mars 2008, <http://www.smithsonianmag.com/travel/revolutionary-road-21003988/?page=4> [EN ANGLAIS].

9 Gouvernement du Canada, *Relations Canada-Vietnam*, janvier 2014, http://www.canadainternational.gc.ca/vietnam/bilateral_relations_bilatérales/index.aspx?lang=fra.

10 *Ibid.*

gouvernance. Le commerce entre le Canada et le Vietnam totalisait près de 2 milliards de dollars en 2012, un sommet. Les entreprises canadiennes ont trouvé des débouchés dans une variété de secteurs, dont l'agriculture et l'agroalimentaire, l'éducation et la formation, l'industrie forestière, l'industrie pétrolière et gazière ainsi que les technologies d'information et de communication. L'investissement total au Vietnam en 2012-2013 s'élevait à 39,44 millions de dollars.¹¹

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE	ASSURER L'AVENIR DES ENFANTS ET DES JEUNES	STIMULER LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE DURABLE
<ul style="list-style-type: none"> · Aide alimentaire et nutrition · Développement de la permaculture, surtout pour les petits agriculteurs et les femmes · R-D 	<ul style="list-style-type: none"> · Survie de l'enfant, dont la santé maternelle · Accès à une bonne éducation · Avenir assuré et sécuritaire des enfants et des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> · Édification des fondements économiques · Prospérité des entreprises · Investissement dans le capital humain

Figure 8 - Les secteurs de développement prioritaires auxquels le Canada a contribué.

Réalisations de 2012–2013

Une croissance économique durable se traduit par une augmentation sur une certaine période du rendement d'une économie respectueuse de considérations économique, sociale et environnementale, qui est soutenue par des institutions efficaces et des politiques avisées. Elle doit aussi permettre aux démunis de participer aux débouchés économiques et d'en tirer des avantages.¹²

Selon le rapport, le Canada a aidé à « accroître l'accès du secteur privé à du financement en contribuant à améliorer le processus d'administration des prêts, de telle sorte que plus de 130 000 nouveaux prêts ont été accordés dans toute la région du Mékong », ainsi qu'à « apporter des améliorations juridiques et réglementaires » en contribuant à « l'amélioration de plus de 100 lois ou politiques ». De cette façon, les entreprises ont économisé 447 millions de dollars par année, estime t on, pour se conformer aux nouvelles exigences gouvernementales. Ainsi, l'économie vietnamienne a connu une croissance et elle s'est développée.¹³

Le Canada a aussi contribué à augmenter la qualité et la quantité des aliments produits au Vietnam en appuyant des pratiques agricoles et en aidant 38 exploitations et coopératives agricoles à participer à des activités en vue d'obtenir leur certification en matière de bonnes pratiques agricoles. De fait, les échantillons de légumes examinés renferment moins de contaminants chimiques et les échantillons de porc, moins de contaminants biologiques. Le Canada a aussi fourni de la formation à plus de 8 000 agriculteurs sur les nouvelles technologies qui leur permet d'accroître leurs revenus (jusqu'à 30 %) et de réduire les pertes après récoltes de 33 %¹⁴. On trouve à l'annexe B un graphique qui illustre les divers projets de développement au Vietnam financés ces dernières années par le gouvernement canadien et des donateurs du secteur privé, qui continueront de le faire jusqu'en 2016.

CORRUPTION POLITIQUE ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT

La corruption politique est omniprésente et peut être définie comme la vente par des fonctionnaires de biens de l'État à des fins personnelles. On s'inquiète de plus en plus du fait que des fonctionnaires corrompus restent impunis parce que leur supérieur fait la même chose, voire pire. La corruption politique a pour première source les pays donateurs, dont les priorités en

11 Gouvernement du Canada, *Vietnam*, 25 juin 2014, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/vietnam.aspx?lang=fr>.

12 Gouvernement du Canada, *Favoriser une croissance économique durable*, 12 septembre 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/FRA-101515146-QKD>.

13 Gouvernement du Canada, *Vietnam*, 11 mars 2014, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/vietnam.aspx?lang=fr>.

14 Gouvernement du Canada, 2014.

matière d'aide sont fortement influencées par des intérêts du pays et du secteur privé, au lieu de porter sur les besoins des plus démunis ou sur les objectifs de développement à long terme du pays bénéficiaire. Un processus de versement de l'aide publique au développement, soustrait au regard du public qui plus est, encourage la corruption et le détournement de cette aide. Le manque d'information publique sur l'allocation de l'aide empêche les citoyens de repérer, de prévenir et d'empêcher la corruption dans les gouvernements. La transparence et la diffusion d'information sont donc nécessaires pour susciter et mobiliser les citoyens, rendant ainsi la société civile plus vigilante, ainsi que pour favoriser le journalisme d'enquête dans les médias.

“
La corruption
et l'abus de pouvoir
figurent toujours parmi les
plus graves problèmes
du PCV.¹⁵

”

L'aide au développement vise à réduire la pauvreté et à soutenir les pays en développement dans la création d'infrastructures qui contribueront à leur croissance et à leur stabilité. Par contre, on craint de plus en plus que l'aide au développement ne se rende pas aux démunis et ne fait qu'alimenter la corruption dans les pays en développement. D'après l'Indice de perception de la corruption 2012 de l'organisme Transparency International, le Vietnam fait partie des 10 pays qui reçoivent le plus d'aide au développement et l'un des pays les plus corrompus au monde, après l'Irak, la République démocratique du Congo et le Pakistan.

CORRUPTION ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT AU VIETNAM

Certains gouvernements ont choisi de tenir compte des indices sur la corruption pour déterminer quels pays recevront de l'aide au développement (plus un pays est corrompu, moins il recevra d'aide, voire pas du tout). Cependant, il a été dit que ce moyen n'était pas idéal pour choisir si un pays méritait de l'aide, puisque les gouvernements les plus corrompus sont les plus susceptibles d'avoir besoin de cette aide. Au lieu de cela, Transparency International propose que les pays soupçonnés de corruption servent d'indicateurs aux donateurs qu'il faut investir systématiquement dans

De 2009 à 2013, le Vietnam
a reçu **4 115 780 000 \$ US**
en aide au développement
officiel.¹⁸

la lutte à la corruption.¹⁶ Les donateurs doivent donc améliorer l'administration et la mise en œuvre de l'aide étrangère puisque cette dernière a des effets néfastes sur les institutions gouvernementales, car elle en augmente la corruption.¹⁷

Depuis 1993, le Vietnam a reçu environ 58,4 milliards de dollars américains en aide publique au développement de la part de nombreux donateurs internationaux afin de réduire la pauvreté, de construire des infrastructures et d'améliorer l'environnement.¹⁹ Or, la corruption politique y est endémique dans les secteurs tant privé que public, et il se traduit par une perte entre 3 et 4 % du PIB par année.

Le PCV considère la corruption politique comme une menace à sa légitimité, ce qui l'incite à s'y attaquer. En 2005, il a mené un sondage à ce sujet. Celui-ci a révélé que la corruption se produisait à tous les échelons, aussi bien dans les organisations centrales et locales, qu'elles soient à petite ou à grande échelle²⁰. Les répondants ont aussi dit que la corruption représentait un problème

15 Bertelsmann Stiftung Transformation Index, *Vietnam Country Report*, 2012, <http://www.bti-project.de/fileadmin/Inhalte/reports/2012/pdf/BTI%202012%20Vietnam.pdf>, p. 10 [EN ANGLAIS].

16 Transparency International, *the Local Coalition against Corruption*, 2007, p. 15 [EN ANGLAIS].

17 T. Kangoye, *Aid and governance: when aid unpredictability increases corruption in recipient countries*, <http://www.csa.e.ox.ac.uk/conferences/2011-EDiA/papers/141-Kangoye.pdf> [EN ANGLAIS].

18 Banque mondiale, *Aide publique au développement nette et aide publique reçues (\$ US courants)*, 2014, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD>.

19 Development Workshop Foundation, *Rethinking aid and corruption in Vietnam*, 9 avril 2014, <http://www.dwf.org/fr/blog/rethinking-aid-and-corruption-vietnam> [EN ANGLAIS].

20 NORAD, *Joint Evaluation of Support to Anti-Corruption Efforts Viet Nam Country Report*, 2011, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/197483/evaluation-supportanti-

social très grave au Vietnam et préoccupait plus que l'inflation et le chômage. Selon les organismes, les personnes les plus corrompues travaillent dans les secteurs des terres et logements, des douanes, de la police de la circulation, des impôts et finances, de la construction des infrastructures et de la santé. Les moyens de susciter la corruption les plus courants sont la création d'obstacles, l'acceptation de pots de vin en échange de services, le népotisme et la dépense des deniers publics à des fins personnelles.²¹ À une échelle plus étendue, des sociétés d'État sont aussi enclines à être corrompues par la collusion dans les processus d'appels d'offres pour les projets, par le recrutement de personnes non qualifiées et par l'organisation d'excursions extravagantes pour influencer les fonctionnaires de rangs supérieurs.²²

À cause d'une corruption endémique au Vietnam, le PCV a mis en œuvre une « stratégie anticorruption » en 2009, soit un large ensemble de politiques visant à enrayer la corruption politique.²³ Un Comité directeur central sur la lutte contre la corruption a été créé, et il a été chargé de diriger la campagne nationale contre la corruption et de créer des groupes de travail pour encadrer les affaires notoires.²⁴

Toutefois, le Comité directeur central sur la lutte contre la corruption s'est révélé inefficace, puisque certains de ses membres étaient eux-mêmes accusés d'être corrompus.²⁵ Par exemple, en 2013, Bá Thanh Nguyễn a été nommé à la direction de la Commission centrale des affaires internes, qui relève du Comité directeur central. Or, quelques années plus tôt, on l'avait accusé d'avoir accepté des pots de vin et des ristournes pour des projets de construction d'infrastructures et de développement urbain.²⁶

ÉTUDE DE CAS : INVESTISSEMENT DIRECT DU JAPON

De nombreuses allégations de corruption pèsent sur le gouvernement vietnamien. Dernièrement, la société japonaise Japan Transportation Consultants Inc. aurait offert et versé plus de 780 000 \$ en pots de vin à de hauts fonctionnaires pour remporter un appel d'offres lié à un projet ferroviaire à Hanoï. C'est le Japon qui tire avantage de l'aide économique avec une augmentation de ses exportations et la reconnaissance internationale à titre de donateur majeur.²⁷ Pour regagner la confiance de ses citoyens, le Japon a donc réduit son aide au développement au Vietnam. La suspension du financement versé au Vietnam entraverait sensiblement la construction des infrastructures.²⁸



Le président du Vietnam, Trần Sang Trường, et le premier ministre du Japon, Shinzō Abe, prononcent une déclaration commune après la cérémonie de signature sur l'aide au développement. Le Japon est l'un des principaux contributeurs du Vietnam, donnant plus de 20 milliards de dollars américains entre 1993 et 2012 et un peu plus de 1,3 milliard de dollars américains en 2013 et 2014.²⁹

Source: The Japan Times

corruption-vietnam.pdf p. 12 [EN ANGLAIS].

21 *Ibid.*

22 *Ibid.*

23 NORAD, 2011, p. 13.

24 C. Thayer, « Vietnam in 2013 Domestic Contestation and Foreign Policy Success », *Southeast Asian Affairs*, p. 356 [EN ANGLAIS].

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

27 A. Dien, « Rethinking aid and corruption in Vietnam », 8 avril 2014, <http://www.thanhniennews.com/society/rethinking-aidand-corruption-in-vietnam-25104.html> [EN ANGLAIS].

28 N. Trung, « Japan Suspends Development Aid to Vietnam Over Graft Scandal », 3 juin 2014, <http://www.voanews.com/content/japan-suspends-development-aid-to-vietnam-over-graft-scandal/1928858.html>

29 Dien, 2014

ENVOI DES FONDS PAR LA DIASPORA

L'aide au développement n'est qu'une des sources de la corruption politique au Vietnam. Parmi les autres figurent les fonds envoyés par les expatriés vietnamiens. Autrement dit, il s'agit de l'argent envoyé par un travailleur mobile à sa famille, à sa collectivité et à son pays.³⁰ Selon les données publiées dernièrement, ce sont les immigrants au Canada, et de loin, qui renvoient le plus d'argent dans leur pays d'origine. On explique cela par la forte représentation d'immigrants au pays, qui comptent pour 20 % de la population. En effet, le système de points d'appréciation de l'immigration favorise les candidats très qualifiés et à revenus élevés, donc des immigrants susceptibles d'envoyer plus d'argent. D'après les données de la Banque mondiale, environ 23,4 milliards de dollars ont été envoyés à l'étranger en 2012.³¹ En 2013, on s'attendait à ce que le Vietnam reçoive la somme record de 10,6 milliards de dollars américains de sa diaspora, se plaçant ainsi au 9^e rang mondial d'après le rapport de la Banque mondiale.³² Une série d'études en macroéconomie ont confirmé que les fonds versés par les expatriés représentent une grande partie des économies nationales. Ces fonds contribuent non seulement pour un fort pourcentage du PIB d'un pays, mais ils dépassent largement les flux de l'aide au développement et d'investissements de portefeuille. Dans le cas du Vietnam, ils comptent pour environ 11,2 % du PIB du pays,³³ soit les trois quarts de l'investissement étranger et plus du double de l'aide au développement.³⁴

Au Canada, les Việt Kiều, terme utilisé par les Vietnamiens pour décrire leurs compatriotes expatriés, constituent la principale source des fonds de l'étranger. Comme le révèle le document de la Banque mondiale, d'habitude, ils n'envoient pas régulièrement de petites sommes pour assurer la substance de leur famille qui vit dans leur patrie. En fait, ils en envoient quelques fois par année pour des coutumes culturelles, comme la fête de Têt, les mariages et les funérailles. Certains investissent aussi dans les entreprises de leur famille ou de leurs amis, ou encore préparent leur retour possible au pays.³⁵

Dans la filière canado-vietnamienne, les transferts sont le plus souvent exécutés par des envois de fonds informels, notamment les entreprises de services monétaires, les transferts par opérations comptables ou la livraison en personne d'argent comptant non déclaré.

Les envois de fonds informels sont régis par les règlements du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada. Certains d'entre eux peuvent ne pas satisfaire aux exigences prévues dans les règlements. Les envois ne sont pas nécessairement illégaux ou douteux, mais ils soulèvent la question des possibilités d'abus. Par exemple, les criminels pourraient s'en servir pour blanchir de l'argent et ainsi accroître leurs activités illégales.

Un transfert par opération comptable signifie qu'on effectue un transfert sur des comptes de contrepartie et d'autres opérations comptables pour en faciliter l'exécution. Par exemple, un chef d'entreprise pourrait posséder d'autres activités sous le même toit, comme un service de livraison ou une épicerie ethnique, puis surfacturer ou sous-facturer ses ventes et achats ou encore ses livraisons pour faciliter les transferts dans la filière.³⁶

30 J. H. Cohen, « Migration, Remittances, and Household Strategies », *Annual Review of Anthropology*, vol. 40, 2011, <http://www.jstor.org.ezproxy.library.yorku.ca/stable/41287722>, p. 104 [EN ANGLAIS].

31 R. Westwood, « Homeward bound », 4 mars 2013, *Maclean's*, p. 22 [EN ANGLAIS].

32 Thanh Nien News, *Vietnam receives \$10.6 bln in remittances, among top 10 nations*, 4 octobre 2014, <http://www.thanhniennews.com/business/vietnam-receives-106-bln-in-remittances-among-top-10-nations-1039.html> [EN ANGLAIS].

33 I. V. Small, « Over There[™]: Imaginative Displacements in Vietnamese Remittance Gift Economies », *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 7, no 3, 2012, p. 157 [EN ANGLAIS].

34 H.A. La et S. Leung, « Remittances from Migrants: Experiences of Vietnamese Households », *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 7, no 4, 2012, p. 10 [EN ANGLAIS].

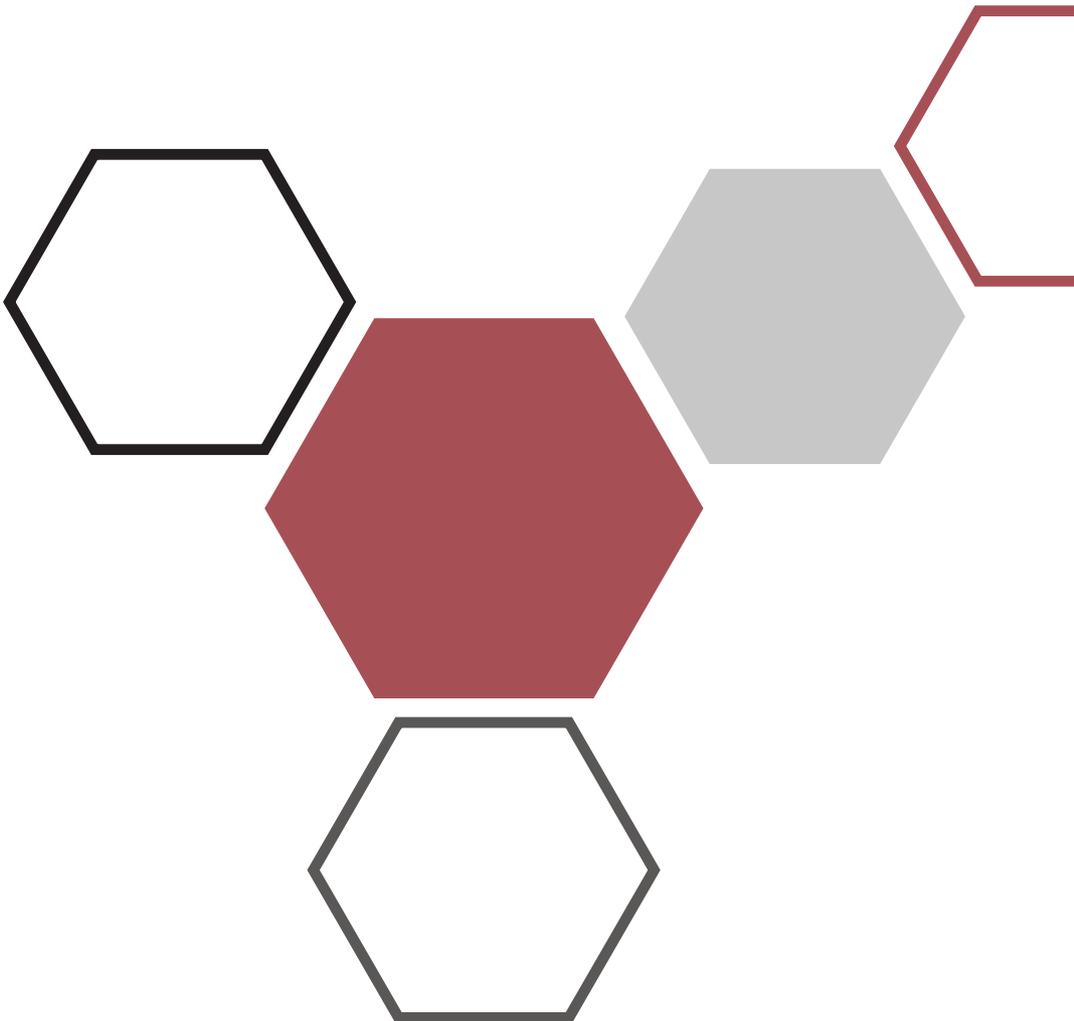
35 R. Hernandez-Coss, « The Canada-Vietnam Remittance Corridor: Lessons on Shifting from Informal to Formal Transfer Systems », *World Bank Working Paper No. 48*, 2005, <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/0-8213-6127-9>

36 *Ibid.*, p. 16.

Le manque de données empêche carrément d'effectuer une analyse approfondie des fonds envoyés par la diaspora au Vietnam. Par contre, il est possible d'établir que le Vietnam est doté d'une économie fondée essentiellement sur l'argent comptant, un système bancaire faible et l'usage répandu des envois de fonds informels. Outre l'infrastructure physique insuffisante, on constate que l'infrastructure interne est tout aussi faible : les banques n'ont pas encore créé les technologies nécessaires pour exécuter efficacement les transferts et facturent des coûts élevés qui font fuir les clients potentiels.

Par ailleurs, le Vietnam a mis en place des mécanismes stricts pour contrôler les comptes de capital et d'opérations de change. En général, l'argent ne peut être reçu et retiré que dans la monnaie nationale, et les dollars américains sont seulement utilisés dans certains magasins et déposés dans les banques. On rapporte que les autorités vietnamiennes confisquent souvent de larges sommes d'argent transféré de manière officielle par les expatriés et incitent fortement ceux-ci à contourner les mécanismes et à effectuer des envois de fonds informels.

Le chapitre examinait le rôle du Canada dans l'allocation de son aide au développement au Vietnam et la façon dont la corruption politique au Vietnam entrave l'atteinte des objectifs de développement et l'avancement des droits de la personne. Les pays donateurs adoptent certes diverses approches pour intégrer les droits de la personne aux programmes de développement des pays bénéficiaires, mais le processus d'allocation est souvent tenu au secret, créant ainsi un climat propice à la corruption politique. Celui-ci agit comme porte tournante qui ne contribue en rien au développement des droits de la personne.



CHAPITRE 5

LES RÉPERCUSSIONS DE LA MONDIALISATION

“

SEULS LES GOUVERNEMENTS QUI
FONT SUFFISAMMENT CONFIANCE
À LEURS CITOYENS POUR GARANTIR
LEURS DROITS SUSCITENT LA CONFIANCE
DES AUTRES GOUVERNEMENTS.

”

-PEDRO PIZANO,

“THE POWER OF NAMING AND SHAMING”,

FOREIGN POLICY

RÉPERCUSSIONS DE LA MONDIALISATION

Avec l'avancement des technologies, nous sommes à l'ère de la mondialisation et assistons à une intégration mondiale par l'échange de diverses idées, de cultures et de visions du monde. Le Vietnam n'est pas à l'abri des forces étrangères. Au cours de son histoire, ce pays a été gouverné par la Chine, colonisé par la France, occupé par le Japon et attaqué par les États Unis. Sa culture exceptionnelle combine donc des influences chinoises, françaises et américaines; le pays constitue depuis longtemps un moteur économique distinct dans le Sud Est de l'Asie. Il tend certes à s'intégrer à l'échiquier international, mais son bilan en matière des droits de la personne laisse franchement à désirer. Il a beau avoir obtenu un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies quoique sa situation au chapitre des affaires internes et des droits de la personne demeure très en deçà des normes internationales. En fait, les pays occidentaux en sont au point d'avoir souvent recours à des mesures économiques incitatives pour tenter d'améliorer les conditions au Vietnam, comme le chapitre en fait état. Le Canada peut s'enorgueillir de sa communauté vietnamienne si active et prospère. L'installation des membres de cette communauté reste synonyme de destruction de leur patrie et de leur gagne pain par la guerre et les conflits. Depuis la prise du pouvoir par les communistes en 1975, qui a mis fin à la Guerre du Vietnam, le gouvernement communiste totalitaire viole systématiquement les droits et libertés de ses citoyens. À l'heure où la mondialisation a ouvert le pays au monde par le dialogue, il y a lieu de se demander si on en fait assez pour améliorer la situation des droits et libertés au Vietnam.

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL

L'Examen périodique universel, un mécanisme du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, vise à assurer que tous les membres des Nations Unies feront l'objet d'un examen dans un objectif d'amélioration de la situation des droits de l'homme sur le terrain.¹ Aux termes de la résolution 60/251 adoptée par l'Assemblée générale le 15 mars 2006, le Conseil doit:

« procéder à un examen périodique universel, sur la foi d'informations objectives et fiables, de la manière dont chaque État s'acquitte de ses obligations et engagements en matière de droits de l'homme de façon à garantir l'universalité de son action et l'égalité de traitement de tous les États se voulant une entreprise de coopération fondée sur un dialogue auquel le pays concerné est pleinement associé et qui tient compte des besoins du pays en matière de renforcement de ses capacités.² »

Le 18 juin 2007, soit un an après la première réunion du Conseil, l'Examen périodique universel a été officiellement lancé par la « mise en place de ses institutions » et de ses modalités. Le Groupe de travail de l'Examen périodique universel a tenu sa session inaugurale en avril 2008, durant laquelle il a lancé le premier examen. À l'issue de celui-ci, en octobre 2011, il a passé en revue la situation des droits de l'homme dans les 193 États membres des Nations Unies. Conformément à la résolution 16/21, adoptée par le Conseil le 25 mars 2005, et à la décision 17/119 sur le réexamen du Conseil, les États examinés devront, lors du deuxième examen et des suivants, surtout donner suite aux recommandations acceptées au premier examen et faire évoluer la situation des droits de la personne. On s'attend à ce que le deuxième examen, qui vise tous les États, se termine en novembre 2016.³

1 Bureau des Nations Unies à Genève, *Le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de l'Examen périodique universel tient sa dix huitième session*, 23 janvier 2014, <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14192&LangID=F>.

2 Assemblée générale des Nations Unies, Résolution adoptée par l'Assemblée générale : Conseil des droits de l'homme (15 mars 2006), Doc. ONU A/Res/60/.

3 Office des Nations Unies à Genève, 2014.

EXAMEN PÉRIODIQUE UNIVERSEL ET LE VIETNAM

Au terme du premier examen qui a eu lieu le 8 mai 2009, le Vietnam a reçu 123 recommandations de 60 États et en a accepté 96. Le 5 février 2014, le pays, représenté par une délégation de 23 membres dirigés par le sous ministre des Affaires étrangères, M. Hà Kim Ngọc, a subi le deuxième examen périodique universel à Genève. Quelque 106 délégations ont émis des déclarations à ce sujet, et 227 recommandations ont été formulées. Le Vietnam y a répondu lors de la 26e session du Conseil des droits de l'homme le 20 juin 2014 et en a appuyé 182. Selon M. Nguyễn Trung Thành, représentant permanent aux Nations Unies du Vietnam à Genève, le Vietnam n'a pas su donner suite aux recommandations restantes puisqu'elles « ne correspondent pas aux particularités politiques, sociales ou culturelles du pays » ou « reposent sur une information mal comprise ou incorrecte de la situation du pays.⁴ » Dans un article du *Nhan Dan Newspaper*, journal officiel du Parti communiste du Vietnam, on considère l'assentiment de l'Examen périodique universel du Vietnam comme le signe que la communauté internationale reconnaît les efforts du Vietnam à respecter les droits de la personne et comme la réfutation des arguments fallacieux des forces hostiles ainsi que des personnes et organisations inamicales à l'égard du Vietnam.⁵

Malgré les beaux discours du Vietnam sur « sa détermination à promouvoir et protéger les droits de l'homme⁶ », des rapports objectifs publiés par les médias officiels et des sources crédibles non officielles — ONG, organisations intergouvernementales et autres organismes — montre que la réalité est tout autre. Comble de l'ironie, le Vietnam a empêché le journaliste Phạm Chí Dũng, d'assister au deuxième examen périodique universel à Genève, même si la participation de toutes les parties concernées pertinentes constitue l'un des principes établis du processus.⁷ En outre, le blogueur et militant du Vietnam Phạm Lê Vương Các a été détenu pendant 24 heures à son retour de Genève et on l'a torturé pour lui soutirer des renseignements.⁸ Comme ces cas précis en témoignent, le gouvernement vietnamien a promulgué des lois très sévères pour contrôler les médias et imposer des sanctions pénales à ceux qui diffusent du contenu injuriant l'État. À titre de signataire du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, le Vietnam est tenu de respecter et de protéger le droit à la libre expression. Comme l'article 19 du Pacte l'énonce,

« toute personne a droit à la liberté d'expression; ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen de son choix⁹ »

La Constitution de 1992 du Vietnam promet, elle aussi, de protéger ce droit.¹⁰ Au fil des ans, le Vietnam a pourtant arrêté, accusé et emprisonné des centaines de personnes qui réclamaient une réforme juridique, notamment des blogueurs pacifiques, des militants politiques, des défenseurs

4 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, *Conseil des droits de l'homme : Examen périodique de l'Érythrée, de Chypre, de la République dominicaine et du Vietnam*, 20 juin 2014, <http://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14754&LangID=F>.

5 S. Hoai, « No one can distort Vietnam's human rights achievements », *Nhân Dân Newspaper*, 5 juillet 2014, <http://en.nhandan.org.vn/society/item/2627402-no-one-can-distort-vietnam%E2%80%99s-human-rights-achievements.html> [EN ANGLAIS].

6 Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, 2014.

7 UN Watch, *Vietnam blocks journalist from attending UN review of its human rights record*, 2 février 2014, http://www.unwatch.org/cms.asp?id=5087994&campaign_id=65378 [EN ANGLAIS].

8 Radio Free Asia, *Vietnam Rights Activist Held Upon Return Home from UN Talks*, 7 août 2014, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/delegate-08072014151120.html> [EN ANGLAIS].

9 Traité adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies, Pacte international relatif aux droits civils et politiques, 16 décembre 1966.

10 Amnistie Internationale, *Des voix réduites au silence : Prisonniers d'opinion au Vietnam*, Londres, Royaume-Uni : Amnesty International Publications, 2013, p. 8.

des droits de la personne et de la justice sociale ainsi que des adeptes de diverses confessions.¹¹ On considère prisonnier d'opinion toute personne qui est « jetée en prison ou tout autre centre de détention, ou qui est retenue physiquement par les autorités (par exemple, assignation à résidence, interdiction de territoire ou exil interne), à cause de ses croyances, sa couleur, son sexe, son origine ethnique, sa langue ou sa religion, sans employer ou prôner la violence¹² ». Or, le Vietnam affirme que le terme « prisonnier d'opinion » n'est pas reconnu dans le pays et que tous ceux qui violent la loi seront traduits devant la justice, en réaction à un communiqué de presse du Département d'État des États Unis sur la peine imposée à Lê Quốc Quân, un avocat spécialisé dans les droits de la personne, militant de la démocratie et blogueur catholique.¹³ Aux termes de l'article 2 du Pacte international relatif aux droits civiques et politiques, les États sont tenus de « [g]arantir que toute personne dont les droits et libertés reconnus dans le présent Pacte auront été violés disposera d'un recours utile », et pourtant le système judiciaire vietnamien n'est ni indépendant ni impartial, comme l'exigent les normes en droit international. L'issue des procès est donc scellée par des irrégularités



La délégation de militants vietnamiens à la session plénière du Conseil des droits de l'homme, tenue le 20 juin 2014 à Genève, en Suisse.

De gauche à droite : Nguyễn Quang A, Nguyễn Thị Vy Hạnh, Trịnh Hữu Long et Phạm Lê Vương Các.

Source: VietnamUPR.com

notamment de nature procédurale en vue de l'atteinte de résultats politiques prédéterminés. Les personnes emprisonnées en vertu des lois liées à la sécurité ou à la propagande sont victimes d'actes de brutalité policière, dont la torture en détention et le tabassage mortel.¹⁴

Fait à noter, plus les pays et délégations qui participent au débat sur l'Examen périodique universel du Vietnam en sont éloignés, plus ils se montrent critiques dans leurs commentaires. Par exemple, le Laos, la Malaisie, les Philippines, la Birmanie et Singapour (pour ne citer que ceux là) ont exprimé un certain « contentement » à l'égard des progrès et de l'engagement du Vietnam pour l'avancement des droits de la personne, tandis que les États Unis, l'UNICEF, Human Rights Watch et Amnistie internationale se sont montrés plus réticents, critiquant le pays à propos des problèmes liés aux droits de la personne et de la santé (par exemple l'agent Orange), toujours répandus dans le pays.

11 *Ibid.*, 2013, p. 5.

12 Edy Kaufman, « Prisoners of Conscience: The Shaping of a New Human Rights Concept », *Human Rights Quarterly*, vol. 13, no 3, août 1991, p. 343 [EN ANGLAIS].

13 Voice of Vietnam, *Vietnam has no 'prisoners of conscience'*, 20 février 2014, <http://vovworld.vn/en-US/News/Vietnam-has-no-prisoners-of-conscience/217525.vov> [EN ANGLAIS].

14 Human Rights Watch, *Vietnam Universal Periodic Review Submission 2013*, 7 janvier 2014, <http://www.hrw.org/news/2014/01/07/vietnam-universal-periodic-review-submission-2013> [EN ANGLAIS].



EXERCICE D'ÉQUILIBRE – LES DROITS DE LA PERSONNE ET LES RELATIONS INTERNATIONALES

Le Vietnam fait face à la pression croissante exercée par la communauté internationale pour honorer son engagement en matière des droits de la personne, surtout après avoir obtenu un siège au Conseil des droits de la personne des Nations Unies, sans compter qu'il tente d'amorcer des négociations sur le commerce et la sécurité. C'est pourquoi il a lentement commencé à libérer des prisonniers d'opinion très connus depuis quelques années. Marché émergent, le Vietnam a intensifié ses relations avec l'étranger, notamment avec le Canada. La toute première visite d'un premier



L'ambassadeur Nguyễn Trung Thành, accompagné de la délégation vietnamienne, annonce la liste des recommandations acceptées par son pays.

● Source: Vietnam News

ministre du Vietnam au Canada a ainsi eu lieu en 2005, puis le premier ministre Harper s'est rendu à Hanoï à l'occasion de la réunion de la Coopération économique Asie Pacifique l'année suivante. En 2009, le Vietnam a été désigné l'un des 20 pays ciblés par le Canada pour l'aide au développement, désignation entraînant une augmentation des visites bilatérales et un resserrement des relations. Les échanges commerciaux ont frôlé les 2 milliards de dollars en 2012, du jamais vu, et ont fait du Vietnam l'un des pays ciblés prioritaires du Plan d'action canadien sur les marchés mondiaux en 2013.¹⁵ Pour l'heure, le Vietnam a entrepris des démarches pour adhérer à l'Accord de partenariat transpacifique, « l'une des initiatives les plus ambitieuses négociées actuellement dans la région de l'Asie Pacifique », selon le ministre des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada.¹⁶ À cause des lois très sévères qui répriment les libertés d'expression et d'information, les pays occidentaux, dont les États Unis, intègrent les droits de la personne dans le processus de négociation.

D'aucuns, à l'exemple d'Henry Kissinger, s'opposent à la stratégie pour intégrer les droits de la personne aux politiques étrangères et la relèguent au statut de « distraction¹⁷ » et d'aspect non pertinent des relations internationales. Selon ces détracteurs réalistes, un État devrait juger « les autres nations, dont les pays communistes, en fonction de leurs actions et non de leurs idéologies nationales¹⁸ » et que la diplomatie en matière des droits de la personne figure tout au bas de la liste des objectifs des politiques nationales. On expliquerait ainsi le traitement inégal des mesures dans les affaires internationales. Les dirigeants politiques prononcent de bien belles paroles au sujet de la protection des droits de la personne, mais ils permettent qu'on bafoue ces principes pour atteindre leurs objectifs d'un plus grand intérêt national¹⁹. Ce que les réalistes ne réussissent pas à comprendre, c'est que les droits de la personne ne relèvent pas uniquement de la moralité, mais aussi de la stratégie et de l'intérêt. Les personnes qui mettent en garde contre une politique étrangère d'un État fondé sur les droits de la personne avancent des arguments bidon, parce que personne n'a jamais prétendu que c'était le cas. Les États peuvent entretenir des relations et considérer aussi les droits de la personne comme faisant partie de leurs intérêts. La dure réalité est que les questions stratégiques de haute importance, comme la fluctuation des devises dans les négociations économiques,

15 Consulat général du Canada au Vietnam, *Relations Canada-Vietnam*, janvier 2014, http://www.canadainternational.gc.ca/vietnam/bilateral_relations_bilaterales/index.aspx?lang=fra.

16 Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, *Négociations de libre-échange du Partenariat transpacifique (PTP) – PTP 101*, 17 février 2014, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-ptp/101.aspx?lang=fra>.

17 I. S. Fish, « Changing the Chinese Embassy's Address to Liu Xiaobo Plaza Is Silly », *Foreign Policy*, 7 juillet 2014, http://www.foreignpolicy.com/articles/2014/07/07/Chinese_embassy_DC_Liu_Xiaobo [EN ANGLAIS].

18 M. Gerson, « Beyond Kissinger's realism », *The Washington Post*, 21 décembre 2010, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010/12/20/AR2010122005356.html> [EN ANGLAIS].

19 T. Duanne et M. Hanson, « Human Rights in International Relations », *Human Rights: Politics & Practice*, sous la direction de M. Goodhart, New York, NY : Oxford University Press Inc., 2009, p. 61 [EN ANGLAIS].

pèsent bien plus lourd que les droits de la personne dans la balance des relations étrangères.²⁰

Cela dit, les États doivent aussi se garder d'exercer de telles pressions comme seule stratégie diplomatique lorsqu'il faut rechercher l'équilibre entre les droits de la personne et les relations internationales. Comme le rapporte M. Cù Huy Hà Vĩ, un avocat vietnamien et prisonnier d'opinion relâché par suite de fortes pressions internationales:

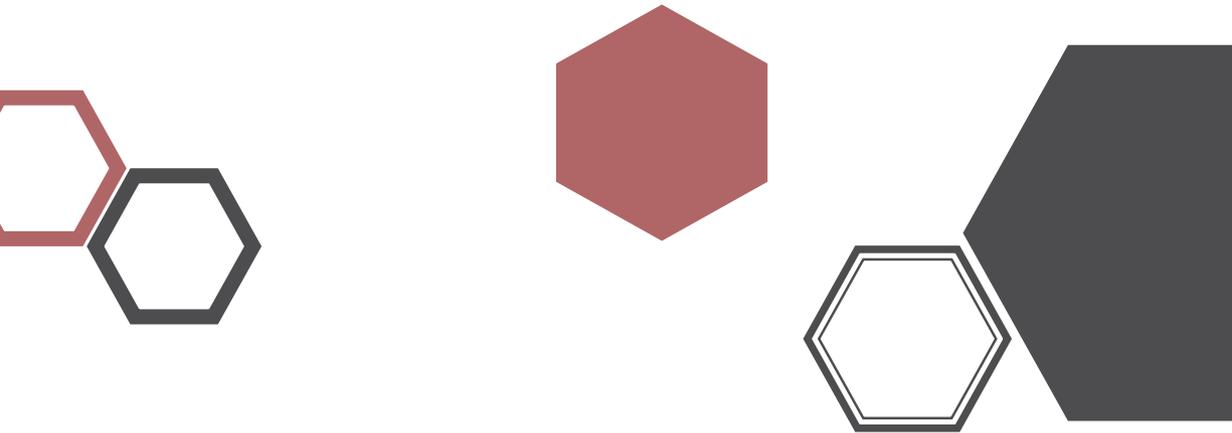


M. Cù Huy Hà Vĩ escorté par la police.

Source: Reuters

« le gouvernement vietnamien traite les prisonniers comme des biens à échanger [...] avec les pays occidentaux pour obtenir des avantages sur le plan de la sécurité, du commerce et de l'aide étrangère²¹ ».

En 2006, le Vietnam a libéré quelques dissidents avant son accession à l'Organisation mondiale du commerce, surtout à la suite des pressions des législateurs américains.²² Cependant, il a lancé une répression brutale qui se poursuit à ce jour.²³



20 P. Pizano, « The Power of Naming and Shaming », *Foreign Policy*, 5 août 2014, <http://foreignpolicy.com/2014/08/05/the-power-of-naming-and-shaming/> [EN ANGLAIS].

21 C. H. H. Vu, « Standing up for human rights », *The Washington Post*, 16 mai 2014, http://www.washingtonpost.com/opinions/standing-up-for-human-rights-in-vietnam/2014/05/16/cd040826-d7b6-11e3-8a78-8fe50322a72c_story.html [EN ANGLAIS].

22 C. Brumitt, « Vietnam releases dissidents amid foreign pressure », Associated Press, 14 avril 2014, <http://blog.vietnam-aujourd'hui.info/post/2014/04/14/Vietnam-releases-dissidents-amid-foreign-pressure> [EN ANGLAIS].

23 Vu, 2014.



CHAPITRE 6 LA LIBERTÉ DE RELIGION AU VIETNAM

“
LES DROITS DE LA PERSONNE,
C'EST AUSSI BIEN SÛR LA LIBERTÉ
DE RELIGION, AU SENS OÙ TOUTE
PERSONNE EST LIBRE D'EXPRIMER SES
CROYANCES À LA FOIS À TITRE IN-
DIVIDUEL ET À L'INTÉRIEUR D'UNE
COMMUNAUTÉ.

”

-POPE BENEDICT XVI

LA LIBERTÉ DE RELIGION AU VIETNAM

La règle du parti unique du gouvernement vietnamien exige la protection du modèle préconisé. Pour assurer cette protection, le gouvernement impose une réglementation stricte et n'hésite pas à recourir à la violence. En théorie, le Vietnam est tenu de respecter la Déclaration universelle des droits de l'homme ainsi que le Pacte international relatif aux droits civils et politiques pour le maintien de la liberté de religion. Dans la pratique toutefois, le gouvernement vietnamien harcèle et intimide les groupes religieux non reconnus. Ainsi, des terres sont accaparées, et des tactiques de prévention agressives sont employées par les autorités contre ces groupes. L'adoption du Décret 92 a aussi contribué au resserrement du contrôle exercé pour la reconnaissance et l'inscription des religions, en particulier celles des minorités ethniques comme les Montagnards, les H'mong, les Hoa et les Khmers Krom. Beaucoup ont tenté de fuir le Vietnam par crainte de persécution religieuse; ceux qui sont revenus ont été victimes de harcèlement et ont été sévèrement jugés par le gouvernement. Les autorités vietnamiennes continuent d'utiliser leur pouvoir pour obliger les citoyens à une conformité religieuse, ce qui contrevient aux traités internationaux. Cette situation doit être dénoncée, et il faut prendre les mesures nécessaires pour que la communauté internationale s'intéresse au sort des Vietnamiens et que ceux-ci jouissent un jour de la liberté de religion.

LA LIBERTÉ EN RELIGION EN QUELQUE MOTS

La liberté de religion est reconnue dans la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 18) et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (article 27); elle constitue le pilier de la liberté d'association, de conscience et d'expression, ainsi que de toute société libre et transparente. Huit grands principes s'articulent autour de la liberté de religion¹:



La liberté de religion repose sur ces principes : ce sont eux qui établissent la norme minimale du respect de cette liberté. Ces huit principes interagissent directement avec le développement économique, les soins de santé, les conflits militaires nationaux et la situation des populations vulnérables et des minorités ethniques.

¹ Brown, E., Storker, K., & Winther, L. (2012) *Freedom of Religion or Belief: Why, What and How*. Stefanus Alliance International.

LA LIBERTÉ DE RELIGION ET LE DROIT

L'article 70 de la Constitution vietnamienne reconnaît la liberté de culte : « Les citoyens ont les libertés de croyance, de religion et le droit de pratiquer ou de ne pas pratiquer une religion. Les religions sont égales devant la loi. Les lieux de culte des croyances et des religions sont protégés par la loi. » La suite de l'article 70 est toutefois restrictive : « Nul ne peut porter atteinte aux libertés de croyance et de religion, ni abuser des croyances et des religions pour contrarier la loi et les politiques de l'État². » Cet énoncé renvoie au Code pénal discuté au chapitre 4 et montre comment le gouvernement restreint les libertés fondamentales pour permettre au parti unique de maintenir son contrôle étatique.



Le fait de garantir la liberté de culte et le droit à la dissension politique ne menace en rien la stabilité sociale. Cette garantie permet plutôt aux gens d'avoir confiance dans leurs institutions et de savoir comment réagir devant les décisions avec lesquelles ils ne sont pas d'accord.



- Bill Clinton, 2000

En 2013, le Vietnam reconnaissait 13 religions et 36 groupes religieux auxquelles adhéraient 24 millions de croyants, soit 27 % de la population vietnamienne³. Même si tous peuvent exprimer leurs croyances religieuses légalement, toutes les activités doivent être autorisées par le comité des affaires religieuses. Selon le PCV, ce contrôle serré permet de lutter contre les forces hostiles qui, sous le couvert de motifs religieux et éthiques, complotent pour briser l'unité nationale et nuire au régime⁴. Les religions non inscrites auprès du comité des affaires religieuses et non approuvées par celui-ci sont harcelées sans relâche et traitées très durement par le PCV, qui souhaite ainsi forcer les tenants de ces religions à renoncer à leur foi.

Le gouvernement du Vietnam a pris des mesures légales pour resserrer son emprise sur les religions. En avril 1999, il a adopté le Décret 26 en vertu duquel les tenants des religions approuvées sont tenus de respecter la Constitution et les lois⁵.

En 2004, l'Ordonnance sur la croyance et la religion a été adoptée pour promouvoir les activités caritatives en santé et en éducation – une première dans l'histoire législative du Vietnam. L'obligation d'adhérer aux conventions internationales en matière de droits de la personne est également établie à l'article 38 : « Dans le cas où une convention internationale à laquelle la République socialiste du Vietnam a apposé sa signature ou a donné son adhésion contient une disposition différente de celle de cette Ordonnance, il faudra appliquer la disposition de la convention internationale⁶. » Cette obligation a pourtant été ignorée à maintes reprises par le PCV. Soulignons que l'article 8 de l'Ordonnance interdit toute discrimination fondée sur une liste de motifs.

Le Décret 22 a ensuite été adopté en 2005; il fixe le mécanisme d'inscription de toute religion officielle auprès de la République socialiste du Vietnam et interdit toute renonciation à la foi.

Le Décret 92, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2013, a donné au gouvernement vietnamien la marge de manœuvre nécessaire pour surveiller les groupes religieux et prendre des mesures conformes à ses propres objectifs, sur la base de dispositions vagues⁷. Le gouvernement souhaitait préciser la réforme des lois applicables aux religions, mais il n'est pas impossible que son intention ait

2 A.A. Robinson, *1992 Constitution of the Socialist Republic of Vietnam*, Base de données électronique sur les lois du Vietnam, 25 décembre 2001, www.vietnalaws.com, p. 13.

3 Vietnam News, *Nation Respects Religious Freedoms*, 13 février 2013, <http://vietnamnews.vn/politics-laws/236759/nation-respects-religiousfreedom.html>.

4 M.Q. Nguyen, *Cac ton giao o Viet Nam, Hoi va dap (Religions in Vietnam, Discussions)*, 2006, p. 227-234.

5 C. Lien, *Communist State and Religious Policy in Vietnam: A Historical Perspective*, *Hague Journal on the Rule of Law*, vol. 5, 2013, p. 237.

6 *Ibid.*, p. 237.

7 WorldWatchMonitor, *Two Steps Back? Vietnam's Decree on Religion*, 2013, https://www.worldwatchmonitor.org/2013/03-March/article_2312961.html/.

été de renforcer la surveillance exercée par le PCV⁸. Les autorités vietnamiennes peuvent ainsi utiliser le Code pénal pour établir qu'une religion menace la sécurité et la culture nationales, ce qui leur donne le pouvoir de prendre des mesures subjectives et de réprimer activement la liberté d'expression et de croyance⁹.

Le Décret 92 a également imposé le dépôt d'une demande annuelle de reconnaissance. Ainsi, les groupes religieux doivent inscrire leurs temples, leurs célébrants et leur administration (structure, dirigeants et activités). Pour être inscrit et reconnu, tout groupe religieux doit montrer qu'il a été stable et actif pendant 23 ans au pays. La pleine reconnaissance légale s'obtient trois ans après l'inscription et donne aux groupes religieux le droit d'ouvrir et de fréquenter des temples, de former des chefs religieux et de publier du contenu (tout cela avec la permission des autorités locales et nationales)¹⁰.

En raison du nombre de groupes de minorités ethniques et de la durée de vie de chaque religion, les religions ont du mal à être reconnues et jugées non menaçantes pour la sécurité et la culture nationales. Ironiquement, le fait qu'une religion ne soit pas officiellement reconnue au moment où elle dépose une demande d'inscription est une menace, puisque les pratiques religieuses non autorisées sont illégales. Pour chaque étape du processus de demande, des délais sont fixés pour l'obtention de la réponse officielle, et les motifs de rejet ne sont pas précisés. Par ailleurs, le Décret ne prévoit aucune structure d'appel¹¹. Ce modus operandi désavantage considérablement les nouveaux groupes religieux ainsi que les minorités ethniques¹².

Dans le domaine foncier, les organisations religieuses n'ont pas le droit d'acheter des terres à titre de personnes morales. Ce qui arrive normalement, c'est que l'un des membres de l'organisation achète une terre, qui est cédée à la province avant d'être accordée à l'organisation. Toute modification apportée à la terre doit être signalée aux autorités¹³.

En raison de ces différents décrets et des politiques restrictives, les groupes religieux du Vietnam font l'objet d'une surveillance étroite et sont harcelés pour les obliger à une conformité religieuse. Pour obtenir la liste des groupes non reconnus que le Vietnam met à l'épreuve, voir l'annexe C.

La migration croissante vers les hauts plateaux de Vietnamiens appartenant au groupe ethnique des Kinh, la suppression de la dissidence politique et l'exploitation de minéraux sont les principaux motifs qui poussent le PCV à exploiter sans ménagement les droits fonciers des Vietnamiens. Si le Vietnam connaît une croissance économique rapide, les groupes religieux doivent quant à eux lutter de plus en plus vigoureusement pour l'espace disponible en milieu urbain et rural et concurrencer avec les entreprises qui ont une influence politique et financière¹⁴. Les citoyens pauvres des régions rurales qui vivent dans des lieux convoités se tournent vers les manifestations comme moyen d'expression publique lorsque le gouvernement refuse de les entendre¹⁵.

8 United States Commission on International Religious Freedom, *Vietnam: USCIRF 2013 Annual Report*, 2013, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/resources/Vietnam%202013.pdf>.

9 R. Vandenbrink, *New Law Limits Religious Freedom*, 2012, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/religion-11292012191108.html>.

10 Département d'État américain, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Vietnam 2013 International Religious Freedom Report*, 2013, <http://www.state.gov/documents/organization/222393.pdf>.

11 *Ibid.*, p. 4.

12 E.P. Schwartz, *Testimony of Eric P. Schwartz, Commissioner, US Commission on International Religious Freedom before the Tom Lantos Human Rights Commission or the persecution of Religious and Indigenous Communities in Vietnam*, 2014, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/pictures/Vietnam%20testimony%20TLHRC%20%20March%202014FINAL%20Wednesday.pdf>.

13 Département d'État américain, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, *Vietnam 2013 International Religious Freedom Report*, 2013, <http://www.state.gov/documents/organization/222393.pdf>.

14 C. Lien, *Communist State and Religious Policy in Vietnam: A Historical Perspective*, *Hague Journal on the Rule of Law*, vol. 5, p. 245.

15 A. Wells-Dang, « Political space in Vietnam: a view from the rice-roots », *The Pacific Review*, 2010, 23(1), p. 94.

GROUPES ETHNIQUES AU VIETNAM

Le Vietnam est l'une des populations asiatiques les diversifiées : on y compte notamment 54 groupes ethniques qui forment 14 % de la population¹⁶. Le gouvernement vietnamien a ratifié la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ainsi que la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones; pourtant, les autorités vietnamiennes s'attaquent encore aux différentes cultures du pays, au profit de la croissance économique et du règne d'un parti unique. L'annexe D contient la description détaillée des différents groupes ethniques et une étude de cas.¹⁷

LES MONTAGNARDS

Les Autochtones du Vietnam sont appelés les Montagnards. Ils se divisent en une cinquantaine de tribus et représentent 10 % de la population du Vietnam, constituent la population autochtone du pays. À l'origine, ils vivaient près de la côte, mais ils habitent aujourd'hui les hauts plateaux du Vietnam. Les ancêtres des Montagnards viendraient de l'Indonésie et de la Birmanie.

Les Montagnards vivent dans l'extrême pauvreté, pour la plupart dans des maisons de bois ou des abris de fortune. Malgré cette pauvreté accablante, les Montagnards sont une société tournée vers la collectivité; ils vivent de façon à préserver la nature, la famille et le village.

La plupart des Montagnards pratiquent une forme de protestantisme qui n'est pas officiellement reconnue dans le pays; ils sont donc les victimes de harcèlement religieux et ethnique de la part du PCV.



Photo: COMBAT Magazine

LES HOA (ORIGINE CHINOISE)

Les tout premiers Hoa sont arrivés au Vietnam durant la colonisation chinoise. La plupart d'entre eux étaient des mandarins et des gens forcés à l'exil. Toutefois, d'autres groupes se sont mis à migrer, notamment pour améliorer leur sort économique ou fuir la répression politique, sociale et économique de la Chine. Plus de 900 000 Hoa habitent au Vietnam, surtout dans le Sud.

En comparaison avec l'expropriation, la discrimination et la pauvreté vécues avant les années 1990, les membres de la communauté hoa ont bien profité de l'économie de marché du Vietnam. Cependant les autorités vietnamiennes ne permettent toujours pas des écoles privées dont l'enseignement ne se fait qu'en chinois (mandarin ou cantonais). Ces écoles ne peuvent pas enseigner toutes les matières dans ces deux langues. Par conséquent, certains parents Hoa envoient leurs enfants dans ces écoles pour préserver leur langue et leur culture plutôt que de les envoyer dans les écoles de l'État vietnamien.

LES KHMERS KROM

Les Khmers Krom, qui sont approximativement 1 million au Vietnam, forment l'une des plus importantes minorités du pays. Les Khmers Krom étaient présents avant que le Vietnam envahisse le delta du Mékong au XVIIIe siècle.

Près d'un million de Khmers bouddhistes habitent dans le delta du Mékong, où gronde le mécontentement en raison des restrictions culturelles, linguistiques et religieuses imposées par le gouvernement vietnamien.



Photo: Human Rights Watch

LES H'MONG

Originaires du Sud de la Chine, les H'mong se sont installés au Vietnam au XIXe siècle, formant des hameaux dans les provinces montagneuses de Ha Giang et Lao Cai. Les différents groupes H'mong se distinguent par leur langue, leurs coutumes et leurs traditions d'une grande diversité.

Encore aujourd'hui, les H'mong sont les victimes d'expropriation et de brutalité policière pour leurs croyances et leurs traditions.



Photo: ExoLand Travel

¹⁶ Département d'État américain, Bureau of Democracy, Human Rights and Labor, « Vietnam 2013 International Religious Freedom Report », 2013, <http://www.state.gov/documents/organization/222393.pdf>.
¹⁷ Citation entière à l'annexe C.

Réfugiés pour les motifs religieux

En 2002, le HCR avait établi, à Phnom Penh (Cambodge), un camp de réfugiés temporaire pour les Montagnards fuyant la persécution vietnamienne. Le HCR a toutefois dû quitter le Cambodge, car les autorités cambodgiennes maltrahaient son personnel humanitaire. Plus de 500 Montagnards ont alors été forcés de retourner au Vietnam où, selon l'organisation Human Rights Watch, ils ont été battus, emprisonnés ou assignés à résidence¹⁸. Voici des exemples de violations en matière de droits de la personne dont le gouvernement s'est rendu responsable après les manifestations de février 2001 :

- arrestations arbitraires, détentions et interrogatoires de centaines de résidents des hauts plateaux ayant participé aux manifestations;
- torture par la police pendant les interrogatoires et la détention (personnes battues, rouées de coups, électrocutées);
- destruction et fermeture d'églises protestantes de minorités ethniques;
- pressions exercées sur des chrétiens pour qu'ils renoncent à leur foi;
- restrictions imposées aux déplacements – permission écrite exigée par les autorités pour toute absence temporaire du village;
- arrestations et mauvais traitements imposés aux résidents des hauts plateaux qui avaient fui au Cambodge et qui ont été forcés de revenir au Vietnam¹⁹.

La persécution et l'oppression continues ont amené des milliers de Montagnards à fuir le Vietnam pour le Cambodge, et nombreux sont ceux qui ont refait leur vie au Canada et aux États-Unis. Les huit premiers réfugiés montagnards sont arrivés à Vancouver (Colombie-Britannique) le 25 juin 2005, en provenance de camps de réfugiés cambodgiens²⁰. Leur réinstallation s'inscrivait dans le cadre d'un programme du HCR, qui avait déjà dirigé d'autres réfugiés montagnards dans des pays comme les États-Unis et la Finlande²¹.

En 2008, le gouvernement du Canada a accueilli environ 250 immigrés vietnamiens sans statut établis aux Philippines depuis la fin des années 1970 pour des motifs d'ordre humanitaire. On avait annoncé que 50 Montagnards seraient accueillis au Canada le 24 février 2011. En décembre 2010, le gouvernement cambodgien avait ordonné au HCR de fermer le camp de réfugiés à Phnom Penh, laissant ainsi aux réfugiés bien peu de solutions²². Le Canada avait alors accepté de répondre à la demande urgente du HCR.

Table ronde sur les questions religieuses

Le Canada s'est engagé à veiller à la protection des droits de la personne dans le monde, et il joue un rôle mondial de premier plan dans la promotion de la liberté de religion. Le sénateur Ngo a organisé, le 11 avril 2014, une table ronde sur les questions religieuses pour discuter ouvertement de l'oppression religieuse au Vietnam. Des représentants de différents groupes religieux, comme l'Église bouddhique unifiée du Vietnam, le caodaïsme, le catholicisme, le Hòa Hảo et les Montagnards étaient présents à la table ronde. Ils se sont exprimés sur leurs conditions de vie et le traitement qui leur était réservé au Vietnam. Pendant la discussion, différents thèmes sont ressortis. Le Vietnam pratique différentes formes d'oppression religieuse : confiscation de terres, renonciation forcée à la foi, harcèlement et exploitation. Les méthodes varient également : chefs religieux et disciples interdits d'accès aux temples, espionnage des groupes religieux non inscrits par des agents d'infiltration, violence physique²³.

18 S. Jones, J. Saunders et M. Smart, *Repression of Montagnards: Conflicts Over Land and Religion in Vietnam's Central Highlands*, New York : Human Rights Watch.

19 Jones *et al.*, 2002.

20 B. Lee, « Montagnards find new home », *The Gazette*, 23 juin 2005.

21 *Ibid.*

22 Human Rights Watch, « *Vietnam: Torture, arrests of Montagnard Christians – Cambodia Slams the Door on New Asylum Seekers* », janvier 2005, <http://www.vietnamhumanrights.net/english/documents/vietnam0105.pdf>.

23 Lee, 2005.

En plus d'expliquer le climat avec lequel doit composer leur groupe religieux respectif, les représentants ont formulé différentes recommandations :

- la libération sans condition de tous les chefs religieux et de leurs tenants, ainsi que des blogueurs et des journalistes qui sont détenus de façon arbitraire sur la simple base de leurs croyances spirituelles et religieuses;
- fin de la discrimination et du harcèlement contre les chefs religieux et leurs tenants, blogueurs et les journalistes, sur la base de leurs croyances spirituelles et religieuses;
- reconnaissance et acceptation officielles de tous les groupes religieux au Vietnam;
- restauration des temples détruits et réattribution des temples confisqués, notamment les pagodes et les églises;
- réforme des lois vagues et arbitraires pour assurer le respect des conventions internationales et du droit international;
- promesse de discussion du Canada avec le Vietnam en vue d'abroger les décrets et les directives visant à restreindre les activités des groupes religieux;
- aide internationale offerte au gouvernement vietnamien, dans l'éventualité où il adopterait les recommandations présentées²⁴.



Conférenciers à la table ronde sur les questions religieuses.

● Source: le sénateur Thanh Hai Ngo

Le Canada est un partenaire qui souhaite la prospérité du Vietnam et qui travaillera avec diligence à promouvoir la liberté de religion au Vietnam. La table ronde sur les questions religieuses constitue un point de départ vers des changements pour le Vietnam.

Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction (2014)

Du 21 au 31 juillet 2014, le rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction, Heiner Bielefeldt, a été invité par le gouvernement de la République socialiste du Vietnam à visiter le pays. À titre de rapporteur spécial, le rôle de M. Bielefeldt est de cerner tout ce qui peut nuire à la liberté de religion ou de conviction et de recommander des solutions²⁵.

Dans une déclaration à la presse faite à son retour, M. Bielefeldt a formulé plusieurs observations sur l'expression de la religion et de conviction ainsi que sur les répercussions législatives de la présence de nombreux groupes religieux au Vietnam :

- La liberté religieuse se porte mieux au Vietnam par comparaison avec les années difficiles qui ont suivi 1975; le climat dans lequel les groupes religieux évoluent est toutefois imprévisible et dépend de la bonne volonté des organismes gouvernementaux. Le Vietnam ne dispose d'aucune loi pour réglementer les questions religieuses. Le texte légal qui s'en rapproche le plus est l'Ordonnance sur la croyance et la religion du 18 juin 2004, qui établit – à l'article 38 – que les conventions internationales ont préséance sur l'Ordonnance.

- Les dispositions restrictives de la législation vietnamienne sont très vastes et ne définissent

24 Lee, 2005.

25 Bureau de l'honorable Thanh Hai Ngo, *Vietnam Religious Freedom Roundtable*, Ottawa : Sénat du Canada, 2014.

pas clairement la liberté de religion ou de conviction. Dans la pratique, la mise en œuvre de ces dispositions dépend du pouvoir du gouvernement de réglementer, de restreindre ou d'interdire la liberté de religion ou de conviction. En ce qui a trait à l'article 258 du Code pénal, rien n'établit clairement ce qu'on entend par « abus » à l'égard de la liberté religieuse ou d'autres libertés.



Heiner Bielefeldt, Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction

Source: Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de la personne

● Lorsqu'il s'est enquis des cas de prisonniers de conscience, M. Bielefeldt s'est fait répondre que ce genre de cas n'existait pas.

● Le Décret 92 établit une procédure d'inscription pour la reconnaissance officielle des groupes religieux; M. Bielefeldt s'interroge à savoir si cette procédure est volontaire ou s'il s'agit d'une exigence officielle. L'inscription officielle auprès du gouvernement vietnamien ne garantit nullement le respect de la liberté de religion ou de conviction. Les groupes religieux devraient pouvoir opter pour une autre forme de statut légal qui peut s'imposer pour des fonctions importantes, comme l'achat de biens immobiliers, l'emploi de personnel, l'exploitation d'organismes de bienfaisance et la sensibilisation des jeunes.

● Lorsque M. Bielefeldt a demandé à obtenir des études sur des atteintes à la liberté de religion et de conviction en vertu de l'article 24 de la Constitution vietnamienne ayant été contestées avec succès, on lui a répondu qu'il n'y en avait pas au Vietnam.

● Dans le cadre des discussions sur les pratiques des minorités à l'extérieur des groupes religieux officiellement reconnus, on a souvent évoqué les « intérêts de la majorité », ce qui semble indiquer que ceux-ci ont préséance sur les droits des minorités ou des particuliers. Par exemple, la répression continue exercée à l'égard des groupes bouddhistes indépendants (sommations de police, assignations à résidence, emprisonnements, expropriations) empêche ces groupes d'exercer leur liberté de religion ou de conviction de toutes les façons possibles.

● Le nombre de centres de formation de groupes religieux a augmenté de façon significative au cours des dernières décennies, et ces centres sont généralement gérés par leur groupe religieux respectif; toutefois, les renvois et les nominations semblent être largement influencés par les intérêts du gouvernement vietnamien.

● Des questions liées à la propriété ont été soulevées par l'ensemble des groupes religieux, y compris les groupes reconnus par le gouvernement vietnamien. En raison des pressions et de la persécution, des gens ont quitté ou fui le pays pour des motifs religieux. Les recours légaux dans ce domaine sont absents, ce qui empêche la résolution des conflits relatifs aux terres et à l'exercice de la liberté religieuse.

● Une loi sera adoptée en matière de religion pour établir clairement si la reconnaissance religieuse est volontaire ou s'il s'agit d'une exigence légale²⁶.

Selon l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de penser, de conscience et de religion; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites. » Le gouvernement vietnamien résiste toutefois de façon ouverte et continue aux conventions internationales, et l'oppression religieuse fait partie du quotidien au Vietnam. D'innombrables citoyens, en raison de leurs valeurs et de leurs croyances religieuses, subissent la discrimination des autorités vietnamiennes.

²⁶ Haut-Commissariat des droits de la personne, *Press Statement on the visit to the Socialist Republic of Viet Nam by the Special Rapporteur on freedom of religion or belief*, 31 juillet 2014, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14914&LangID=E>.

CONCLUSION

Tout au long du Rapport, on a tenté de mettre en perspective pour le lecteur les difficultés éprouvées par le Vietnam et ses citoyens. On a d'abord examiné l'appareil judiciaire du pays et les raisons de sa non-protection des droits de la personne, compte tenu de son manque d'indépendance et de professionnalisme, aussi bien que de la pénurie de juges. On a montré que la réforme judiciaire initiée en 1992 ne s'est pas révélée efficace même si le PCV se dit résolu à améliorer l'appareil judiciaire. Pour ce faire, il faut mieux l'outiller pour protéger les droits des citoyens vietnamiens et ainsi asseoir la légitimité du PCV. On a traité du système correctionnel et du traitement des prisonniers, en particulier les prisonniers d'opinion.

On a ensuite étudié la censure et l'utilisation d'Internet par le PCV pour contrôler ses concitoyens et les empêcher d'exprimer leurs opinions et idéologies. On a regardé la grande censure des médias de plus près afin de faire ressortir leur manque de liberté d'expression. L'incapacité du Vietnam à séparer les valeurs de l'État de la liberté des citoyens mène à l'emprisonnement de nombreux innocents. Il faut savoir que l'État a la main mise sur les plus grands fournisseurs de services Internet : le gouvernement dirige directement les pages Web accessibles au public. Les restrictions et politiques vietnamiennes qui briment les utilisateurs d'Internet ont créé un forum d'oppression, au lieu d'un espace où les citoyens peuvent exprimer leurs opinions.

Par la suite, on se penche sur la traite des personnes, une violation flagrante des droits de la personne. Le gouvernement vietnamien néglige de protéger ses citoyens de ce crime. Les victimes qui tombent aux mains des trafiquants sont souvent incapables de réintégrer la société. Par ailleurs, leur ostracisme constitue encore un obstacle que la société et le gouvernement du Vietnam doivent surmonter pour les empêcher de redevenir la proie des trafiquants et pour assurer leur réhabilitation. La question revêt une importance régionale et nationale, et le régime communiste doit modifier son opinion pour faire reculer la traite des personnes.

Après avoir étudié ces nombreux problèmes, on a analysé le bilan des droits de la personne, dont la communauté internationale a commencé à prendre connaissance. Au fil des ans, plus d'une cinquantaine d'États offrent au Vietnam une aide au développement pour régler de nombreux problèmes, notamment les conditions de vie et le développement économique. Ensuite on a vu que les relations canado-vietnamiennes contribuent à améliorer la sécurité alimentaire, à assurer l'avenir des enfants et des jeunes ainsi qu'à stimuler la croissance économique durable. La communauté internationale se doit d'apporter son concours dans l'aide au développement au Vietnam à long terme pour

que le pays fasse des avancées dans bien des domaines, particulièrement en droits de la personne.

Le Rapport poursuit sur l'aide au développement du Canada au Vietnam et la façon dont la corruption politique au Vietnam entrave l'atteinte des objectifs de développement et l'avancement des droits de la personne. Les pays donateurs adoptent diverses approches pour intégrer les droits de la personne aux programmes de développement des pays bénéficiaires. Pourtant, le processus d'allocation est souvent tenu au secret, créant ainsi un climat propice à la corruption politique. Il agit comme une porte tournante qui ne contribue en rien au développement des droits de la personne. Pour promouvoir les droits de la personne dans les pays bénéficiaires, tant le pays donateur que le pays bénéficiaire doivent déployer énormément d'efforts pour que les fonds se rendent vraiment jusqu'aux personnes et programmes prévus. De tels efforts seraient notamment consacrés à la promotion et au soutien des groupes de sociétés civiles à titre de mesure anticorruption du pays bénéficiaire, rendant ainsi le processus d'allocation d'aide entièrement transparent, et ils favoriseraient l'instauration d'une reddition de comptes mutuelle, à savoir du pays donateur et du pays bénéficiaire. En outre, on a exploré les envois de fonds par la diaspora et la manière dont ils alimentent la corruption au Vietnam.

Les répercussions de la mondialisation sont évidentes au Vietnam, où il y a un fort mélange de culture chinoise, française, américaine et indienne. Le Vietnam tend à devenir une nation intégrée, mais il peine toujours à respecter les droits de la personne même après avoir gagné un siège au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies. On a par ailleurs décortiqué les résultats et l'évolution du Vietnam et de son Examen périodique universel. En effet, le Vietnam a reçu cette année 227 recommandations, mais il n'en a retenu que 182. Comme il a été dit plus tôt, pendant que le Vietnam négocie son adhésion au Partenariat transpacifique, de nombreux pays occidentaux ajoutent les questions des droits de la personne dans le processus de négociation. Il est tout indiqué que les pays en relation avec le Vietnam exercent toujours sur lui des pressions pour assurer la prospérité économique et réduire les violations des droits de la personne.

Enfin, l'excès de règlements sévères et de tactiques violentes d'oppression à l'égard des minorités religieuses semble servir à maintenir l'idéologie du régime communiste. On a montré que l'introduction du décret 92 a resserré davantage le contrôle du pays sur la reconnaissance des groupes religieux. Dans les faits, l'article 70 de la Constitution du Vietnam prévoit que toutes les religions sont égales devant la loi, tandis que l'article suivant empêche le peuple vietnamien d'exercer sa liberté de religion pour s'opposer aux lois et politiques de l'État. Pour finir, on a présenté des études de cas pour montrer dans quelle mesure les lois détériorent la vie d'innocents. L'abondance de preuves montre que les mesures de répression portent atteinte qu'aux Vietnamiens. Il faut changer la situation avant d'accomplir de véritables progrès.

ANNEXE

Annexe A : Voici le texte complet du rapport du père Nguyễn văn Lý, *Testament No. 4: Over 20 Torture Techniques and Methods that are Being Used by the Vietnamese Communist Officers on Inmates at the Custody Facilities, Detention Centers, and Prisons in Vietnam at Present - 2010*¹.

1. **Les travaux forcés de nature dégradante :** Forcer les prisonniers à transporter des matières fécales humaines (matières de vidange) ou du fumier de bovin en vue de persécuter et d'insulter le prisonnier ainsi que de briser sa volonté.
2. **Le tabassage par un groupe :** À tour de rôle, des agents ou des agentes, qui portent de solides chaussures de cuir et armés ou non d'une matraque, frappent à coups de poing et de pied un prisonnier comme s'il était un ballon de soccer jusqu'à ce qu'ils s'épuisent ou que le prisonnier s'agenouille et demande grâce, ou encore qu'il s'évanouisse de douleur.
3. L'obligation des prisonniers à **s'agenouiller, à coups de bâton, de sandales, de chaussures de cuir pour les frapper, les rouer de coups de poing et de pied au visage, au torse et aux parties génitales** jusqu'à ce que le prisonnier supplie « humblement » que les coups cessent ou qu'il s'évanouisse.
4. Les prisonniers forcés de **s'étendre sur le ventre ou le dos et frappés à coups de pied sur le torse, le ventre, les épaules ou le dos** jusqu'à ce qu'il vomisse du sang ou qu'il s'évanouisse.
5. **Le menottage et la suspension des prisonniers aux barreaux des fenêtres** pour de longues périodes : on inflige ce sévices jusqu'à ce que le prisonnier accepte de signer une confession pour son « crime ».
6. **L'exposition au soleil :** On force le prisonnier à s'allonger en plein soleil pendant deux à quatre heures, même s'il est malade, jusqu'à ce qu'il s'évanouisse ou qu'il accepte de signer une confession.
7. **La séquestration dans des cellules disciplinaires spéciales et des cellules d'isolement :** Lorsqu'il viole les règlements des prisons – par exemple, il révèle les techniques de torture aux autres ou encore s'oppose ou résiste aux châtiments injustes des agents et leurs restrictions insensées – le prisonnier est mis aux fers, parfois complètement dénudé et séquestré dans une cellule d'isolement pendant 7 à 14 jours, voire jusqu'à 3, 6, 12, 24 ou 36 mois si nécessaire.
8. **La détention d'un prisonnier dans un espace réduit pendant un ou deux ans sans voir le soleil :** La section C de la prison B34 du ministère de la Sécurité publique, située sur la rue Nguyen Van Cu, dans le quartier Nguyen Cu Trinh du district 1 à Saïgon, possède une cellule spéciale qui fait 2 m de haut, 5 m de large et 2 m de long et comprend une toilette et un évier. Il y a aussi une ouverture de 20 cm sur 27 cm pour la circulation de l'air et la distribution de rations. Un prisonnier peut rester dans cette cellule pendant un à deux ans sans discontinuer et sans voir le soleil, ce qui le plonge dans un état de désespoir et de consternation. Un prisonnier craque rapidement dans de telles conditions. Il existe au moins quatre cellules de ce type dans la prison. Le prisonnier d'opinion Nguyen Ngoc Quang a réussi à survivre pendant plus deux ans dans cette « boîte de béton ». Le 18 mai 1983, on m'a jeté dans une telle « boîte de béton », étouffante et à l'épreuve de tout, à la prison de Thua Thien Hue près du camp de détention de la ville de Hue. Après quatre mois, les agents ont vu que j'étais pratiquement épuisé et ils m'ont transféré dans une autre cellule.
9. **L'électrocution au pénis par un bâton à impulsion électrique :** Les prisonniers sont souvent réticents à parler de cette technique.
10. **Les coups sur le pénis :** On fouette et insulte le prisonnier et mine son estime de soi; dans des cas spéciaux, des agents forcent le prisonnier à placer son pénis sur le seuil d'une fenêtre et y donnent des coups de bâton jusqu'à ce que du sang ou du sperme jaillisse, causant ainsi l'impuissance.

¹ Bureau de l'honorable sénateur Thanh Hai Ngo, Prisoners of Conscience: Cases of Interest, Ottawa : Sénat du Canada, 2014 [EN ANGLAIS].

11. **La prisonnière agenouillée tout en gardant une matraque dans la bouche** : Les prisonnières s'agenouillent et gardent la matraque qui a servi à frapper les prisonniers, comme symbole du pénis, pendant deux à quatre heures. Elles pleurent sans cesse et subissent la pire des humiliations.

12. **La privation de nourriture aux prisonniers affamés** : Les agents obligent les prisonniers chargés de couper en quatre un gâteau de riz (envoyé par la famille du prisonnier), puis leur font jeter aux poubelles ou encore mélanger à des serviettes hygiéniques ou à de l'eau sale pour en faire du pain ou du riz. Ensuite ils les mettent au défi de manger la mixture : « Quiconque mange de ce gâteau ou de ce riz est pire qu'un chien. » L'agent qui distribue le riz en éclabousse les couvertures et les matelas dans les cellules et intime les prisonniers de nettoyer les dégâts.

13. **Le menottage des mains croisées** : Le prisonnier est forcé de mettre le bras gauche dans le dos et de le plier vers le haut, puis de plier le bras droit par-dessus l'épaule droite et de joindre les mains pour se faire menotter. Cette technique inflige beaucoup de souffrance. Après quelques heures d'interrogation, le prisonnier menotté ainsi ne sent plus les bras engourdis et les laisse pendre. Il ne pourra plus les utiliser et dépendra de ses codétenus pour manger, se laver et aller aux toilettes. Les bras guérissent habituellement au bout de trois à six mois.

14. **Le tortionnaire assis sur une chaise placée sur le pied du prisonnier** : Le prisonnier est assis, un pied sorti. L'agent place un pied de chaise sur la partie supérieure du pied sorti du détenu, puis il s'assoit sur la chaise pour interroger la victime pendant deux ou trois heures d'affilée et obtenir une confession.

15. **Le frottement continu d'une règle ou de stylos entre les doigts d'un prisonnier** : L'agent frotte une règle carrée entre les doigts d'un prisonnier. Il empoigne les doigts pour faire tourner la règle de son autre main pour causer ainsi une douleur intense en frottant la règle contre la chair et les os de la main du prisonnier. Quand les règles manquent, l'agent utilise des stylos et empoigne les doigts encore plus fort pour infliger le même effet.

16. **Le « nettoyage des oreilles »** : Le prisonnier doit placer la tête sur la table, une oreille touchant le plan. L'agent frappe durement l'autre oreille au point de faire vibrer le tympan et de causer une neuronite vestibulaire. La victime souffre ensuite de graves migraines et de nausées et elle titube jusqu'à sa cellule comme si elle était ivre.

17. **Les coups répétés sur la tête** : L'agent frappe un prisonnier à la tête à coups de règle, en remontant à partir des tempes. La victime souffre ensuite de migraines, d'acouphène, de saignements du nez et des oreilles, de douleurs aiguës dans les membres et finit par s'évanouir.

18. **Les coups sur les doigts avec un cadenas, une clé de porte ou une matraque** : La victime doit mettre les mains sur la table les doigts bien étirés. L'agent frappe le bout des doigts à l'aide d'un cadenas, d'une clé de porte ou d'une matraque. La victime ne peut pas retirer ses doigts sinon elle sera encore plus rouée de coups. La torture cesse seulement si le prisonnier accepte de signer le procès-verbal de sa confession.

19. **La dénudation complète** : Voir le témoignage de prisonnières sur la fouille à nu et du vagin qui se trouve ci-dessus.

20. **L'électrocution aux mamelons par un bâton à impulsion électrique** : Les agents utilisent un bâton à impulsion électrique pour électrocuter les prisonnières aux mamelons afin de les torturer et obtenir une confession.

21. **L'électrocution aux parties génitales par un bâton à impulsion électrique** : Les agents dénudent complètement les prisonnières, puis passent le bâton à impulsion électrique sur les parties génitales par-dessus la culotte pour brûler le poil pubien et la peau sensible sous la culotte.

22. **L'insertion d'une matraque ou d'un bâton de bois dans le vagin** : Cette méthode de torture cause de la douleur, des ecchymoses, des infections et une extrême humiliation.

Annexe B: Le tableau décrit divers projets de développement au Vietnam auxquels le Canada (gouvernement et donateurs privés) a contribué dernièrement et continue à participer, certains jusqu'en 2016.

PROJET	PLAFOND DU MAECD	ORGANISME PARTENAIRE RESPONSABLE DE L'EXÉCUTION	STATUT	DÉBUT-FIN	DESCRIPTION
Participation du secteur privé pour le développement agricole	7 612 000 \$	SFI – Société financière internationale	En cours	04-12-2013 31-12-2018	Le projet profitera à 7 500 agriculteurs du delta du Mékong et des hauts plateaux centraux du Vietnam.
Projet des compétences pour le Vietnam	20 000 000 \$	Agriteam Canada	En cours	13-04-2011 26-05-2017	On soutient la formation avancée en gestion et en technique.
Développement des PME dans la province Soc Trang	10 000 000 \$	Comité populaire de la province de Soc Trang	En cours	21-06-2010 31-03-2017	Le plan de développement élargit les débouchés économiques pour les démunis en milieu rural, hommes et femmes, notamment les membres de minorités ethniques.
Moyens de subsistance durables grâce aux coopératives	19 935 426 \$	ACC – Association des coopératives du Canada	En cours	04-04-2011 30-09-2015	Le projet vise à promouvoir le modèle de coopérative afin de soutenir la croissance économique et d'améliorer la sécurité alimentaire dans les communautés.
Compétitivité du secteur agricole au	3 300 000 \$	Banque mondiale	En cours	14-01-2011 30-06-2014	Le projet a pour but de réduire la pauvreté et de renforcer la compétitivité des agriculteurs.
Bonne gouvernance et efficacité de l'aide – volet I	3 400 000 \$	Ministère des Finances du Vietnam	En cours	01-04-2006 31-12-2016	L'initiative vise à améliorer les principaux mécanismes du gouvernement comme l'approvisionnement, la gestion de l'aide publique au développement, la lutte à la corruption, l'administration publique et l'efficacité globale de l'aide au Vietnam.
Accroître l'entrepreneuriat	2 841 000 \$	Université Saint Mary's	En cours	23-04-2008 31-08-2014	Le projet crée des emplois pour la main d'œuvre excédentaire, conséquence du sous emploi surtout en milieu rural, et forme les membres du corps professoral de l'Université nationale d'économie à propos de sujets précis en éducation et en formation en affaires.

Annexe C : Le tableau montre les diverses religions pratiquées au Vietnam, mais interdites par le Parti communiste vietnamien.

Religion	Description	Current Status	Case Studies
Église bouddhique unifiée du Vietnam (EBUV)	Religion très répandue, le bouddhisme est pratiqué par près des trois quarts de la population. Il prône l'atteinte de la pleine conscience et de la sagesse par l'apprentissage et la méditation. Parmi les grandes organisations bouddhistes les plus connues figure l'Église bouddhique unifiée du Vietnam.	Après l'avoir désigné groupe religieux en 1964, le gouvernement communiste du Vietnam a retiré cette désignation à l'Église bouddhique unifiée en 1981, car celle-ci s'opposait au règne et aux politiques du PCV. Il l'a ensuite persécutée malgré son militantisme pacifique. Pour l'heure, l'EBUV est présente dans 20 conseils de représentants dans 15 provinces et villes. Ces communautés bouddhiques sont sous l'intense surveillance du gouvernement, et leurs adeptes sont victimes d'intimidation par la police de la sécurité religieuse. Celle-ci a recours à diverses tactiques, notamment le retrait de permis de résidence aux jeunes moines, la menace de perte d'emploi, les arrestations, l'expulsion de leurs enfants de l'école et la pression à signer des serments contre l'organisation.	Le patriarche Thích Quảng Đô demeure en détention administrative : il est assigné à résidence depuis 32 ans ² . À Quảng Nam – Đà Nẵng, le siège du mouvement des jeunes bouddhistes de l'EBUV, des agents du gouvernement ont bloqué l'accès à la pagode Giác Minh et les empêchent de célébrer l'anniversaire de Bouddha (Vesak). Les autorités ont menacé les citoyens désireux d'apporter des dons et des offrandes à la pagode.
Cao daïsme	Le mouvement du Cao Dai, ou caodaïsme, a été fondé en 1926 dans le Sud du Vietnam. Selon la philosophie du caodaïsme, l'unité, le respect, l'amour, la justice, la paix, la liberté et la démocratie sont prônés pendant des séances spirituelles. Avant avril 1975, cette religion était pratiquée en toute liberté et sans intervention du gouvernement.	Sous le régime vietnamien actuel, la religion est interdite.	Le 3 juillet 2013, des caodaïstes ont rapporté que des policiers en civil ont fait une descente au temple Long Binh, à Tien Giang. Ils ont attaqué des adeptes, puis emprisonné plusieurs d'entre eux. La police leur a ordonné de céder le contrôle du temple au conseil exécutif du Cao Dai reconnu. ³

Hòa Hảo	La branche Hòa Hảo du bouddhisme a été fondée en 1939 par Phu So Huynh de la province An Giang dans le Sud du Vietnam. La plupart des adeptes de cette branche vivent dans le delta du Mékong. Après 1975, le gouvernement du Vietnam s'est mis à réprimer les adeptes pour empêcher l'expansion de cette religion.	Pendant plus de 35 ans, le gouvernement du Vietnam a confisqué les biens, les livres et les enregistrements de la communauté. Les autorités ont aussi harcelé et assailli divers adeptes et dirigeants de la communauté Hòa Hảo. De nos jours, ces bouddhistes n'ont toujours pas la permission de participer à de grands rassemblements religieux.	IEn mai 2012, l'activiste et adepte de cette branche, Văn Thâm Búi a été condamné à 30 mois de prison pour avoir résisté à des officiers dans l'exercice de leurs fonctions. Il a été arrêté pendant une descente lors d'une cérémonie organisée à l'occasion de l'anniversaire de la disparition du fondateur du groupe, Phú Số Huynh ⁴
Catholicisme			En avril et juin 2012, trois protestants de la province de Gai Lai dans les hauts plateaux centraux (Kpuil Mel, Lpuil Le, Nay y Nga) ont été condamnés à un total de 22 ans de prison pour avoir pratiqué le protestantisme degar ⁵

Annexe D : Le tableau décrit plus en détail le statut de divers groupes ethniques au Vietnam. Il fait aussi état de différentes religions pratiquées dans le pays, mais interdites par le Parti communiste du Vietnam.

Ethnic Group	Description	Current Status	Case Studies
Khmers Krom	Les Khmers Krom constituent l'une des plus grandes minorités du Vietnam, comptant près d'un million de membres. Il s'agit d'une société qui existait avant que le Vietnam envahisse le delta du Mékong au XVIIIe siècle ⁶ .	Près d'un million de Khmers bouddhistes habitent dans le delta du Mékong, où des conflits se dessinent à cause des restrictions du gouvernement quant à la culture, la langue et la religion. ⁷	En 2007, les moines bouddhistes khmers des provinces de Tra Vinh et Soc Trang ont protesté pacifiquement contre les restrictions du gouvernement quant à la langue, la religion et le mouvement. En guise de représailles, le gouvernement a défrôqué 20 moines, les a expulsés de leur pagode et a condamné les personnes suspectes de diriger les rassemblements à purger un à cinq ans de prison. ⁸

<p>Montagnards</p>	<p>Les Autochtones du Vietnam sont appelés les Montagnards¹⁰. Ceux-ci se divisent en une cinquantaine de tribus et comptent pour 10 % de la population¹¹. Ils habitaient au départ sur la côte, mais se sont installés dans les hauts plateaux centraux du Vietnam. On retrace leurs origines en Indonésie et en Birmanie¹². Les Montagnards ont été aperçus pour la première fois par des colons français lors de la deuxième moitié du XIXe siècle. Les explorateurs Francis Garnier et Ernest Doudart de Lagrée ont dit avoir vu ces peuples alors qu'ils remontaient les rivières. Ils ont décrit les Montagnards comme un peuple relativement primitif¹³.</p>	<p>Les Montagnards vivent dans l'extrême pauvreté, pour la plupart dans des maisons de bois ou des abris de fortune¹⁴. Malgré leur cruelle pauvreté, ils vivent dans une société axée sur la vie de village, dont le mode de vie se concentre sur la préservation de la nature, la famille et le village. Ils ont combattu aux côtés des Américains lors de la guerre du Vietnam, ce qui les a rendus suspects aux yeux du PCV et en font des victimes de persécution politique au Vietnam. En outre, la plupart d'entre eux pratiquent une forme de protestantisme qui n'est pas officiellement reconnue dans le pays. Ils sont donc en outre victimes de persécution religieuse et ethnique par le PCV¹⁵.</p> <p>La commission des affaires religieuses du ministère de l'Intérieur du Vietnam a interdit l'an dernier l'affiliation des petites maisons églises aux organisations plus établies. Cette interdiction, jumelée au décret 92, restreint énormément la croissance de la religion au sein de la communauté montagnarde¹⁶.</p> <p>Selon la Fondation des Montagnards, le gouvernement du Vietnam empêchait toujours, en 2007, les observateurs des droits de la personne d'accéder aux hauts plateaux centraux. Plus de 350</p>	<p>En mai 2014, 8 Montagnards ont été condamnés à purger entre 3 à 11 ans de prison pour avoir sapé l'unité nationale et organisé des manifestations contre une centrale électrique. Les accusations comportaient aussi l'association à une fausse secte catholique et la collaboration avec une organisation déguisée considérée comme un groupe terroriste séparatiste par le gouvernement¹⁸.</p>
--------------------	--	---	--

H'mong	<p>Originaires du Sud de la Chine, les H'mong se sont installés au Vietnam au XIXe siècle, formant des hameaux dans les provinces montagneuses de Ha Giang et Lao Cai. Les groupes h'mong se distinguent entre eux par leur langue, leurs coutumes et leurs traditions d'une grande diversité¹⁹.</p>	<p>Les H'mong continuent à être victimes d'expropriation et de brutalité policière pour leurs croyances et leurs traditions.</p>	<p>Le 17 mars 2013, la police a frappé Vam Ngaij Vaj au cou et sur les épaules et l'a probablement électrocuté, causant ainsi sa mort. Vaj et son épouse nettoyaient un buisson de leur champ lorsqu'ils ont été arrêtés pour avoir illégalement détruit la forêt. Dans cette région, les autorités harcèlent les membres du H'mong en les accusant de détruire la propriété du gouvernement même si, en l'occurrence, il s'agissait bien de la propriété de Vaj. Séparé de son épouse lors de la détention, Vaj a été frappé et torturé à mort²⁰.</p>
Hoa	<p>Les Hoa ont commencé à immigrer au Vietnam durant la colonisation chinoise. La plupart d'entre eux étaient des mandarins et des personnes envoyées en exil. Cependant, d'autres groupes ont commencé à migrer pour d'autres raisons : la recherche de meilleurs débouchés économiques et le refuge pour des raisons politiques, sociales et économiques loin de la Chine²¹. Plus de 900 000 Hoa habitent au Vietnam, surtout dans le Sud²². Sur le plan historique, les Hoa étaient bien traités au Vietnam puisque les Vietnamiens du Nord croyaient que leurs bons traitements renforceraient leurs relations avec la Chine.²³ Or, la relation entre les Vietnamiens du Nord et la communauté hoa s'est détériorée après la guerre du Vietnam, au moment où la communauté hoa s'est mise à prospérer grâce à des entreprises commerciales dans le Vietnam du Sud. Ils y ont réussi grâce à l'afflux d'aide étrangère, provoquant une baisse de l'activité économique dans le Nord²⁴.</p>	<p>En comparaison avec l'expropriation, la discrimination et la pauvreté vécues avant les années 1990, les membres de la communauté hoa ont bien profité de l'économie de marché du Vietnam. Cependant les autorités vietnamiennes ne permettent toujours pas que des écoles privées fassent l'enseignement uniquement en chinois (mandarin ou cantonais). En conséquence, certains parents Hoa envoient leurs enfants à ces écoles pour suivre des cours de langue afin de préserver leur langue et culture au lieu de les envoyer dans des écoles intermédiaires de l'État vietnamien²⁵.</p>	-

- 2 Human Rights Watch, *Public Insecurity: Deaths in Custody and Police Brutality in Vietnam*, 2014, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/vietnam0914_ForUpload_0.pdf [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 3 Radio Free Asia, *Vietnamese authorities raid temple of 'unofficial' Cao Dai group*, 3 juillet 2013, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/raid-07032013155349.html/> [EN ANGLAIS].
- 4 United States Commission on International Religious Freedom, *Vietnam: USCIRF 2013 Annual Report*, 2013, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/resources/Vietnam%202013.pdf> [EN ANGLAIS].
- 5 *Ibid.*, p. 5.
- 6 World Directory of Minorities and Indigenous People, *Khmer*, 2005, <http://www.minorityrights.org/2323/vietnam/khmer.html> [EN ANGLAIS].
- 7 United States Commission on International Religious Freedom, *op. cit.*
- 8 *Ibid.*, p. 8.
- 9 Minority Rights Group International. (n.d.). *Highland minorities*. Retrieved from <http://www.minorityrights.org/2322/vietnam/highland-minorities.html>
- 10 Human Rights Watch, *Vietnam: Montagnards Harshly Persecuted*, 30 mars 2011, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/03/30/vietnam-montagnards-harshly-persecuted> [EN ANGLAIS].
- 11 P. Zabriskie et K. Doyle, « Vietnam's Tribal Injustice », *Time International Magazine* (South Pacific Edition), 24 juillet 2004, p. 29 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 12 R. Nay, « Summary of Montagnard History », *Montagnard Human Rights Organization*, 2010, <http://www.mhro.org/montagnards-history> [EN ANGLAIS].
- 13 J. Michaud, « The Montagnards and the State in Northern Vietnam from 1802-1975: A Historical Overview », *Ethnohistory* 47(2), 2000, p. 337 [EN ANGLAIS SEULEMENT].
- 14 P. Zabriskie et K. Doyle, *op. cit.*, p. 29.
- 15 R. Nay, *op. cit.*
- 16 United States Commission on International Religious Freedom, *Vietnam: USCIRF 2013 Annual Report*, 2013, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/resources/Vietnam%202013.pdf> [EN ANGLAIS].
- 17 Minority Rights Group International, *Highland minorities*, <http://www.minorityrights.org/2322/vietnam/highlandminorities.html> [EN ANGLAIS].
- 18 Minority Rights Group International, *State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2014 – Vietnam*, 2014, <http://www.refworld.org/docid/53ba8dc75.html> [EN ANGLAIS].
- 19 United Kingdom Governmental Digital Service, *Vietnam: Country of origin information report*, 9 août 2013, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/310165/Vietnam_COI_report_2013.pdf [EN ANGLAIS].
- 20 *Ibid.*
- 21 X. Han, « Spoiled Guests or Dedicated Patriots? The Chinese in North Vietnam, 1954-1978 », *International Journal of Asian Studies*, vol. 6, no 1, 2009, p. 7 [EN ANGLAIS].
- 22 *Business Source Complete*, « People: Background Notes on Countries of the World Vietnam », 1er mai 2012 [EN ANGLAIS].
- 23 X. Han, *op. cit.*, p. 3.
- 24 World Directory of Minorities and Indigenous People, *Vietnam Overview*, 2005, <http://www.minorityrights.org/3499/vietnam/chinese-hoa.html> [EN ANGLAIS].
- 25 *Ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

- « 'Heartbreaking' arrests of Vietnamese children in Cambridge area in cannabis factories amid modern day slavery battle », *Cambridge News*, 2014, <http://www.cambridge-news.co.uk/Heartbreaking-arrests-Vietnamese-children-Cambridge-area-cannabis-factories-amid-modern-day-slavery-battle/story-22370989-detail/story.html>.
- « Brides for sale: Vietnamese women trafficked to China », *The Korea Herald*, 30 juin 2014, <http://nwww.koreaherald.com/view.php?ud=20140630001241>.
- « China and Vietnam: a timeline of conflict », *CNN*, 27 juin 2011, <http://www.cnn.com/2011/WORLD/asiapcf/06/27/china.vietnam.timeline/>.
- « China's bride shortage causing human trafficking surge in Vietnam », *Shanghaiist*, 2014, http://shanghaiist.com/2014/07/01/chinas_bride_shortage_fosters_human.php.
- « Government tweets sanitized through 'super-rigid process' », *CBC News*, 2 février 2014, <http://www.cbc.ca/news/politics/government-tweets-sanitized-through-super-rigid-process-1.2520731>.
- « Human Trafficking in South East Asia », *Asia Life Magazine*, 2013, <http://www.asialifemagazine.com/vietnam/human-trafficking-in-south-east-asia/>.
- « Malaysian police arrest Vietnamese sex workers in national raids », *Thanh Nien News*, 3 juillet 2014 <http://www.thanhniennews.com/society/malaysian-police-arrest-vietnamese-sex-workers-in-national-raids-28035.html>.
- « Nation Respects Religious Freedoms », *Vietnam News*, 13 février 2013, <http://vietnamnews.vn/politics-laws/236759/nation-respects-religiousfreedom.html>.
- « Police swoop on Vietnamese dissidents was 'like an abduction' », *Radio Free Asia*, 23 septembre 2013, <http://www.refworld.org/docid/5261030212.html>.
- « Primark linked to UK sweatshops », *BBC*, 12 janvier 2009, <http://news.bbc.co.uk/2/hi/7824291.stm>.
- « They Gave Me Strength to Face Torment in Prison », *Radio Free Asia*, 1^{er} juillet 2014, <http://www.rfa.org/english/women/strength-07012014154741.html>.
- « Vietnam has no 'prisoners of conscience' », *Voice of Vietnam*, 20 février 2014, <http://vovworld.vn/en-US/News/Vietnam-has-no-prisoners-of-conscience/217525.vov>.
- « Vietnam receives \$10.6 bln in remittances, among top 10 nations », *Thanh Nien News*, 4 octobre 2014, <http://www.thanhniennews.com/business/vietnam-receives-106-bln-in-remittances-among-top-10-nations-1039.html>.
- « Vietnam Rights Activist Held Upon Return Home from UN Talks », *Radio Free Asia*, 7 août 2014, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/delegate-08072014151120.html>.
- « Vietnam upholds 2-year jail term against blogger », *Inquirer*, 26 juin 2014, <http://newsinfo.inquirer.net/614643/vietnam-upholds-2-year-jail-term-against-blogger>.
- « Vietnamese authorities raid temple of 'unofficial' Cao Dai group », *Radio Free Asia*, 3 juillet 2013, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/raid-07032013155349.html/>.

- 99 Scenes. Documentaire de Simple Plan contre le trafic d'êtres humains au Vietnam, 2013, <http://99scenes.com/documentaire-de-simple-plan-contre-le-traffic-detres-humains-au-vietnam/>.
- Action Institute PowerBlog. *China's one-child policy creates human trafficking plights*, 2014, <http://blog.acton.org/archives/70376-chinas-one-child-policy-creates-human-trafficking-plights.html>.
- AGENCE FRANCE-PRESSE. « Politics a no-no but porn okay », *The Australian*, 11 août 2006, <http://theaustralian.com.au>.
- ALESINA, A., et B. WEDER. « Do Corrupt Governments Receive Less Foreign Aid? », *National Bureau of Economic Research Working Paper*, 1999, <http://www.nber.org/papers/w7108.pdf>.
- ALLENS, Arthur Robinson. *1992 Constitution of the Socialist Republic of Vietnam*, 2001, <http://www.vietnamlaws.com/freelaws/Constitution92%28aa01%29.pdf>.
- AMNESTIE INTERNATIONALE. *Des voix réduites au silence : Prisonniers d'opinion au Vietnam*, 7 novembre 2013, <https://www.amnesty.org/download/Documents/12000/asa410072013fr.pdf>.
- AMNESTIE INTERNATIONALE. *Release of woman labour rights activist positive but scores remain behind bar*, 30 juin 2014, <http://www.amnesty.org/en/news/vietnam-release-woman-labour-rights-activist-positive-scores-remain-behind-bars-2014-06-30>.
- AMNESTY INTERNATIONAL USA. *The Forgotten Prisoners by Peter Benenson*, 2013, <http://www.amnestyusa.org/about-us/amnesty-50-years/peter-benenson-remembered/the-forgotten-prisoners-by-peter-benenson>.
- ARMYTAGE, L. *Reforming Justice: A Journey to Justice in Asia*, Royaume-Uni, Cambridge University Press, 2012.
- ARTICLE 19. *Comment on the Decree No. 02 of 2011 on Administrative Responsibility for Press and Publication Activities of the Prime Minister of the Socialist Republic of Vietnam*, www.article19.org/data/files/medialibrary/1830/11-06-20-COMM-vietnam.pdf.
- ASEAN LAW ASSOCIATION. *Vietnamese Legal System*, 2010, http://www.aseanlawassociation.org/papers/viet_chp1.pdf.
- ASIA FOUNDATION. *Combatting Human Trafficking in Vietnam*, 2008, <http://asiafoundation.org/resources/pdfs/FINALVNtraffickingReport0808.pdf>.
- BALASUBRAMANIAM, R. R. « Judicial Politics in Authoritarian Regimes », *University of Toronto Law Journal*, vol. 59, no 3, 2009, p. 405-415.
- BANQUE MONDIALE. *Aide publique au développement nette et aide publique reçues (\$ US courants)*, 2014, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/DT.ODA.ALLD.CD>.
- BELSER, P. *Forced Labor and Human Trafficking: Estimating the Profits*. 2005, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_081971.pdf.
- BERTELSMANN STIFTUNG TRANSFORMATION INDEX. *Vietnam Country Report*, 2012, <http://www.bti-project.de/fileadmin/Inhalte/reports/2012/pdf/BTI%202012%20Vietnam.pdf>, p. 10.

- BROADCASTING BOARD OF GOVERNORS. *Media Use in Vietnam 2013*, 2013, www.bbg.gov/wp-content/media/2013/12/Vietnamresearch-brief-final1.pdf.
- BROWN, E., K STORAKER et L. WINTHER. *Freedom of Religion or Belief: Why, What and How*, Stefanus Alliance International, 2012, http://www.stefanus.no/filestore/Rapporter_notater_blader_etc/FoRB_alle_versjoner/FoRBbooklet.pdf.
- BRUMITT, C. « Vietnam releases dissidents amid foreign pressure », *Associated Press*, 14 avril 2014, <http://blog.vietnam-aujourd'hui.info/post/2014/04/14/Vietnam-releases-dissidents-amid-foreign-pressure>.
- BUHMAN, K. « Building Blocks for the Rule of Law? Legal Reforms and Public Administration in Vietnam », *Vietnam's New Order: International Perspectives on the State and Reform in Vietnam*, sous la direction de S. Balme et M. Sidel, New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 238.
- BUI, N. S. « Petition 72: *The Struggle for Constitutional Reforms in Vietnam* », 2008, <http://www.icconnectblog.com/2013/03/petition-72-the-struggle-for-constitutional-reforms-in-vietnam/>.
- BUI, T. H. « Deconstructing the "Socialist" Rule of Law in Vietnam: The Changing Discourse on Human Rights in Vietnam's Constitutional Reform Process », *Contemporary Southeast Asia: A Journal of International & Strategic Affairs*, vol. 36, no 1, 2014, p. 86.
- BUREAU DE L'HONORABLE SÉNATEUR THANH HAI NGO. *Prisoners of Conscience: Cases of Interest*, Ottawa, Sénat du Canada, 2014.
- BUREAU DE L'HONORABLE SÉNATEUR THANH HAI NGO. *Vietnam Religious Freedom Roundtable*, Ottawa, Sénat du Canada, 2014.
- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. *A Global Alliance Against Forced Labor*, 2005, http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_081882.pdf.
- CAMPAIGN TO ABOLISH TORTURE IN VIETNAM. *Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners*, 2014, <http://dvov.org/campaign-to-abolish-torture-in-vietnam/>.
- CANADA. *Canada's Food Security Strategy*, 24 octobre 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/NAD-31210472-LHX>.
- CANADA. COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES DROITS DE LA PERSONNE, *Témoignages*, 7 avril 2014.
- CANADA. CONSULAT GÉNÉRAL DU CANADA AU VIETNAM. *Relations Canada-Vietnam*, janvier 2014, http://www.canadainternational.gc.ca/vietnam/bilateral_relations_bilaterales/index.aspx?lang=fra.
- CANADA. COUR SUPRÊME. *Canada (Procureur général) c. PHS Community*, [2011] CSC 44, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scc-csc/en/item/7960/index.do>.
- CANADA. COUR SUPRÊME. *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, [1998] 2 RCS 217, <http://scc-csc.lexum.com/scc-csc/scccsc/en/item/1643/index.do>.
- CANADA. *Favoriser une croissance économique durable*, 12 septembre 2013, <http://www.acdi-cida.gc.ca/acdi-cida/ACDI-CIDA.nsf/eng/FRA-101515146-QKD>.

- CANADA. MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Plan d'action nationale de lutte contre la traite de personnes*, 2014, <http://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fra.aspx>.
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT. *Négociations de libre-échange du Partenariat transpacifique (PTP) – PTP 101*, 17 février 2014, <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/tpp-ptp/101.aspx?lang=fra>.
- CANADA. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES, DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT. *Vietnam*, 25 juin 2014, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/vietnam.aspx?lang=fra>.
- CANADA. *Relations Canada-Vietnam*, janvier 2014, http://www.canadainternational.gc.ca/vietnam/bilateral_relations_bilaterales/index.aspx?lang=fra.
- CANADA. *Vietnam*, 11 mars 2014, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/vietnam.aspx?lang=fra>.
- CANADA. *Vietnam*, 25 juin 2014, <http://www.international.gc.ca/development-developpement/countries-pays/vietnam.aspx?lang=fra>.
- CHILD EXPLOITATION AND ONLINE PROTECTION CENTRE. *International relations*, 2000, <http://www.ceop.police.uk/International-Child-Protection-Network/>.
- CHILD EXPLOITATION AND ONLINE PROTECTION CENTRE. *The trafficking of women and children from Vietnam*, avec la collaboration de l'Ambassade du Royaume-Uni, Hanoï, 2011, http://ceop.police.uk/Documents/ceopdocs/NPM_CEOP_FCO_report_-_trafficking_of_Vietnamese_women_and_children.pdf.
- CLARK, H. « Engaging Vietnam on Human Rights », *The Diplomat*, 1^{er} août 2014, <http://thediplomat.com/2014/08/engaging-vietnam-on-human-rights/>.
- COALITION TO ABOLISH MODERN-DAY SLAVERY IN ASIA. *Human Trafficking*, 2013, <http://www.camsa-coalition.org/en/human-trafficking/>.
- COHEN, J. H. « Migration, Remittances, and Household Strategies », *Annual Review of Anthropology*, vol. 40, 2011, <http://www.jstor.org.ezproxy.library.yorku.ca/stable/41287722>, p. 104.
- COLM, S. *Vietnam: Torture and Abuse of Political and Religious Prisoners*, 2014, <http://democraticvoicevn.files.wordpress.com/2014/01/vietnam-torture-and-abuse-01-16-2014.pdf>.
- COMITÉ VIETNAM POUR LA DÉFENSE DES DROITS DE L'HOMME. « Vietnam From Vision to Facts », *Fédération internationale des ligues des droits de l'homme*, 10 août 2010, <http://queme.net/eng>.
- COOPERATIVE FOR ASSISTANCE AND RELIEF EVERYWHERE (CA RE). *Human Trafficking*, 2013, http://www.care.org.uk/wp-content/uploads/2013/09/CA_RE-trafficking-booklet-web-FINAL.pdf.
- CORNELL UNIVERSITY ILR SCHOOL. *Forced Labor and Human Trafficking: Estimating the Profits*, 2005, <http://digitalcommons.ilr.cornell.edu/cgi/viewcontent.cgi?article=1016&context=forcedlabor>.
- CULL, N. J. « WikiLeaks, Public Diplomacy 2.0 and the State of Digital Public Diplomacy », *Place Branding and Public Diplomacy*, vol. 7, n° 1, 2011, p. 1-8. doi:10.1057/pb.2011.2

- DECOST, F. C. « Political Corruption, Judicial Selection, and the Rule of Law », *Alberta Law Review*, n° 38, 2000, p. 654-682.
- DEVELOPMENT WORKSHOP FOUNDATION. *Rethinking aid and corruption in Vietnam*, 9 avril 2014, <http://www.dwf.org/fr/blog/rethinking-aid-and-corruption-vietnam>.
- DIEN, A. « Rethinking aid and corruption in Vietnam », 8 avril 2014, <http://www.thanhniennews.com/society/rethinking-aidand-corruption-in-vietnam-25104.html>.
- DONNELLY, J. *Universal Human Rights in Theory & Practice (2nd ed.)*. Ithaca (New York), Cornell University Press, 2003.
- DORAIS, L.-J. « Politics, Kinship, and Ancestors: Some Diasporic Dimensions of the Vietnamese Experience in North America », *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 5, n° 2, 2010, p. 91-132, <http://www.jstor.org/stable/10.1525/vs.2010.5.2.91>.
- DUANNE, T. et M. HANSON. « Human Rights in International Relations », *Human Rights: Politics & Practice*, sous la direction de M. Goodhart, New York, Oxford University Press Inc., 2009, p. 61.
- DUONG, L. B., D. BÉLANGER et K. T. HONG. « Female Migration and Trafficking from Vietnam », *Market Transformation, Migration and Social Protection Vietnam*, sous la direction de L. B. Duong et K. T. Hong, Hanoi, Nha Xuat Ban, The Gioi, 2008, p. 191-225.
- ECOUTERRE. *Over 29 Million People Enslaved, Says World's First Slavery Index*, 2013, <http://www.ecouterre.com/more-than-29-million-people-enslaved-says-worlds-first-global-slavery-index/>.
- EMERIC, R. D. et J. J. WISNEWSKI. *The Ethics of Torture*, New York, Continuum Books, 2009, p. 6-7.
- ÉTATS-UNIS, DÉPARTEMENT D'ÉTAT. BUREAU OF DEMOCRACY, HUMAN RIGHTS AND LABOR. *Vietnam 2012 Human Rights Report*. 2012, <http://www.state.gov/documents/organization/204463.pdf>.
- ÉTATS-UNIS. AGENCY FOR INTERNATIONAL DEVELOPMENT. OFFICE OF DEMOCRACY AND GOVERNANCE. *Guidance for Promoting Judicial Independence and Impartiality*, janvier 2002, http://pdf.usaid.gov/pdf_docs/PNACM007.pdf.
- ÉTATS-UNIS. COMMISSION ON INTERNATIONAL RELIGIOUS FREEDOM. *Vietnam: USCIRF 2013 Annual Report*, 2013, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/resources/Vietnam%202013.pdf>.
- ÉTATS-UNIS. DÉPARTEMENT D'ÉTAT. BUREAU OF DEMOCRACY, HUMAN RIGHTS, AND LABOR. *Country Reports on Human Rights Practices for 2013: Vietnam*, 2013, www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/humanrightsreport/index.htm?year=2013&dliid=220244.
- ÉTATS-UNIS. DÉPARTEMENT D'ÉTAT. BUREAU OF DEMOCRACY, HUMAN RIGHTS AND LABOR. *Vietnam 2013 International Religious Freedom Report*, 2013, <http://www.state.gov/documents/organization/222393.pdf>.
- FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES LIGUES DES DROITS DE L'HOMME. *Vietnam: Blogger Truong Duy Nhat's two year prison sentence upheld*, 30 juin 2014, <http://www.fidh.org/en/asia/vietnam/15681-vietnam-blogger-truong-duynhat-s-two-year-prison-sentence-upheld>.
- FILLES, PAS ÉPOUSES. *How can we end child marriage? Comments*, <http://www.girlsnotbrides.org/how-can-we-end-child-marriage/>.

- FISH, I. S. « Changing the Chinese Embassy's Address to Liu Xiaobo Plaza Is Silly », *Foreign Policy*, 7 juillet 2014, http://www.foreignpolicy.com/articles/2014/07/07/Chinese_embassy_DC_Liu_Xiaobo.
- FREEDOM HOUSE. *Freedom of the Net 2013*, 2013, <http://freedomhouse.org>.
- FREEDOM HOUSE. *Freedom of the Press 2013 Report*, 2013, http://www.freedomhouse.org/report/freedom-press/freedompress-2013#.U_du-pjD-70.
- FREEDOM HOUSE. *Freedom of the Press 2013*, 25 juillet 2014, [www.freedomhouse.org/sites/default/files/FOTP %202013%20Full%20Report.pdf](http://www.freedomhouse.org/sites/default/files/FOTP%202013%20Full%20Report.pdf).
- FREEDOM NOW. *For Immediate Release: Members of Congress Call for the Release of Imprisoned Vietnamese Labor Activists*, 10 février 2014, <http://www.freedom-now.org/news/for-immediate-release-members-of-congress-call-for-the-release-of-imprisoned-vietnamese-labor-activists/>.
- FREEDOM4INNOCENCE. *Human Trafficking Statistics*, 2014, <http://freedom4innocence.org/humantrafficking-statistics/>.
- GERSON, M. « Beyond Kissinger's realism », *The Washington Post*, 21 décembre 2010, <http://www.washingtonpost.com/wp-dyn/content/article/2010/12/20/AR2010122005356.html>.
- GILLISPIE, C. *Maintaining the Balancing Act: Internet Censorship in Vietnam*, thèse à paraître, Université Georgetown, Washington (D.C.), 2007, <http://claireuh.files.wordpress.com/2007/06/gillispie-thesis-asian-studies.pdf>.
- GOODHART, M. *Human Rights Politics & Practice*. Oxford (Royaume-Uni), Oxford University Press, 2009.
- GRAFFY, C. « The Rise of Public Diplomacy 2.0 ». *The Journal of International Security Affairs*, n° 17, 2009, <http://www.securityaffairs.org/issues/2009/17/graffy.php>.
- HAN, X. « Spoiled Guests or Dedicated Patriots? The Chinese in North Vietnam, 1954-1978 », *International Journal of Asian Studies*, vol. 6, n° 1, 2009, p. 7. doi:10.1017/S1479591409000011
- HAYTON, B. *Vietnam: Rising Dragon*, New Haven (Connecticut), Yale University Press, 2010, p. 77.
- HERNANDEZ-COSS, R. « The Canada-Vietnam Remittance Corridor: Lessons on Shifting from Informal to Formal Transfer Systems », *World Bank Working Paper No. 48*, 2005. <http://elibrary.worldbank.org/doi/book/10.1596/0-8213-6127-9>
- HOAI, S. « No one can distort Vietnam's human rights achievements », *Nhân Dân Newspaper*, 5 juillet 2014, <http://en.nhandan.org.vn/society/item/2627402-no-one-can-distort-vietnam%E2%80%99s-human-rights-achievements.html>.
- HOANG, D. « Vietnamese Government 'Opinion Shapers' Target Activist Facebook Pages », *Global Voices Online*, 18 juillet 2014, <http://advocacy.globalvoicesonline.org/>.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Public Insecurity: Deaths in Custody and Police Brutality in Vietnam*, 2014, http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/vietnam0914_ForUpload_0.pdf.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Vietnam Universal Periodic Review Submission 2013*, 7 janvier 2014, <http://www.hrw.org/news/2014/01/07/vietnam-universal-periodic-review-submission-2013>.

- HUMAN RIGHTS WATCH. *Vietnam: Montagnards Harshly Persecuted*, 30 mars 2011, <http://www.hrw.org/fr/news/2011/03/30/vietnam-montagnards-harshly-persecuted>.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Vietnam: Overturn Labor Activists' Harsh Prison Sentences*. 16 mars 2011, <http://www.hrw.org/news/2011/03/16/vietnam-overturn-labor-activists-harsh-prison-sentences>.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Vietnam: Torture, arrests of Montagnard Christians – Cambodia Slams the Door on New Asylum Seekers*, janvier 2005, <http://www.vietnamhumanrights.net/english/documents/vietnam0105.pdf>.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *Vietnam: Widespread Police Brutality, Deaths in Custody*, 2010, <http://www.hrw.org/news/2010/09/22/vietnam-widespread-police-brutality-deaths-custody>.
- HUMAN RIGHTS WATCH. *World Report 2013 Vietnam*, 2013, <http://www.hrw.org/world-report/2013/country-chapters/vietnam?page=3>.
- HUMAN TRAFFICKING FOUNDATION. *Modern Slavery in Britain Nail Bars*, 2013, <http://www.humantraffickingfoundation.org/news/2013/modern-day-slavery-british-nail-bars>.
- HUMAN TRAFFICKING. *Vietnam Tier 2 Watch List*, 2011, http://www.humantrafficking.org/uploads/publications/CountryNarratives-T-Z_and_SpecialCases.pdf, p. 384.
- HUMAN TRAFFICKING. *Vietnam*, 2006, <http://www.humantrafficking.org/organizations/264>.
- IBANEZ, J. G. « International Role of Law and Human Rights: The Aspiration of a Work in Progress », *Journal of Jurisprudence*, 2012, p. 523.
- INGRAM, P. G. *Censorship and Free Speech: Some Philosophical Bearings*, Burlington (Vermont), Dartmouth Publishing, 2000, p. 9.
- INSTITUTE OF DEVELOPING ECONOMIES-JAPAN EXTERNAL TRADE ORGANIZATION. *Legal and Judicial Reforms in Vietnam*, mars 2001, http://d-arch.ide.go.jp/idedp/IAL/IAL000700_003.pdf.
- INTEGRATED REGIONAL INFORMATION NETWORKS. *Vietnam: Compulsory drug treatment centres "counterproductive"*, 9 mai 2011, <http://www.refworld.org/docid/4dc8d4e62c.html>.
- INTERNET WORLD STATS. *Vietnam Internet Usage Stats and Marketing Report*, 2014, <http://www.internetworldstats.com/asia/vn.htm>.
- JONES, S., J. SAUNDERS et M. SMART. *Repression of Montagnards: Conflicts Over Land and Religion in Vietnam's Central Highlands*, New York, Human Rights Watch.
- KANGOYE, T. *Aid and governance: when aid unpredictability increases corruption in recipient countries*, <http://www.csae.ox.ac.uk/conferences/2011-EDiA/papers/141-Kangoye.pdf>.
- KAUFMAN, Edy. « Prisoners of Conscience: The Shaping of a New Human Rights Concept », *Human Rights Quarterly*, vol. 13, n° 3, août 1991, p. 343.
- KHATIB, L., W. DUTTON et M. THELWALL. « Public Diplomacy 2.0: A Case Study of the US Digital Outreach Team », *The Middle East Journal*, vol. 66, n° 3, 2012, p. 453-472. doi: 10.1353/mej.2012.0103

- KIEU, M. A. *et al.*, BUREAU DE L'HONORABLE SÉNATEUR THANH HAI NGO. *Rapport sur les droits de la personne au Vietnam 2012-2013*, Ottawa, Sénat du Canada, 2013, p. 35.
- KULZE, E. « Wealthy Chinese Men Go Shopping for "Obedient" Vietnamese Brides », *Vocativ*, 27 juin 2014, <http://www.vocativ.com/underworld/crime/booming-market-obedient-vietnamese-brides/>.
- L'ATELIER COUTURE. *L'Atelier Couture*, 2013, <http://www.latelierdecouture.com/index.php>.
- LA, H.A. et S. LEUNG. « Remittances from Migrants: Experiences of Vietnamese Households », *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 7, n° 4, 2012, p. 10.
- LAMB, D. *Revolutionary Road*, mars 2008, <http://www.smithsonianmag.com/travel/revolutionary-road-21003988/?page=4>.
- LASSWELL, H. D. « Censorship », *Encyclopedia of the Social Sciences*, New York, vol. III, 1930, p. 290.
- LAY, G. C. C. « The Hoa of Phu Quoc in Vietnam: Local Institutions, Education, and Studying Mandarin », *Journal of Chinese Overseas*, vol. 6, n° 2, 2010, p. 311-332.
- LEE, B. « Montagnards find new home », *The Gazette*, 23 juin 2005.
- LERNER, A.C. et A. W. LERNER. *Freedom of Expression*, Farmington Hills (Michigan), Greenhaven Press, 2009, p. 16.
- LESSIG, L. *Code Version 2.0*, New York, Basic Books, 2006, p. 61.
- LI, B. « What is Rule of Law », *Perspectives*, vol. 1, n° 5, http://www.oycf.org/Perspectives2/5_043000/what_is_rule_of_law.htm.
- LIEN, C. « Communist State and Religious Policy in Vietnam: A Historical Perspective », *Hague Journal on the Rule of Law*, vol. 5, 2013, p. 237. doi :10.1017/S1876404512001133
- LOESCHER, G. « Human Rights and Forced Migration », *Human Rights: Politics & Practice*, sous la direction de M. Goodhart, New York, Oxford University Press, 2009, p. 239-256.
- LUGOSI, C.I. « Rule of Law or Rule by Law: The Detention of Yaser Hamdi », *American Journal of Criminal Law*, vol. 30, n° 2, 2003, p. 228.
- LUONG, H. *Statement of iSEE at Human Rights Council on Vietnam UPR Report adoption*, 20 juin 2014, <http://isee.org.vn/en/Blog/Article/statement-of-isee-at-human-rights-council-on-vietnam-upr-report-adoption>.
- MCCLAIN, N. M. et S. E. GARRITY. « Sex trafficking and the exploitation of adolescents », *Journal of Obstetric, Gynecologic & Neonatal Nursing*, vol. 40, n° 2, 2011, p. 243-252.
- MCKINLEY, C. *Financially Viable Media in Emerging and Developing Markets: Vietnam*, 2013, www.wan-iffra.org/articles/2012/12/04/research-and-policy-for-financially-viable-media.
- MICHAUD, J. « The Montagnards and the State in Northern Vietnam from 1802-1975: A Historical Overview », *Ethnohistory*, vol. 47, n° 2, 2000, p. 337.
- MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL. *Highland minorities*, <http://www.minorityrights.org/2322/vietnam/highlandminorities.html>.

- MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL. *Khmer*, World Directory of Minorities and Indigenous People, 2005, <http://www.minorityrights.org/2323/vietnam/khmer.html>.
- MINORITY RIGHTS GROUP INTERNATIONAL. *State of the World's Minorities and Indigenous Peoples 2014 – Vietnam*, 2014, <http://www.refworld.org/docid/53ba8dc75.html>.
- NATIONS UNIES. ACTION FOR COOPERATION AGAINST TRAFFICKING IN PERSONS. *United Nations Action for Cooperation Against Trafficking in Persons*, 2014, <http://un-act.org/>.
- NATIONS UNIES. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE. *Résolution adoptée par l'Assemblée générale : Conseil des droits de l'homme*, 15 mars 2006) Doc. ONU A/Res/60/.
- NATIONS UNIES. CONSEIL DES DROITS DE L'HOMME. *Rapport national soumis conformément au paragraphe 5 de l'annexe à la résolution 16/21 du Conseil des droits de l'homme : Vietnam*, 8 novembre 2013, p. 7, paragr. 25.
- NATIONS UNIES. *Convention contre la Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*, 2013, http://legal.un.org/avl/pdf/ha/catcidtp/catcidtp_f.pdf.
- NATIONS UNIES. *Déclaration universelle des droits de l'homme*, 2015, <http://www.un.org/fr/documents/udhr/>.
- NATIONS UNIES. HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Conseil des droits de l'homme: Examen périodique de l'Érythrée, de Chypre, de la République dominicaine et du Vietnam*, 20 juin 2014, <http://www.ohchr.org/fr/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14754&LangID=F>.
- NATIONS UNIES. HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Deuxième cycle de l'Examen périodique universel – Vietnam: Rapport national*, 2013, <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/G13/185/15/PDF/G1318515.pdf?OpenElement>.
- NATIONS UNIES. HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Pacte international relatifs aux droits civils et politiques*, 2014, <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CCPR.aspx>.
- NATIONS UNIES. HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *Press Statement on the visit to the Socialist Republic of Viet Nam by the Special Rapporteur on freedom of religion or belief*, 31 juillet 2014, <http://www.ohchr.org/EN/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14914&LangID=E>.
- NATIONS UNIES. HAUT-COMMISSARIAT AUX DROITS DE L'HOMME. *What are human rights?* 2014, <http://www.ohchr.org/en/issues/pages/whatarehumanrights.aspx>.
- NATIONS UNIES. OFFICE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME. *Needs Assessment for Establishing a National Referral Mechanism in Vietnam*, 2012, http://www.unodc.org/documents/southeastasiaandpacific/Publications/2013/NRM/Final_Draft_Vietnam_NRM_.pdf.
- NATIONS UNIES. OFFICE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME. *Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes*, Programme mondial contre la traite des êtres humains, 2009, http://www.unodc.org/documents/human-trafficking/V0789376_French-E-Book.pdf.
- NATIONS UNIES. OFFICE CONTRE LA DROGUE ET LE CRIME. *Traite des personnes et trafic de migrants*, 2014, <http://www.unodc.org/unodc/fr/human-trafficking/index.html?ref=menuaside>.

- NATIONS UNIES. PNUD. *Viet Nam undergoes second Universal Periodic Review*, 24 février 2014, <http://www.vn.undp.org/content/vietnam/en/home/presscenter/articles/2014/02/24/vietnam-undergoes-second-universal-periodic-review/>.
- NATIONS UNIES. PROJET INTERINSTITUTIONS SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. *Counter-Trafficking Action in Vietnam*, 2014, http://www.no-trafficking.org/vietnam_action.html.
- NATIONS UNIES. PROJET INTERINSTITUTIONS SUR LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS. *COMMIT: The Coordinated Mekong Ministerial Initiative Against Trafficking*, 2014. <http://www.no-trafficking.org/commit.html>.
- NATIONS UNIES. *Le Groupe de travail du Conseil des droits de l'homme chargé de l'Examen périodique universel tient sa dix-huitième session*, 23 janvier 2014, <http://www.ohchr.org/FR/NewsEvents/Pages/DisplayNews.aspx?NewsID=14192&LangID=F>.
- NAY, R. « Summary of Montagnard History », *Montagnard Human Rights Organization*, 2010, <http://www.mhro.org/montangards-history>.
- NGUYEN, A. « Globalisation, citizen Journalism and the nation State: A Vietnamese Perspective », *Citizen Journalism: Global Perspectives*, sous la direction de S. Allan et E. Thorsen, New York, Peter Lang, 2009, p. 153-162.
- NGUYEN, H. Q. « Lawyers and Prosecutors under Legal Reform in Vietnam: The Problem of Equality », *Vietnam's New Order: International Perspectives on the State and Reform in Vietnam*, sous la direction de S. Balme et M. Sidel, New York, Palgrave Macmillan, 2007, p. 162-177.
- NGUYEN, P. M. *New Vietnam Constitution Cements Party Dominance*, 29 novembre 2013, <http://blogs.wsj.com/economics/2013/11/29/vietnam-passes-amended-constitution-confirming-communist-party-leadership>.
- NGUYEN, M. Q. *Cac tôn giáo ở Việt Nam, Hoi va dap (Religions in Vietnam, Discussions)*, 2006, p. 227-234.
- NORAD. *Joint Evaluation of Support to Anti-Corruption Efforts Viet Nam Country Report*, juin 2011, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/197483/evaluation-supportanticorruption-vietnam.pdf.
- OBSERVATOIRE MONDIAL DES DROITS DE L'HOMME. *Examen périodique universel : Vietnam*, 2009 <http://www.upr-epu.com/pays.php?id=125>.
- OCDE. *Human rights and development*, 2014, <http://www.oecd.org/dac/humanrightsanddevelopment/dacnewsnov-dec2005.htm>.
- OCDE. *Socialist Republic of Viet Nam Criminal Procedure Code, No: 19/2003/QH11*, <http://www.oecd.org/site/adboecdanti-corruptioninitiative/46817432.pdf>.
- OJEDA, A. E. *What is Psychological Torture?*, Californie, Center for the Study of Human Rights in the Americas, Université de Californie à Davis, 30 septembre 2006.
- OPENNET INITIATIVE. *Country Profiles: Vietnam*, 2012, <http://opennet.net/research/profiles/Vietnam>.
- OPENNET INITIATIVE. *Internet Filtering in Vietnam in 2005-2006: A Country Study*.
- OPENNET INITIATIVE. *Testing 2012 Results*, 2013, <https://docs.google.com/spreadsheet/pub?key=0Ar8YpV-Gdlc5dGdTZ1VDZ01xUVFhbE92UFpGWVNVbHc&gid=4>.
- PALMIERI. 2010.

- PESEK, W. *Vietnam's star is dimming*, 9 mars 2013, <http://www.bloombergtv.com/articles/2013-05-09/vietnam-s-star-is-dimming>.
- PETTY, M. « Vietnam frees at least one more political activist », *Reuters*, 14 avril 2014, <http://www.reuters.com/article/2014/04/14/us-vietnam-dissidents-idUSBREA3D0RI20140414>.
- PHAM, N. « Vietnam admits deploying bloggers to support government », *BBC News*, 11 janvier 2013, <http://bbc.com/news/world/asia>.
- PIZANO, P. « The Power of Naming and Shaming », *Foreign Policy*, 5 août 2014, <http://foreignpolicy.com/2014/08/05/the-power-of-naming-and-shaming/>.
- POETRANTO, I. *Update on threats to freedom of expression online in Vietnam*, OpenNet Initiative, 2012, <http://opennet.net/blog/2012/09/update-threats-freedom-expression-online-vietnam>.
- PRION, L.H., et T. O'NEIL. *Integrating Human Rights into Development: A Synthesis of Donor Approaches and Experiences*, Overseas Development Institute, 2005, <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/4403.pdf>.
- QUIGLEY, J. « Vietnam at the Legal Crossroads Adopts a Penal Code », *American Journal of Comparative Law*, vol. 36, n° 2, 1988, p. 351-357.
- QUINN, B. « Legal Reform and its Context in Vietnam », *Columbia Journal of Asian Law*, vol. 15, n° 2, 2002, p. 221.
- QUINN, B. « Vietnam's Continuing Legal Reform: Gaining Control Over the Courts », *Asian-Pacific Law and Policy Journal*, vol. 4, n° 2, 2003, p. 355-392.
- RAFFERTY, Y. « Children for sale: Child trafficking in Southeast Asia », *Child Abuse Review*, vol. 16, 2007, p. 401-422.
- RANDALL, S. J. « Canada and the Americas: Human Rights, Development, and Foreign Aid », *Canadian International Council*, 2010, http://opencanada.org/wp-content/uploads/2011/05/Canada-and-the-Americas_-Human-Rights-Development-and-Foreign-Aid-Stephen-J.-Randall.pdf, p. 6.
- REPORTERS SANS FRONTIÈRES. *Press Freedom Barometer – Netizens Imprisoned*, 15 août 2014, <http://en.rsf.org/press-freedom-barometer-netizens-imprisoned.html?annee=2014>.
- RIGBY, B. *The burden of being a child bride in Vietnam - Girls Not Brides*, 28 mai 2013, <http://www.girlsnotbrides.org/girls-voices/the-burden-of-being-a-child-bride-in-vietnam/>.
- ROBINSON, A. A. *1992 Constitution of the Socialist Republic of Vietnam*, Base de données électronique sur les lois du Vietnam, 25 décembre 2001, www.vietnalaws.com, p. 13.
- ROYAUME-UNI. FOREIGN AND COMMONWEALTH OFFICE. *Human Rights and Democracy: The 2010 Foreign and Commonwealth Office Report – Vietnam*, 31 mars 2011, <http://www.refworld.org/docid/4d99aa7b50.html>.
- ROYAUME-UNI. GOVERNMENTAL DIGITAL SERVICE. *Vietnam: Country of origin information report*, 9 août 2013, https://www.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/310165/Vietnam_COI_report_2013.pdf.
- RUSTIN, S. « This cry for help on a Primark label can't be ignored », *The Guardian*, 25 juin 2014 <http://www.theguardian.com/commentisfree/2014/jun/25/primark-label-swanea-textile-industry-rana-plaza>.

- SCHWARTZ, E.P. *Testimony of Eric P. Schwartz, Commissioner, US Commission on International Religious Freedom before the Tom Lantos Human Rights Commission on the persecution of Religious and Indigenous Communities in Vietnam*, 2014, United States Commission on International Religious Freedom, <http://www.uscirf.gov/sites/default/files/pictures/Vietnam%20testimony%20TLHRC%20%20March%202014FINAL%20Wednesday.pdf>.
- SHLEIFER, A. et R. W. VISHNY. « Corruption », *The Quarterly Journal of Economics*, vol. 108, n° 3, 1993, p. 599-617.
- SMALL, I. V. « "Over There": Imaginative Displacements in Vietnamese Remittance Gift Economies », *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 7, n° 3, 2012, p. 157. doi: 10.1525/vs.2012.7.3.157
- STERNBERG, A. « Vietnam Online: Then and Now », *iMedia Connection*, 5 janvier 2010, <http://imediainconnection.com/content/25480.asp>.
- STOP THE TRAFFIK. *Human Trafficking is...*, 2014, <http://www.stophetraffik.org/the-scale-of-humantrafficking>.
- TAYLOR, W., T. H. NGUYEN, Q. T. PHAM et T. N. T. HUYNH. *Civil Society in Vietnam: A Comparative Study of Civil Society Organizations in Hanoi and Ho Chi Minh City October 2012*, The Asia Foundation, 2012, <http://asiafoundation.org/resources/pdfs/CivilSocietyReportFINALweb.pdf>.
- THAYER, C. « Vietnam in 2013 Domestic Contestation and Foreign Policy Success », *Southeast Asian Affairs*, vol. 2014, n° 1, p. 354-372.
- THAYER, C. A. « Vietnam and the Challenge of Political Civil Society », *Contemporary Southeast Asia*, vol. 31, no 1, avril 2009, p. 1-27. doi: 10.1355/cs31
- THE ASIA FONDATION. *Combating Human Trafficking in Vietnam: Lessons Learned and Practical Experiences for Future Program Design and Implementation 2002-2008*, 2008, <http://asiafoundation.org/resources/pdfs/FINALVNTraffickingReport0808.pdf>.
- TOOPE, S.J. « Legal and Judicial Reform through Development Assistance: Some Lessons », *McGill Law Journal*, vol. 48, n° 3, 2003, p. 357-417.
- TRAN, Q.T. « Remembering the Boat People Exodus: A Tale of Two Memorials ». *Journal of Vietnamese Studies*, vol. 7, n° 3, 2012, p. 80-121, <http://www.jstor.org/stable/10.1525/vs.2012.7.3.80>.
- TRANSPARENCY INTERNATIONAL. *the Local Coalition against Corruption*, 2007, p. 15.
- TRUNG, N. « Japan Suspends Development Aid to Vietnam Over Graft Scandal », *La Voix de l'Amérique*, 3 juin 2014, <http://www.voanews.com/content/japan-suspends-development-aid-to-vietnam-over-graft-scandal/1928858.html>.
- TUCKER, C., L. KAMMEL, H. LEHMAN et E. WARD. « An Analysis of Human Trafficking for Sexual Exploitation in the Socialist Republic of Vietnam and a Comprehensive Approach to Combatting the Problem », *Journal of International Law & Policy*, Chicago (Illinois), International Human Rights Law Institute of DePaul University College of Law, vol. 16, no 2, 2010, p. 437-481.
- TURNER, B., dir. *The Statesman's Yearbook 2014: The Politics, Cultures and Economies of the World. Vietnam*, New York, Palgrave MacMillan, 2014, p. 1491.

- UN WATCH. *Vietnam blocks journalist from attending UN review of its human rights record*, 2 février 2014, http://www.unwatch.org/cms.asp?id=5087994&campaign_id=65378.
- UNDER-TOLD STORIES PROJECT. *Human Trafficking in Vietnam*, 2014, <http://www.undertoldstories.org/stories/human-trafficking-vietnam>.
- UNITED NATIONS RULE OF LAW. *What is the rule of law?*, http://www.unrol.org/article.aspx?article_id=3.
- VANDENBRINK, R. *New Law Limits Religious Freedom*, 2012, <http://www.rfa.org/english/news/vietnam/religion-11292012191108.html>.
- VIET TAN. *Vietnamese authorities orchestrate DDoS attack against Viet Tan website*, communiqué, 22 août 2011, <http://www.viettan.org/>.
- VIETNAM. *Constitution de la République socialiste du Vietnam*, chapitre V, article 69.
- VIETNAM. Décret 02/2011/ND-CP, article 15, disposition 5(d).
- VIETNAM. Décret 02/2011/ND-CP, article 16, disposition 1(a).
- VIETNAM. Décret 02/2011/ND-CP, article 16, disposition 1(b).
- VIETNAM. MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES. AMBASSADE DU VIETNAM EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE. *UK sign mutual legal assistance accord*, 2014, http://www.vietnamembassy-czech.org/vnemb.vn/tin_hddn/ns090114084017.
- VIETNAM. MINISTÈRE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION. 2005, http://vbqappl.moj.gov.vn/vbqp/en/Lists/Vn%20bn%20php%20lut/View_Detail.aspx?itemD=916,2005.
- VIETNAM. OFFICE NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE. *Criminal Procedure Code*, 2003, [http://www.noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/3457A7711572E0534725767200203DDA/\\$FILE/CRIMINAL%20PROCEDURE%20CODE.pdf](http://www.noip.gov.vn/noip/resource.nsf/vwResourceList/3457A7711572E0534725767200203DDA/$FILE/CRIMINAL%20PROCEDURE%20CODE.pdf).
- VIJEYARASA, R. « The State, the family and language of 'social evils': re-stigmatizing victims of trafficking in Vietnam », *Culture, Health & Sexuality*, vol. 12, suppl. 1, 2010, p. 89-102.
- VISION MONDIALE. *GMS Human Trafficking: a changing landscape*, <http://www.slaverynomore.org/wp-content/uploads/2011/07/WorldVisionFactSheet.pdf>.
- VNVIC. *Tinh hình sử dụng Internet tại Viet Nam 2011*, 3 août 2011, <http://vnvic.com/tin-tuc-cong-nghe/140-tinh-hinh-sudung-internet-tai-viet-nam-2011.html>.
- VU, C. H. H. « Standing up for human rights », *The Washington Post*, 16 mai 2014, http://www.washingtonpost.com/opinions/standing-up-for-human-rights-in-vietnam/2014/05/16/cd040826-d7b6-11e3-8a78-8fe50322a72c_story.html.
- WAIBEL, G., J. EHLERT et H. N. FEUER. *Southeast Asia and the Civil Society Gaze*, University of Wisconsin, Routledge, 2014.
- WALDRON, J. « Stare Decisis and the Rule of Law: A Layered Approach », *Michigan Law Review*, vol. 111, n° 1, 2012, p. 5.
- WALK FREE FOUNDATION. *The Global Slavery Index, What is modern slavery*, 2013, <http://www.globalslaveryindex.org>.

- WARF, B. « Geographies of Global Internet Censorship », *Geojournal*, vol. 76, n° 1 p. 3, 2010. doi : 10.1007/s10708-010-9393-3
- WELLS-DANG, A. « Political space in Vietnam: a view from the rice-roots », *The Pacific Review*, vol. 23, n° 1, 2010, p. 94.
- WESTWOOD, R. « Homeward bound », 4 mars 2013, *Maclean's*, p. 22.
- WORLDWATCHMONITOR. *Two Steps Back? Vietnam's Decree on Religion*, 2013, https://www.worldwatchmonitor.org/2013/03-March/article_2312961.html/.
- ZABRISKIE, P. et K. DOYLE. « Vietnam's Tribal Injustice », *Time International Magazine (South Pacific Edition)*, n° 29, 24 juillet 2004, p. 29.
- ZUCKERMAN, E., H. ROBERTS, R. Mcgrady, J. YORK et J. PALFREY. *Distributed Denial of Service Attacks Against Independent Media and Human Rights Sites*, décembre 2010, http://cyber.law.harvard.edu/sites/cyber.law.harvard.edu/files/2010_DDoS_Attacks_Human_Rights_and_Media.pdf.

